



HAL
open science

Pontailier, ville de Saône

Michel Philippe

► **To cite this version:**

Michel Philippe. Pontailier, ville de Saône. Editions Universitaires Européennes, 2018, 978-620-2-28480-6. hal-04772687

HAL Id: hal-04772687

<https://hal.science/hal-04772687v1>

Submitted on 8 Nov 2024

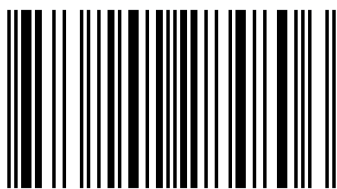
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'histoire de la petite ville bourguignonne de Pontailler-sur-Saône est marquée par sa situation au bord de la Saône – et même plus vu sa situation insulaire – Elle a longtemps été le chef-lieu d'une châtellenie dépendant du duché de Bourgogne. Cette administration gérait des terres, des droits, une population et rendait des comptes chaque année à la chambre des comptes de Dijon. Elle côtoyait cependant en regardant vers l'est des terres comtoises situées en territoire impérial jusqu'à Louis XIV. Si le commerce, reconnaissable par exemple à la présence d'une casane de banquiers lombards au XIVE siècle est reconnu depuis l'antiquité, de fréquentes tensions avec le voisin impérial ont causé des destructions et des ravages, en particulier dans le courant du XVIIe siècle. Cette histoire animée peut être retracée à travers de nombreux documents d'archives comptables, judiciaires et notariées présents en particulier à Dijon.



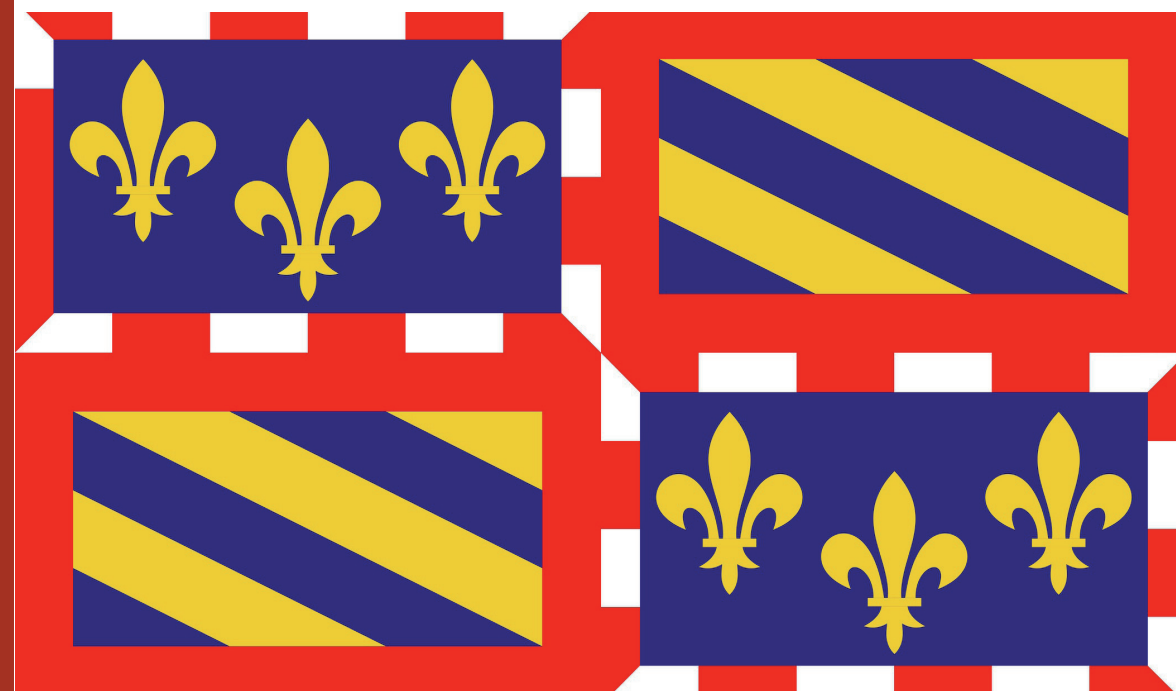
Michel Philippe est diplômé de Sciences Politiques et docteur en histoire médiévale (Paris IV). Sa thèse est consacrée au bourg de Pontailler en Bourgogne. Deux de ses ouvrages intéressent l'histoire du verre et l'histoire de l'entreprise. Il a un projet d'enseignement de l'histoire de l'entreprise à Sciences-Pô Paris.



978-620-2-28480-6

EUE ÉDITIONS
UNIVERSITAIRES
EUROPÉENNES

Histoire d'une ville bourguignonne



Michel Philippe

Pontailler, ville de Saône

Philippe

Michel Philippe

Pontailier, ville de Saône

Michel Philippe

Pontailier, ville de Saône

Éditions universitaires européennes

Imprint

Any brand names and product names mentioned in this book are subject to trademark, brand or patent protection and are trademarks or registered trademarks of their respective holders. The use of brand names, product names, common names, trade names, product descriptions etc. even without a particular marking in this work is in no way to be construed to mean that such names may be regarded as unrestricted in respect of trademark and brand protection legislation and could thus be used by anyone.

Cover image: www.ingimage.com

Publisher:

Éditions universitaires européennes

is a trademark of

International Book Market Service Ltd., member of OmniScriptum Publishing Group

17 Meldrum Street, Beau Bassin 71504, Mauritius

Printed at: see last page

ISBN: 978-620-2-28480-6

Copyright © Michel Philippe

Copyright © 2018 International Book Market Service Ltd., member of
OmniScriptum Publishing Group

All rights reserved. Beau Bassin 2018

PONTAILLER, VILLE DE SAÔNE

Michel PHILIPPE

L'Histoire appartient :
en premier, à ceux qui la vivent ;
en second, à ceux qui la comprennent
enfin à ceux qui en tiennent compte...
C'est le secret de la sagesse

Aucune ville n'échappe à son passé. Il s'accroche à elle, la suit comme son ombre, fidèle à une image dont il forme le négatif. L'histoire est l'inconscient de la ville, autant le bien que le mal, ce que l'on supporte, ce que l'on revendique, comme ce que l'on veut oublier ou cacher.

Cacher le passé... Pontailler aurait pourtant pu le souhaiter, après des incendies, des invasions, des bombardements et une sorte de disgrâce de la part d'une administration qui lui a parfois sévèrement fait payer ses frondes telles celles qui l'ont touchée au cours des siècles. Ville-martyre à plusieurs reprises de son Histoire, ville jalouée aussi, ce chef-lieu de canton de la Côte-d'Or, à la fois bourguignonne et française, aux portes de la Franche-Comté d'Empire, n'a gardé que peu de ces souvenirs. Il en reste cependant, quelquefois visibles, le plus souvent moins accessibles, dans l'organisation de la ville, dans son architecture, ainsi que dans plusieurs dépôts d'archives... Grâce à eux, nous voulons ressusciter quelques-uns des moments de la vie d'une cité naturellement orientée vers la circulation des marchandises et des êtres, mais dont la politique a fait une frontière et un important poste militaire : en ces termes peut être symbolisée sa destinée : la réussite économique et commerciale d'un côté, et le représentant d'un ordre politique, d'un état, de l'autre. Une vision synthétique et partielle ... avant l'Histoire que Pontailler mérite, et qui se fera en son temps...

La région de Pontailler draine tout un réseau de rivières, de ruisseaux et de noues vers la Saône. La Vingeanne et l'Ognon confluent en amont de Pontailler ; la Bèze un peu plus en aval. Ces cours d'eaux constituent une richesse exploitable quasi-inépuisable. Ils alimentent forges et moulins, fournissent leur matière première à pêcheurs et riverains. Ils participent en même temps à la défense militaire de la ville. La paroisse insulaire de Saint-Maurice s'abrite derrière les eaux de la Saône que ses habitants ont partiellement aménagées. Mais ces eaux sont sujettes à des crues, surtout printanières. Elles détériorent près et cultures, se répandent dans les parties basses des villages, détruisent parfois ponts et écluses. Elles ne laissent, à leur retrait, qu'une odeur aigre d'herbe souillée, longtemps nauséabonde.

Imaginez et voyez... Voyez d'abord cette large prairie basse et marécageuse bordée de bois importants et adossée à un monticule de vigne et de céréales, élément d'une boutonnière s'étendant d'Auxonne à Gray, de part et d'autre de la Saône. La ville s'est logée en contrebas du Mont-Ardou : trois îles et un faubourg –celui de Saint-Jean– reliés par des ponts et une levée, isolés aussi par la rivière et par ses canaux.

Le faubourg Saint-Jean, longue rue de la rive droite de la Saône, occupe le pied du Mont. Par l'actuelle rue du faubourg Saint-Jean, file ensuite vers le sud en direction de la prairie et de Vonges, village également accessible par le Mont-Ardou et la « grand riette » qui le parcourt jusqu'à Pontailler. C'est de ce côté du

royaume de France que se situent, durant l'Ancien Régime tout comme de nos jours, les bâtiments de production de la ville. Les moulins ducaux ou royaux (Grands Moulins) avoisinent le territoire du village de Triey, sur le coteau occidental. Seule une éphémère tentative effectuée au milieu du XVIII^e siècle de moulin à bateau sur un canal de Saint-Maurice rompra cette répartition géographique, pour cause de terrain mouvant ou instable. Les tuileries longent les bois de Saucis et de Vervotte. Un four à chaux appartenant aux religieux du prieuré est également bâti sur ce modeste promontoire.

Ouvrage névralgique, voici le grand pont de Saône où se perçoit le péage entre royaume de France et Saint-Empire romain germanique. Car Pontailler est avant tout, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, une ville frontière. C'est le premier et le plus important des six ponts bâtis sur la levée de Pontailler, le seul au XVI^e siècle dont les cinq piliers soient en pierre, parmi des édifices en bois vulnérables aux eaux. Franchissant ce pont, nous entrons dans la paroisse principale et insulaire de Saint-Maurice. La grande tour ou donjon du château s'y dresse à votre droite, massive et haute, protégeant les habitants et le pont du haut de sa vingtaine de mètres. En suivant la rue Saint-Maurice, nous laissons à main gauche la rue du Port –le quartier des pêcheurs de métier– puis l'église, son cimetière et les murs des halles. A droite, une première voie rejoint le prieuré Notre-Dame. La rue du Pôté, sa suivante, y mène également. Au delà des halles, nous parvenons au travers d'une enfilade de *treiges* (passages étroits entre des bâtiments ou des propriétés) et de ruelles au canal transversal de la Saône. Le pont de Portote, gardé par une bâtisse ruinée par des assauts au XIV^e siècle et délaissée par l'administration de la châtellenie nous le fait traverser. La rue Saint-Eloi nous conduit, de là, dans l'île et le faubourg dont le nom rappelle la chapelle de la maladière de Pontailler : les derniers bâtiments de la ville. Nouveau passage sur la Saône, le pont de Tascon (actuel pont de grande Saône) élimine l'obstacle naturel d'un nouveau lit de la rivière. D'autres s'annoncent déjà au loin, sur la même levée, au milieu de méandres et de bras morts. En filant vers Perrigny, Vielverge puis Soissons, le chemin disparaît au gré des buissons. Ainsi, le bois de Chênoie sera essarté au XV^e siècle et des colons agriculteurs en exploiteront le sol, vers l'actuel camping. Devenu un repaire de brigands, le buisson de Cercy sera également défriché.

Beaucoup de bois, une rivière omniprésente, le Mont-Ardou, telles sont les richesses naturelles de la ville. Mais celles-ci en ont contrarié aussi le développement : inondations de Saône et contraintes de la topographie des lieux, en partie insulaires, en partie escarpés. On propose ici une vision sélective de ce passé, à travers quelques images, principalement du Moyen Âge.

ill. 1- Notice sur les antiquités trouvées dans la Saône, période révolutionnaire, an X, (d'après Leschevin). Pour plus d'informations, se reporter aux travaux en cours de l'archéologue Pascale Laurent.

- Un quai de 400 toises de longueur en ligne droite, pour 3 toises de largeur ; des atterrissements considérables formés au milieu du premier lit de la rivière et secondés par des circonstances extraordinaires qui tendent à exhausser le lit des rivières, l'ont obligé à se jeter successivement sur sa droite et à couvrir une partie du terrain qui la bordait de ce côté. Les pierres enfermaient la construction, calcaires, en position horizontale ; sans ciment ni mortier ; pierres calcinées, matériaux de démolition, preuve d'une destruction par le fer et par le feu

- Or :
une médaille

- Argent :
des anneaux, des médailles

une statue de Vénus Anadyomène en bronze d'Apelles, 9 pouces sur 9 lignes de haut

une statue de Mercure, de 3 pouces de haut

un levier de 2 pouces de long pour un pouce de haut

deux serrures rondes, des clefs, des plaques, des clochettes, des chaînes ;

des anneaux, des bagues dont une en bardonyx arabesque ;

une agate

des fibules et des agrafes destinées à assujettir sur l'épaule des hommes les deux parties de la tunique ; parfois incrustées de pierres polies et d'émail

des instruments de chirurgie (sondes à pointes et à massettes, spatules plates, petites fourchettes à deux branches, aiguilles à séton, cure-oreilles)

épingles et aiguilles de tête

- bronze :

des masses de bronze informe

- fer :

deux clefs ; anneaux et bagues

outils et instruments (pioches, cognées, hacherets, grosses clochettes de porte et leurs chaînes, lames de couteaux ;

des clous

- plomb :

plusieurs quintaux ; des planches de plomb soudées avec tuile ou ardoise, en masses et en saumons

- pierres :

Pierre à bâtir

marbre (grandes variétés)

porphyre scié et feldspath, ni de Bourgogne ni de Franche-Comté

des pierres calcaires communes ; parfois des colonnes cannelées, des corniches sculptées

des marbres d'Italie (marbre blanc statuaire, compact, écailles, cristallin ; marbre blanc compact, aux grains très fins ; marbre blanc, écailles très fines) ; marbre cipolin, en plaques ; marbre blanc, veiné de gris ; marbre violet/blanc, à veines schisteuses

- terre :

fragments de briques et de tuiles

tuyaux de conduite, poteries

deux vases entiers, dessins pouvant être assimilés aux Etrusques

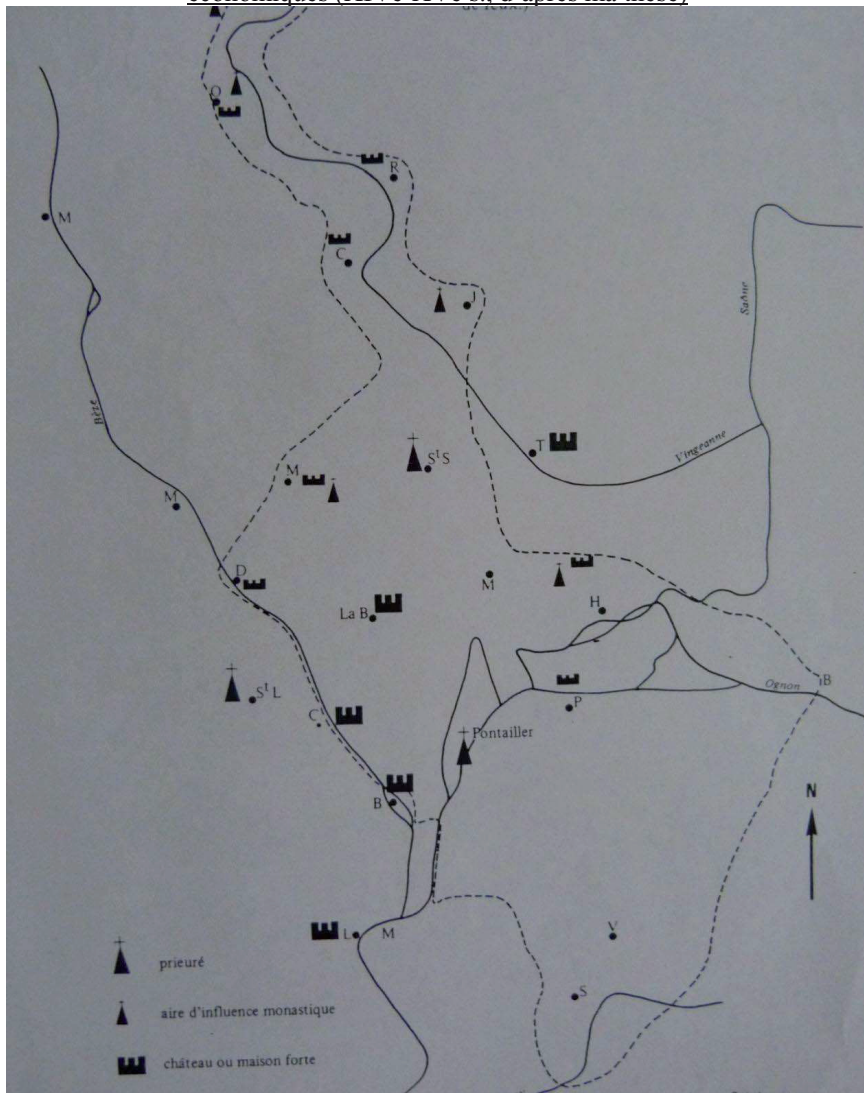
- médailles (plus de 150) :

du Haut et du Bas Empire ; Mont-Ardoux et Saône dont une en or (de l'empereur Claude) ; autre en argent, surtout en bronze ; en cuivre (Néron, Hadrien), au total de l'empereur Auguste à l'empereur Constantin (soit le temps de 33 empereurs et impératrices)

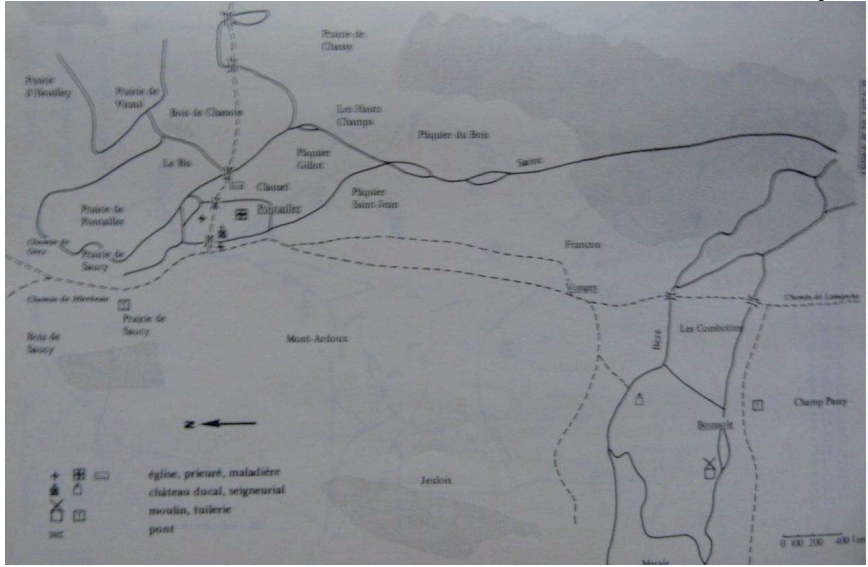
- OS :

des manches d'ustensiles (couteaux) des aiguilles, des spatules

ill. 2- La région de Pontailier au Moyen-Age. Aspects politiques, religieux et économiques (XIVe-XVe s., d'après ma thèse)



ill. 3- Les finages de Pontailier et de Vonges, XIVe-XVe siècles, d'après ma thèse de 3e cycle.



Les fantômes de la ville

Ne cherchez pas l'église Saint-Jean, qui donna son nom à la paroisse de la rive droite. Il n'en restait que des ruines avant la Révolution. Elle se situait un peu à droite de l'ancien grand pont, aujourd'hui pont de vieille Saône. Consacrée en 1181 par l'évêque de Langres, elle occupait peut-être l'emplacement d'une église précédemment dédiée à saint-Hippolyte, recensée entre le IXe et le XIe siècle. Elle était administrée par un marguillier et desservait Vonges et les hameaux voisins jusqu'à Lamarchotte. Saint-Jean, entourée de son cimetière, d'un jardin et d'une cure, fera longtemps l'objet de projets de reconstruction. Des devis seront proposés. En 1765, les deux cloches refondues doivent être refaites, ainsi que le beffroi. Tout cela restera sans suite.

ill. 4 - Vue de l'ancien lit principal de la Saône, depuis le donjon, en face des bâtiments à la place desquels s'élevait autrefois l'église Saint-Jean (cl. Michel Philippe) ; ce pont représentait au Moyen Age et dans l'Antiquité le passage principal sur la rivière



L'église Saint-Maurice existait dès 1049, au centre de l'île. Cet édifice s'était substitué au cours des temps à d'autres lieux de culte dont un, gallo-romain, voué à Jupiter. Cette église au maigre revenu, à en juger par les faibles taxes qu'elle versait alors à l'administration ecclésiastique, était gérée par un fabricien et desservie par un curé. Les différents bâtiments qui occupèrent cet endroit au cours des siècles avaient sans doute tous le choeur orienté à l'Est, tout comme ceux de Saint-Jean et du prieuré Notre-Dame, à en juger par des plans de la ville datant du XVIIIe siècle. L'église actuelle a été bâtie de longue haleine par l'architecte de Saint-Phalle. Celui-ci y trouva la mort en éprouvant le plancher existant au dessus de la chapelle dite de Sainte Philomène, qui s'effondra sous son corps. Elle est légèrement décalée par rapport à la précédente ; elle a en effet été construite un peu plus à l'est, à l'emplacement de l'ancien hôtel de ville et des halles couvertes. L'adjudication des travaux a lieu en 1834. Des attermoiments et des contestations en auront retardé la réalisation. Son chœur est orienté au Nord, peut-être pour des raisons de fondations dans un sol très meuble. Elle n'est d'ailleurs pas achevée. Sa reconstruction, entamée donc à la fin du XVIIIe siècle, a été freinée par un conflit entre la municipalité et le desservant de l'église sur le règlement des travaux survenus au clocher après qu'il ait été endommagé par un orage en 1754. On peut y admirer une chaire Louis XV et une pieta du XVIe siècle. Un vitrail contemporain illustre divers bâtiments de la ville. Le fabricien de cette église entretint jusqu'à la Révolution la chapelle Saint-Eloi qui veillait sur la maladière du lieu, dans le périmètre de l'actuelle mairie de construction XIXe. Cette maladière accueillait pour une nuit les démunis, mais a aussi servi d'hospice, de lieu de soins aux malades. Ses amodiateurs étaient tenus de planter de jeunes pousses, à l'origine du beau parc actuel de la mairie.

Chaque paroisse de la ville dispose dès la fin du XIVE siècle au moins d'une petite école desservie par un recteur, maître ou maîtresse.

III. 5 : le prieuré Notre-Dame de Pontailler

Il a été fondé en 1246 par le seigneur Guillaume II de Champlitte. Celui-ci y installe des moines augustins de Notre-Dame du Bonval, près de Talant. Guillaume et sa famille vont doter les religieux sur un certain nombre de leurs terres. Ils disposent alors du strict nécessaire, à savoir :

- l'île appelée par la suite «Aux Moines», au lieu dit la Genetière, au delà de l'enclos du château
- un pré au dessus de Malpertuis
- dix fauches de pré

Ces biens s'accroîtront au XIVe et surtout au XVe siècle, comme en atteste une déclaration postérieure, principalement à Vonges et vers Boussole. Les moines perçoivent aussi des rentes assises sur des services économiques tels les étaux de Pontailler, le marché de la ville... et de fondations pieuses. Ils tiennent, en outre, une partie du revenu du péage de la ville. Dès lors, ils semblent mieux installés et investissent dans l'immobilier (cf thèse, p.56).

Au Moyen Age, le prieur entouré de deux ou trois moines, avec deux profès en 1544, dirige cet établissement. En dehors des services liturgiques et religieux difficiles à cerner, l'activité du prieur tient de celle d'un administrateur et d'un notable citoyen. L'un d'entre eux, le prieur commendataire Claude Bouhier, sera le deuxième évêque de Dijon, entre 1743 et 1755.

Les bâtiments du prieuré seront à plusieurs reprises détruits, notamment en 1636, où ses moines périrent. Dès lors, et jusqu'en 1679, il ne sera administré que par un seul séculier.

Le prieuré est rétabli en 1686, au temps du prieur Claude Fyot, auteur de l'histoire de Saint-Etienne de Dijon, et placé sous la règle des chanoines de Sainte-Geneviève de Paris. La première pierre est posée le 17 avril. Le nouveau bâtiment comprend :

- quatre chambres de religieux, blanchies ; deux chambres appartenant à l'abbé. On y place 7 cartes de géographie et quantité d'estampes pour l'ornement de la

salle et des chambres du bâtiment. Fyot fait également refaire le retable de l'autel, le chœur, la balustrade du chœur, la salvestre (chevestre ?). Il fait réédifier depuis les fondations tout le monastère qui était réduit à ce que nous avons dit. Le terreau sera rehaussé de trois pieds (près d'un mètre), par peur des inondations.

Il ne reste de tout cela au XIXe siècle que le monument érigé au XVIe siècle par Claude de Kalendel en l'honneur du fondateur du prieuré, découvert en 1870 sous une couche de plâtre ; et une cippe reproduisant la vierge-mère, datée de 1506, située dans le jardin de la cure.

En 1731, le prieuré a été uni à la mense épiscopale de Dijon.

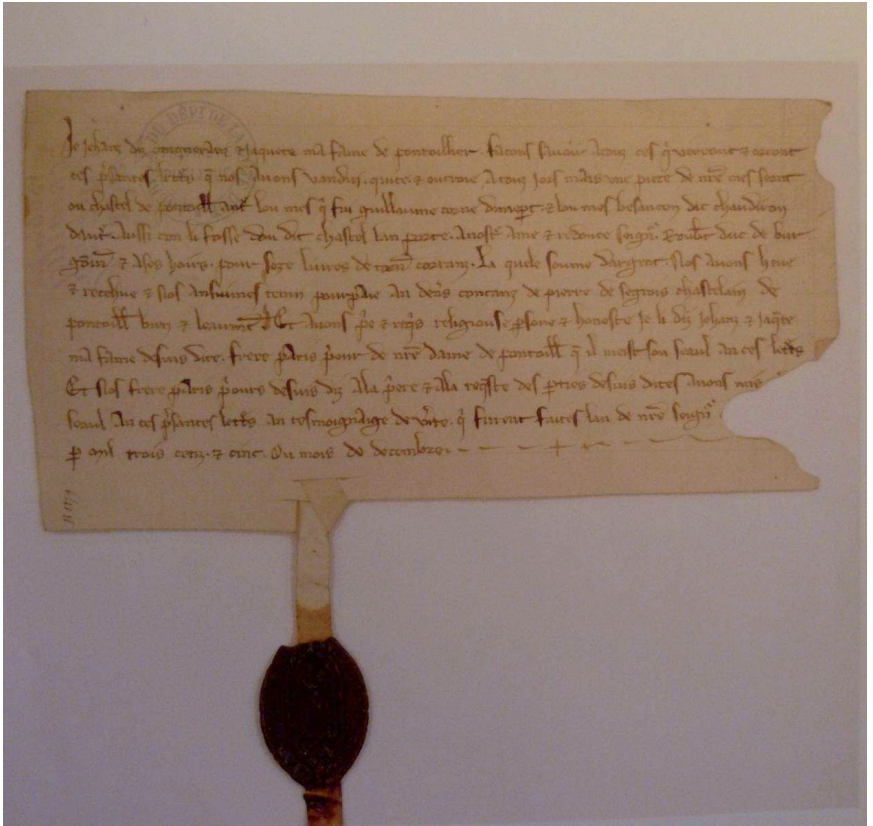
Il sera vendu comme bien national à Louis Joannin en l'an III de la Révolution (section 37, article 48).

ill. 6 - Sceau du prieuré de Pontailier, d'après Coulon et ADCO B 1279, année 1306, cl. Archives départementales de la Côte-d'Or

sceau en navette de 42 et 27 mm, sur double queue de parchemin, cire verte ; dans un édicule gothique à deux étages ; au dessus, la Vierge debout, de face, coiffée d'un voile, un sceptre (?) dans la main droite l'enfant Jésus vers le bras gauche ; au dessous, un priant, tourné à gauche. S. PRIORATUS DE PONTESCOSSO ; figure dans une vente de biens faite à Robert II duc de Bourgogne, mars 1305 AS



ill. 7 - Original et transcription d'un acte scellé du prieur de Notre Dame de Pontailier, ADCO B 1279, décembre 1305.



« Je jehanz diz conqueranz & jaquete ma fame de pontoillier facons savoir a touz ces qui verront & orront ces présantes lettres que nos avons vandus quite & outroie a touz jors mais une piece de nostre mes seant ou chastel de pontoillier antre lou mes qui fui guillaume torne dunepart & lou mes besancon dit chaudiron dautre ; aussi con li fosse dou dit chastel lan porte a nostre ame & redoute seigneur roubert duc de burgoigne & a ses hoirs pour seze livres de tornois costans, la quele soume dargent nos avons heue & recehue & nos suimes tenuz pour paie au deniers contanz de pierre de segrois chastelain de pontoiller bien & leaument et avons prie & requis religieuse persone & honeste je li diz jehanz & jaquete ma fame desuis dite frere paris priour de nostre dame de pontoiller que il meist son seaul an ces lettres. Et nos frer paris priours desuis diz a la priere & a la requeste des parties desuis dites avons mis (nostre) seaul an ces presantes lettres an tesmoignaige de verite qui furent faites lan de nostre nostre seigneur [...] mil trois cenz & cinc ou mois de decembre ».

Le prieuré Notre-Dame¹ a été fondé au milieu du XIIIe siècle par Guillaume II de Champlitte, alors seigneur du lieu, sur une partie du domaine de son château. Il a été beaucoup transformé depuis son incendie par les troupes de Gallas en 1636, puis après la Révolution. La pièce la plus ancienne – celle de la chapelle – garde encore la plaque érigée au XVIe siècle par le seigneur de Vonges Claude de Kalendel en l'honneur de son illustre fondateur. Ce monument a été retrouvé dans la chapelle restant en 1870, recouvert d'une épaisse couche de plâtre, érigé au XVIe siècle par Claude de Kalendel seigneur de Vonges et de Fontaine-lès-Dijon, ville natale de saint Bernard fameux abbé de Clairvaux, pour honorer la mémoire de son lointain prédécesseur. Il comporte trois parties distinctes : au milieu, une pierre longue de 80 centimètres pour 35 cm de haut, portant une inscription. Elle est encadrée d'une moulure saillante. Il y avait six moines en 1543 (le prieur, trois prêtres, deux profès). Il faut également noter le beau carrelage fleurdelysé mais les murs de l'entrée, par exemple, sont d'un béton tout-à-fait contemporain ! Le reste des bâtiments, succession de couloirs étroits et de pièces carrées, est encore décoré, dans les années 1980, du style des années folles. Une peinture allégorique dans un couloir, à l'initiative d'un ancien propriétaire de la demeure, illustre l'affranchissement de la ville et de ses habitants par Guillaume II de Champlitte. Le mélange des époques n'ôte pas, toutefois, le caractère envoûtant et encore mystique de ce lieu. Il faut y faire attention cependant... Et puis, il y a un beau parc orné de statuettes de pierre. Lors de la réinstallation des religieux au XVIIe siècle, ceux-ci logeront dans une grande demeure érigée sur le Mont-Ardou, elle-aussi dotée d'un parc.

ill. 8 - Entrée du Prieuré Notre-Dame, éditions et photo E. Protet, Dole



ill. 9 - Salle voûtée, peut-être ancien cellier des moines, rue du Prieuré (cl. Michel Philippe) :



ill. 10 Salle voûtée, peut-être ancien cellier des moines rue du Prieuré (cl. Michel Philippe)



Ces photos d'un cellier sont difficiles à dater en l'état. En tout cas la voûte ne fait pas trop médiévale, mais serait plutôt époque moderne. Il faudrait voir si les piliers sont contemporains de ce système de voûtes ou éventuellement antérieurs, car la forme de celui visible sur ces photos ne paraît pas adaptée au couvrement actuel. On distingue la petite niche couverte d'un arc et des soupiraux.

Le vieux bâtiment détruit en 1636 comportait une cave, un grenier, un cellier, deux chambres hautes (une chapelle Sainte-Catherine), six autels au XIV^e siècle ; il n'était plus administré que par un seul séculier. D'après Emile

Deberre, le bâtiment nouveau du prieuré de Pontailler a été construit vers 1672 par Claude Fyot. Celui-ci commença ses travaux avant 1686. La première pierre fut posée le 17 avril 1686. Il a été supprimé en 1731 et réuni à la manse épiscopale de Dijon. Il reste au XIXe siècle une cippe reproduisant la vierge-mère (daté de 1506) dans les jardins de la cure. Les armes sont d'azur à un lion d'or parti d'azur à un chevron d'or accompagné de trois losanges de même, deux en chef et un en pointe. Il comporte alors quatre chambres de religieux «blanchies», deux appartenant à l'abbé ; son mobilier est fort de sept cartes de géographie et de quantité d'estampes pour l'ornement de la salle et des chambres du bâtiment. Le terrain a été rehaussé de trois pieds contre les eaux. Fyot a fait le retable de l'autel, le chœur, la balustrade du chœur, la *salvestre* (chevestre ?). Il a réédifié depuis les fondements tout le monastère qui était réduit seulement à deux chambres hautes avec un cellier et une petite cave au dessus.

ill. 11 - les prieurs de Notre-Dame de Pontailler

Frère Eudes, 1271

frère Jouhany 1273

Frère Dominique 1280-81

Frère Jean 1285

Frère Guillaume 1291

Frère Dominique juin 1295

Frère Guy 1299

Frère Paris 1305

Frère Guy 1306-1307

Frère Raoul 1319

Frère Guy 1322

[...]

Frère Guillaume de Novaulx 1362-1364-1368

Frère Jacques d'Ahuy 1373-74-75 (moine 82-87)

Frère Jacques de Maxilly 1378 à 1392

Frère Michel Dancise 1393 à 1398

Frère Hugues de Germigney 1402-06

Frère Jean de Mantoche 1404

Frère Jean de Gallande 1411

Frère Pierre Thielier 1413-16-26-29-30-34-41

Frère Pierre Voscet 1443-1452

Frère Jean Vaultheron alias Doret 1471

Frère Etienne Savary 1472-81-93

Frère Oudot Noble 1503-04

Frère Jean de Hyt 1510

Frère Jean Barbier 1516 à 1524

Frère Denis Allemand² 1529-41-44

Mg Claude d'Amoncourt³ 1564

Mg Claude Lévitte 1568

Mg Antoine d'Arbois 1574

Mg Claude Bidaut 1580

Mg Philippe Poget 1600

Mg Melchior de Saulx-Tavannes 1633-34

Mg Jean Jérôme Tisserand 1639

Mg Bénigne Jacquotot (d'Arbois) 1640

Mg Claude Fyot 1646 à 1671

Mg Coquebert 1692

Mg Guillaume Marlet 1693

Mg Claude Bouhier 1702-30 (2e évêque de Dijon)

Mg Bureau de Saint-Pierre 1762-1777

Frère Charles de Montental 1769, prieur claustral

Frère Jean Baptiste Armand 1774, prieur

Mg Joseph de la Vergne de Tressan 1778

Armand, 1791, prieur claustral

ill. 12 - liste des curés de Pontailler (Saint-Maurice et Saint-Jean)

1257, messire Pierre, vicaire de St Maurice

1262-66, Jean (St J), Pierre (vicaire de St M)

1266, Guy (vicaire de St M)
1273, Huguenin de Mirebel (St M) ; Jean (St Jean)
1282, Hugues (St M)
1300-01, Anséric de Laignes (St J)
1305, Renaud (St M)
1339, Mg Fraillin, prêtre à Pontailler
1342-47, Jean Blondet (St M)
1368, Guillaume Regnardet
1373, Jean de Beire et Gauthier Marcerot
1374-76, Jean Regnard (St M)
1378 à 1420, Jean Boussart (St M)
1382, Guillaume de Fauverney (St J)
1385, Regnaud Bourgeix
1382, Guillaume Regnardet (St J)
1420, Jean dit Jeannin (St J)
1433, Lambert Noble (St M)
1512, Jean Blondet et Etienne Ysnard, prêtres
1582-83-91, messire Claude de Calendel
1584, François Coignevault, prêtre curé de 1589 à 1608
1607, Abraham Royer
1643-46-49, Morelet (St M) dessert aussi ND
1662-1665, Nicolas Cordier (St J)
1673-74, Philibert Morizot, fabricant de St M

1674-81, Pierre Berthon (St J)

1662 à 1707, Benoît Forest (St M)

1685, Marchand

1724, Bethery (St J)

1726-30, Mouchot (St j)

1744, Ignace Jomard (St J)

1756, Jean Mouchot (St J) ; François Michel, receveur Conf. St Sacrement

1756-59, Paul Milon (St M)

1767, Antoine Semetier

1768, Jean Mouchot (St J)

1780-91, Claude François Brune (Brenne, Breune)

1820, G J Grillot

ill. 13 - la seigneurie de Pontailier vers 1300, d'après ADCO B 1279

A la fin du XIII^e siècle, les revenus de Pontailler avoisinent 120 livres de rentes foncières, pour une valeur totale estimée à 566 livres (sans doute livres estevenants, *la monnaie bourguignonne, par opposition à la monnaie tournois, plus couramment utilisée en Bourgogne et en France*), et se répartissent ainsi :

le château : 60 livres de revenu annuel

la maison carrée, ou tour, qui est au milieu de la ville : 200 livres de valeur, 20 livres de rentes foncières

de menus fiefs : 4 livres de rentes foncières

le donjon (bâtiments et granges) : 366 livres de valeur, 36 livres de rentes foncières

ill. 14 - Sceau de la châteltenie, XV^e siècle ; à noter les 5 arches de ce pont, extrait de Collection de sceaux-matrices, Collection Charvet. Vente aux

enchères publiques. Hôtel des commissaires-priseurs, 7 mai et suivants, 1883,
Paris, 1883

Gour de la Châtellenie de Pontailler. : SIGILŪ CURIE : CHASTELL : DE :
PONTECILLO, en minuscules. Pont de cinq arches; au-dessus, un écusson
accosté de deux lis, aux armes du duc de Bourgogne.

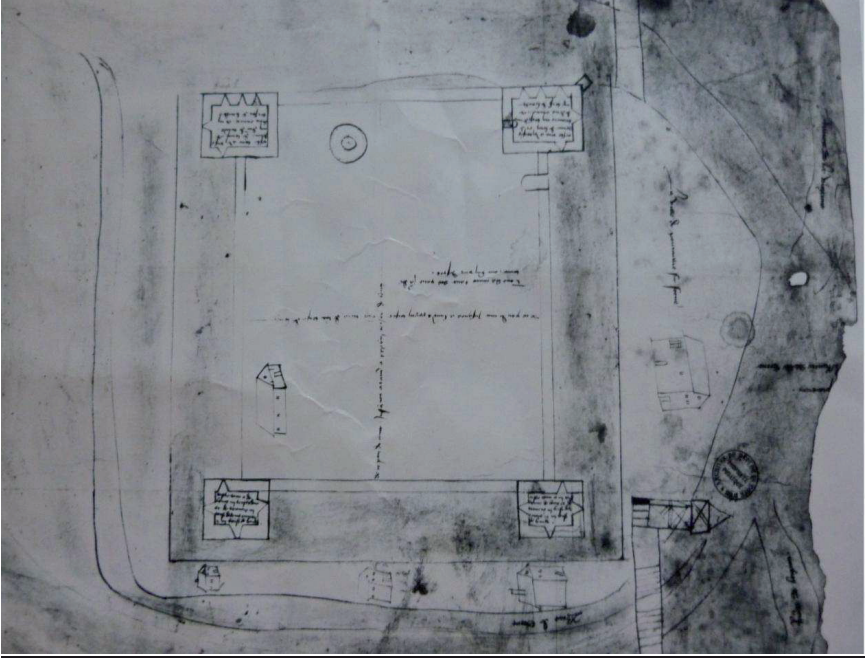


xv^e siècle. D., 32 m. Matrice conique dont la partie supérieure est en partie
brisée.

Le château de Pontailler, en place au XIII^e siècle, fut en partie reconstruit et renforcé à la fin du XIV^e siècle et dans les premières années du XV^e, après s'être avéré une trop maigre défense contre les assaillants du comtois Jean de Neufchatel en 1365⁴. Le détail de cette reconstruction est inscrit dans les registres de comptes de la châtellenie. Les pierres employées à l'ouvrage

venaient pour partie d'une carrière de Marpain et des ruines d'autres fortifications, en particulier du château de Mantoche, mais encore du «vieux château» de Pontailler... Grâce à monsieur Pierre Camp, qui a écrit notamment de beaux ouvrages sur Auxonne et Lamarche, et aux indications fournies par l'abbé Deberre, qui en avait consulté le document, nous avons retrouvé un plan exceptionnel du début du XVe siècle, sans doute dressé à la fin des travaux, vers 1410. On juge encore de l'importance des travaux réalisés au château à la fin du XIVe et au début du XVe siècle à travers les anciennes prisons voûtées du donjon, aujourd'hui Bibliothèque municipale (ex maison Jallu). Le collège a été bâti sur la motte de ce château. Cet édifice important gardait l'une des voies d'accès à Dijon, par l'Est. Il tomba peu à peu au profit de celui d'Auxonne où ses pierres furent réemployées, de même que des bois de la forêt de Lianne, près de Perrigny. Une autre fortification gardait aussi le pont de Portote, entre Saint-Maurice et Saint-Eloi. Le remblaiement de ce bras de la Saône a été effectué au siècle dernier. Ces trois bâtiments –château, donjon, maison carrée ou tour– sont mentionnés dans un rapport de Guillaume de Nogaret sur l'état et les revenus de la ville, qu'ils vont acquérir, vers 1300.

ill. 15 - plan du château, au début XVe siècle. Cl. ADCO B 263. (55x63cm)



ill. 16 -Inventaire d'artillerie du château, Arch. dép. Nord B 3533, 9 juillet 1457

fol. 2 v°, « Pontoillier sur Soone

Le(dict) venredi IXe jour de juill(et) lan mil ccclvii noble home guill(au)me de tarnay escuier descurerie de mons(eigneur) le duc de bourgoigne et commis a la garde gouvernement et visitation de son artillerie etant en ses pays et places de bourgogne, en la presence de noble home estienne de la guiche escuier chastelain dudict pontoiller et noble home huguenin boussart.

Premierement fut trouvé deux arbalestes dif garnies de cordes de noix et de clefs

item deux guindaux garnis de cordes & de polions dont lune est double

item quatre coulev(rines) de la longueur de deux pieds et demi dont lune est de cuires & sont enmanchées en bois

item environ une livre de poudre de canon

Toutes les parties ont ete inventoriées & démontrées lune apès lautre en la pr(esen)ce dudict chastelain et dudict huguenin boussart.

fol. 3, *reconnaissance faite par Etienne de la Guiche quant à ces opérations*
(signée L. Noble J. Chaucin)

Interrogatoire de noble home huguenin boussart et jacot chaussin par guillaume de tarny : a t on tiré hors du chasteau de lartillerie de mons(eigneur) ? N'y a t il pas de l'artillerie autre part qu'au chasteau ? »

Ils répondent qu'ils ne se souviennent pas qu'on en ait tiré hors du château, réservé qu'Huguenin Boussart dit que Amey de Chambournay, frère de feu Henri de Chambournay, en a emporté du château deux grosses arbalètes d'acier, qu'il a vendues à Dijon mais il ne sait pas à qui.

Le tracé des rues n'a pas changé depuis le Moyen Age. Sans doute sont-elles mieux tracées désormais. Usées par l'âge ou par le déchaînement des éléments, les maisons de la ville ont souvent été reconstruites sur les fondations des précédentes. La trame des rues est restée : rue du Port, où se tenait effectivement le port du lieu et la résidence des pêcheurs ; rue du Pôté, qui délimitait la puissance géographique d'un seigneur laïque ou religieux ; rue du Prieuré, poussant jusqu'à Notre Dame ; grandes rues de Saint-Jean, Saint-Maurice et de Saint-Eloi. Certains édifices ont disparu (église Saint-Jean, maladière de Saint-Eloi), ou ont changé d'orientation et d'apparence (église Saint-Maurice, prieuré Notre Dame). Mais le remblai, au XIXe siècle, d'une partie du bras de rivière séparant les îles de Saint-Maurice et de Saint-Eloi, a le plus transformé la physionomie de la ville. Il marquait une nouvelle étape de l'expansion de la ville et de la composition avec une Saône quelque peu envahissante. Tantôt protectrice et nourricière, tantôt dévastatrice et isolatrice, l'ancienne Aar au lent débit légendaire est trompeuse : elle reste la véritable maîtresse de la cité, au point de changer de lit et de port, selon son gré.

ill. 17 - Plan de la ville de Pontailier au XV^e siècle ; cl. AD Côte-d'Or, C 819



ill. 18 - Vue de la rue de Saint-Maurice, l'antique axe est-ouest autour duquel s'établira la ville.



Sur les hauteurs, le Mont-Ardou et la statue de Notre Dame surveillent aujourd'hui la plaine et ses événements. Ils gardent leur mystère. On n'a pas fini de s'interroger sur le nom et l'histoire de ce monticule, ancien vignoble chargé d'histoire, dont le sous-sol consent souvent à dévoiler les secrets de fondations romaines et de pièces de musée. Désormais, les cultures céréalières se sont substituées au vignoble qui couvrait autrefois ses flancs⁵.

ill. 19 - Façade orientale du Mont Ardou ; (cl. Michel Philippe)



Une terre de passage et d'installation

Au commencement était la vallée de la Saône, simple rivière un peu fougueuse jusque vers Gray, plus large, magistrale et flâneuse au sud. La fertilité de la terre limoneuse, la richesse du sol ferrugineux, les caractères agréables du climat fixèrent des peuples, développèrent une vie économique, attirèrent le commerce... et les convoitises. La région de Pontailler séparait avant notre ère des peuples différents de loi et de culture : Eduens au Sud-Est, Lingons au Nord-Est limités par le pont de Varan, sur le territoire de Lamarche –un nom évocateur pour un territoire politique voisin– à l'ouest de la Saône ; germains Séquanes à l'Est de la rivière. la lutte entre ces peuples d'au delà et d'en deçà de la vallée nous est rapportée par le stratège et historien Jules César, dans son *Bellum Gallicum* (I, XVI et XXXI, discours de Vesontio, vers 72 av. J.C.). Les Séquanes d'Arioviste vainquirent et franchirent cette frontière naturelle au lieu d'Amagetobriga. Aussi important que la bataille d'Alesia qui allait suivre, son site n'a pas encore été localisé. Des historiens tels Leschevin, Girault et Berget y ont vu une description, pour la bataille, des marais d'entre Pontailler et Perrigny, pour la ville, de l'actuel Mont-Ardou. Des substructions, d'abondantes récoltes archéologiques parfois organisées depuis la Révolution jusqu'à nos jours ont entretenu le doute. Pontailler et sa région eurent un habitat regroupé, une activité économique et commerciale, des voies de passage, des lieux de culte. Dans l'état actuel, voici ce que l'on peut retenir en tenant compte du camp romain de Mirebeau et des découvertes de la vallée de la Vingeanne (Renève) et vers Auxonne⁶.

* présence d'un carrefour de communications (voie de Langres à Dole par Mirebeau et Pontailler ; voie de Sens à Besançon par Semur, Sombernon et Pontailler.

* un lieu de culte, avec un autel votif à Jupiter daté de 150 avant J.C. dans l'île de Saint-Maurice.

* un quai d'embarquement et de débarquement de marchandises en l'actuelle vieille Saône.

Ces éléments nous inclinent à penser qu'un habitat pouvait être proche, soit dans l'île, plutôt sur le Mont-Ardou, à cause du problème des inondations.

Il existe dès le haut Moyen Age des probabilités d'un établissement humain dans la forêt entre Lamarche et Longchamp, au Rhodans (ou Rodan). Ces

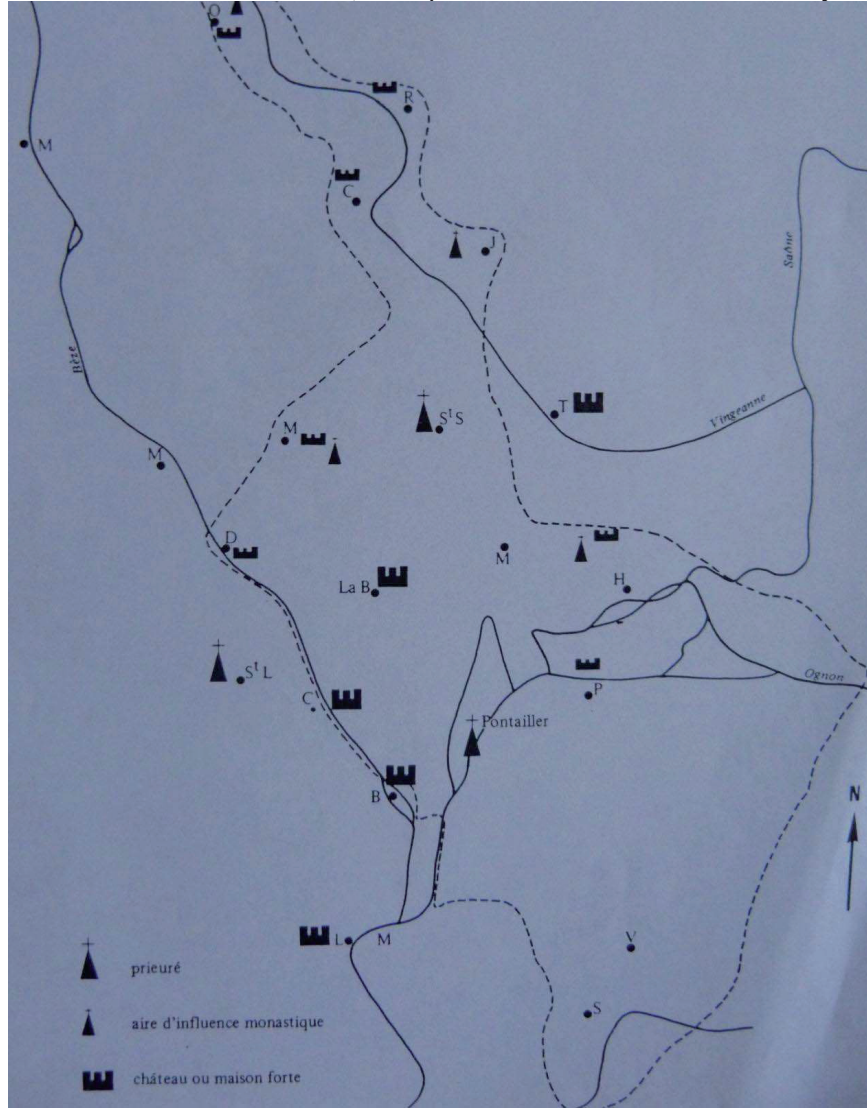
preuves révélées par Pierre Camp sont moins anciennes pour les autres villages de la région : Blagny, Oisilly, Jancigny dans la vallée de la Vingeanne (VIIe siècle). Elles datent du VIIIe siècle pour Vonges, du IXe pour Perrigny, Drambon, Saint-Léger et sont postérieures pour Heuilley, Maxilly, Soissons, Flammerans, Viêverge. Et si la «villa» de Vonges appartient lors de sa première mention à l'abbé de Flavigny, elle rejoindra plus tard un «vaste alleu démembré des terres comtoises». Cet alleu commence à la «pierre de Maxilly»... Il couvre Pontailler rive droite (Saint-Jean), Vonges avec ses dépendances de Champfort et de Montarlot, ancien fisc royal de Pontailler. Il encadre la bouche de la Bèze. Il n'entrera que progressivement et par éléments dans la mouvance du duché de Bourgogne : 1251 pour Lamarche, 1269 pour Vonges, 1273 pour partie de Pontailler, à savoir la grange et les moulins, toujours selon Pierre Camp.

ill. 20 - Biographie de Guillaume II de Champlitte

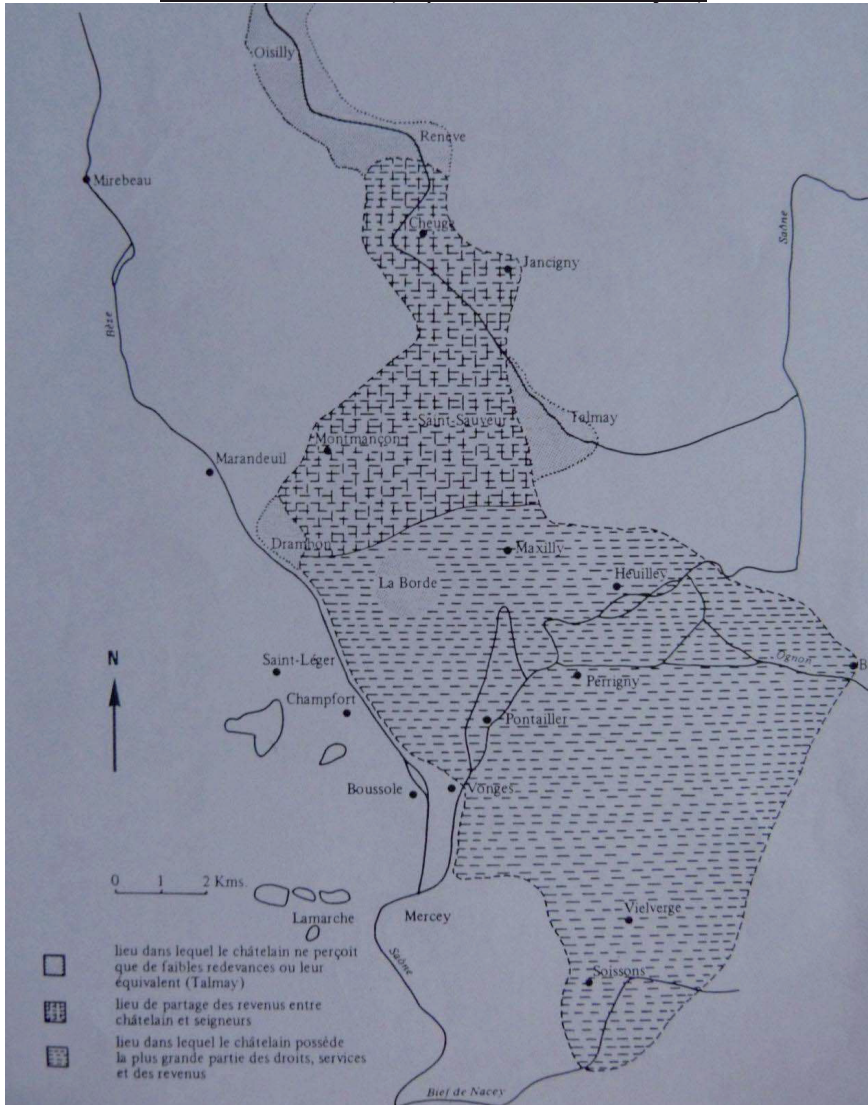
Issu des comtes de Champagne, il est seigneur de Pontailler au milieu du XIIIe siècle. En 1246, il sollicite l'archevêque de Besançon pour fonder un prieuré à Pontailler, pour lequel il donne une partie du territoire de son château. D'autres concessions de sa part et de celle de sa famille compléteront et étofferont tout au long du XIIIe et du XIVe siècles les revenus et la propriété de ces religieux de l'ordre En 1257, ce même seigneur concède une charte originale de franchises aux habitants de Pontailler et de Vonges, en avance sur les autres villages de la région. Sous son fils Guillaume III aura lieu le partage de toutes les terres seigneuriales de part et d'autre de la Saône, d'Heuilley et Perrigny à Flammerans. L'un de ses successeurs échangera aussi le titre de vicomte de Dijon que possédait la famille depuis plusieurs générations. Au siècle suivant, les descendants de la branche familiale appelée de Pontailler compteront parmi les plus proches des ducs de Bourgogne.

Au XIII^e siècle, les prieurés de Saint-Léger, de Saint-Sauveur, ainsi que l'abbaye Saint-Pierre de Bèze, rivalisent d'autorité autour de grandes seigneuries laïques de Champlitte (rive droite de la Saône et Pontailler), de Rans (rive gauche) et de Faucogney. Dès la fin de ce siècle pourtant, les ducs de Bourgogne vont mener une longue et importante offensive d'acquisition de terres sur leur frontière orientale, celle de la Saône. Les villages de Perrigny, Heuilley, Maxilly, Vielverge, Soissons seront ainsi achetés, mais ni Vonges ni Lamarche. Pontailler sera acquise également, partie par l'achat, partie par la force d'un blocus et le dédommagement de son dernier seigneur Eudes de Grancey qui se maintenait dans son château. Le roi de France Philippe IV le Bel participa à cette opération importante dont le grand vainqueur était le duc Robert II, vassal de Philippe. Une nouvelle page importante de l'histoire de la ville s'annonçait.

ill. 21 - Seigneuries laïques et ecclésiastiques dans la châtelainie de Pontailleur, fin XIVe-début XVe s., d'après ma thèse de 3e cycle.



ill. 22 - L'importance des revenus ducaux dans la châtelainie de Pontailler aux XIVe et XVe siècles (d'après ma thèse de 3e cycle).



L'adolescence médiévale

Ville ducal depuis 1303, Pontailler restera chef de châtelainie jusqu'à la Révolution. Cette administration locale d'une partie du domaine ducal connaîtra une évolution vers la complexité.

Il faut insister tout particulièrement sur l'essence de cette circonscription ducal, de la superficie d'un petit canton. la châtelainie est une portion du domaine ducal. Elle consiste en des terres, des revenus économiques et commerciaux, des droits fiscaux. Elle est gérée par un châtelain et des officiers qui rendent compte de leurs œuvres chaque année à la Chambre des Comptes de Dijon.

Il ne faut pas lui voir de contour géographique précis mais plutôt un ensemble de revenus et de droits sur des terres, des hommes et la circulation de marchandises, qui décroît avec l'éloignement de Pontailler. Une châtelainie, c'est un ensemble de revenus provenant de terres, de droits, d'impôts plus ou moins forts selon que l'on approche ou que l'on s'éloigne du siège du châtelain. De fait, si le coeur de celle-ci est composé autour de cette ville, de Perrigny, Vielverge, Soissons, Maxilly et Heuilley, certains seigneurs comme les Chalegrey à Perrigny possèdent des fiefs particuliers. Par ailleurs, le châtelain perçoit des revenus dans la vallée de la Vingeanne (Saint-Sauveur, Jancigny, Oisilly, Renève, Cheuge, Blagny) ainsi qu'à Talmay, Vonges, La Borde, Drambon, Montmançon, fiefs laïques ou ecclésiastiques par ailleurs.

Le châtelain exerce des prérogatives en matière économique (gestion du domaine foncier et de la forêt, entretien et restauration des bâtiments publics, des ponts, des chemins...), judiciaire et militaire. Cet officier dispose souvent de revenus extérieurs à ceux que lui versent chaque année l'administration ducal pour cet office : ceux d'autres offices, de fiefs... Si du temps d'Etienne de Musigny qui fut conseiller de la reine de France, le châtelain de Pontailler peut être un homme d'envergure nationale, la politique générale des ducs de la Maison de Valois n'alla pas en ce sens. Philippe le Hardi et ses successeurs vont plutôt installer à ces postes des hommes de confiance et souvent de moindre extraction, parfois même des bourgeois : l'éphémère Henri Martin de Rochefort ou Aymonin Baugart au début du XVe siècle.

ill. 23- Deux châtelains illustres de Pontailler :

Etienne de Musigny

Châtelain de Pontailler de 1353 à 1362. Gouverneur du jeune Philippe de Rouvre en 1354, gouverneur du duché en 1356, il s'occupe de la défense du duché après la défaite de Poitiers. Il sera détenu à la prison parisienne du Châtelet pour avoir fait exécuter par noyade un criminel sous la sauvegarde royale. Il est membre du conseil ducal en 1353-1354, capitaine d'Argilly (tout comme plus tard les Champlitte de Vonges) et surtout conseiller de la reine de France. Il meurt en 1370.

Guillaume de Maxilly

Né en 1382, Guillaume de Maxilly est l'un des enfants du châtelain de Pontailler Jean, avec ses frères Louis, Perrenot, et sa soeur Estienne, qui épousera le lombard Anxel Mute. D'abord clerc, et notaire de Pontailler, il fait ses classes comme châtelain de Verdun sur le Doubs, de 1387 à 1390, avant de devenir portier de la saline de Salins en 1391. A l'époque, il est valet de chambre du duc Philippe le Hardi. Il devient châtelain de Pontailler le 19 juillet 1390, et le restera jusqu'en 1412. Il exercera des responsabilités comme châtelain de Fresne-Saint-Mamès et de Saint-Seine-sur-Vingeanne, comme lieutenant du gruyer, comme marchand de sel, comme huissier d'armes du duc Jean sans Peur, comme gouverneur de la prévôté de Pontailler. Il dirige les Jours de la

châtellenie de Pontailler (c'est-à-dire la justice dans la châtellenie), et demeure à Pontailler, où il abrite au besoin le comte de Nevers. Il possède une terre et une maison à Fenay et intervient à de nombreuses reprises dans l'économie et l'administration de la région, mais aussi en tant que haut responsable des salines de Salins. Cela lui vaudra d'effectuer des missions jusqu'à Paris et Arras en 1401. Ce nom restera longtemps associé à la saline, avec son frère Louis et un parent Guillemain. Marié à Marie de Trouhans en 1389, ce "vaillant homme et sage" vivra jusqu'en 1423.

Homme aux pouvoirs multiples, le châtelain est amené à déléguer de plus en plus. Du temps de la famille de Maxilly, fin XIVe-début XVe, la famille joue ce rôle de mandataire dans des missions de confiance, voire dans la présidence des cours de justice (les Jours) de la châtellenie. Des bourgeois tels Guiot Dancise, d'origine lombarde⁷, ou Guillemain Henry ont pu remplir ce rôle également sous forme de lieutenances. Les individus investis de cette manière ont tous une formation juridique de base. En tant que clercs, ils rédigent les comptes de la châtellenie, de la gruerie (eaux et forêts), de la justice. Il se forme ainsi, autour de la famille des châtelains et de bourgeois fidèles une sorte de conseil ou de gouvernement de la châtellenie à la fois efficace et durable. Aux côtés de ces hommes de responsabilité, des sergents mettent en exécution les décisions du châtelain, le plus souvent en matière de police et de justice.

Il existe d'autres officiers à Pontailler. Héritier amoindri de la gestion des anciens seigneurs, le prévôt est le gestionnaire de quelques revenus économiques et de la justice. Il possède un petit territoire dont il est le justicier pour de menues infractions. Cet office, tout comme celui, plus récent, du maire tombent en désuétude dans le courant du XVe siècle. La mairie est un office héréditaire détenu longtemps par la famille Chalegrey, de Perrigny, et dont la tâche principale est de porter la bannière de la ville dans les grandes occasions. Le capitaine défend le château de la ville. Le tabellion, notaire ducal ou royal, enregistre et conserve les actes passés par des particuliers devant lui. Bien souvent, le châtelain ou son fils exercent eux-mêmes cette fonction, parfois d'ailleurs en alternance. Un grenetier et un contrôleur du grenier à sel surveillent la circulation et la distribution du sol et contrôlent en permanence l'état de cet

important impôt de gabelle du sel. Certains de ces offices peuvent être affermés, c'est-à-dire cédés à l'encan par l'administration ducale à un fermier. Ils peuvent aussi être baillés à un gouverneur moyennant de rendre des comptes au châtelain ou à l'administration des comptes à Dijon.

ill. 24 - Les tuileries de Pontailler aux XIVe et XVe siècles

Le développement de tuileries en val de Saône a pour origine un terrain favorable sur les coteaux du Mont-Ardou. Sous le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, les trois tuileries principales se trouvent sans doute dans la paroisse Saint-Jean de Pontailler ; cela n'est précisé que pour la plus récente des trois, exploitée par Etienne Favote. Dans les comptes du châtelain, elles sont distinguées de cette manière : la tuilerie neuve et la vieille tuilerie ; celle d'Etienne Favote. Elles font l'objet de réparations fréquentes : réfection des toits, gîte d'aisseaux, entretien de la bouche des fournils, rénovation d'un local retiré ou *rechoite*, en laquelle on met la chaux de *monseigneur*, près du fournil de la tuilerie⁸. On entreprend parfois quelque amélioration, quelque agrandissement ; on accroît le toit de la vieille tuilerie de 12 pieds de long et de large pour couvrir une marche sur laquelle s'amasse la terre à faire les tuiles. Un don de 10 francs consenti par la Chambre des Comptes dijonnaise sera converti à refaire la maison du fournil de la tuilerie *arse de nuit par feu d'aventure*⁹. Il existe deux modes d'exploitation des tuileries duciales : le contrat d'amodiation des revenus pour 3, 4, 6 ans ou plus, et la mise à la disposition du produit des tuiliers aux seuls ouvrages de fortification de Pontailler. Ce dernier cas a duré une vingtaine d'années. Il accompagne peut-être le début des travaux après 1370. Voici un schéma de l'utilisation de quelques tuileries de Pontailler durant cette période, ainsi exceptionnellement que de celle de Saint-Léger, que Perrenot Thielier amodia du prieur du lieu. Il existe en effet d'autres tuiliers à la même époque : Etienne et Hugue Roger, Jean Gribier. Nous ne savons pas s'ils sont indépendants, ou bien employés dans l'une des tuileries principales de la ville ou d'ailleurs.

Ces contrats de tuiliers ont été passés par Etienne Thielier entre 1361 et 1364. Nous connaissons ceux de Perrenot Thielier à partir de 1383. Le premier, de six ans, représente la prise à ferme de la seule vieille tuilerie. D'ordinaire, les deux sont baillées en même temps, mais en ce cas la nouvelle tuilerie suffit pour les ouvrages au château. Le second contrat et de troisième (de quatre ans chacun) ainsi que le quatrième (de trois ans) concernent les deux tuileries duciales. Entre 1382 et 1388, Perrenot Thielier exploite aussi la tuilerie de Saint-Léger. Son successeur à Pontailler s'appelle Jean Bonnot, est originaire du village voisin de Saint-Sauveur et prendra le bail des tuileries à partir de 1402. Un autre tuilier, Etienne Favote, tient depuis 1391 une tuilerie à ferme. Il est convenu dans les contrats que le tenancier s'approvisionne aux bois de monseigneur. Etienne Favote, par exemple, ne peut couper ni saule, ni chêne, pommier, poirier ou coudre, bois protégés par l'administration de la guerie. Il

prend sa terre au terrier ducal. Perrenot Thielier est tenu, dans le premier bail, de faire construire à ses frais un fournil d'une contenance de 10000 ou 12000 tuiles pour profiter pleinement de la vieille tuilerie ducale. Il dispose de la jouissance des prés jouxtant les tuileries mais ne peut vendre ses produits qu'au seul duc. Etienne Favote peut vendre à qui il veut à condition d'utiliser pour son ouvrage la terre de son terrier et non celle du terrier ducal. Le châtelain entretient les bâtiments et les fourneaux des tuileries. Dans un contrat ordinaire, les quantités minimales et les tarifs sont ainsi fixés : entre 12000 et 20000 quarrons par an, environ 150 émines de chaux, entre 5000 et 12000 tuiles pleines, des faïtières et des cornières selon le besoin. En cas de dépassement de ces normes, le preneur peut conserver jusqu'à 8000 quarrons sans rien devoir. Voici comment se présentent les tarifs à la fin du XIV^e siècle.

Les comptes de la châtellenie recensent le détail de la recette et de la dépense annuelle de tuiles, de quarrons et de chaux. Ils exposent l'état des stocks et en précisent l'emploi éventuel. La consommation globale varie en fonction des nécessités de l'ouvrage au château. Cette importante entreprise explique plusieurs recours du châtelain à des tuiliers de Saint-Léger et de Saint-Sauveur pour des compléments d'approvisionnement : en 1375 et 1382 pour de tuiles ; en 1376 et 1377 pour des cornières ; en 1384 pour des faïtières et des noues. On n'hésite pas à récupérer les tuiles et les quarrons de bâtiments en ruines. En 1376, les deux tuileries fabriquent 45600 quarrons, 44000 tuiles, 107 émines de chaux, 832 faïtières, 722 cornières, «pour faire au chasteau a la partie devers regnier perrote un pan de mur haulcer les allees basses du mur et les duex autres pans de murs item faire les couvertures de bois et les chaffaulx sur des trois pan de mur et les covrir»¹⁰. Mais cette production est souvent aléatoire, délicate. En 1380, 33000 quarrons ont été préparés par les tuiliers Hugue Roger et Etienne Favote mais plus de la moitié, mal cuite, est à refaire. Ces quarrons étaient destinés au deuxième étage de maçonnerie de la tour du château de Pontailler, détruit vers 1365 par des routiers. La production des tuiliers de Pontailler servira à d'autres tâches, en d'autres lieux. En 1382 et 1384, des livraisons de quarrons et de chaux sont effectuées à Dijon. De fréquents convois seront conduits et utilisés aux hôtels du duc et aux halles d'Auxonne par Etienne Roger, Perrenot Thielier, Etienne Favote puis Jeannot Bonnot. D'autres charrois seront utilisés à Apremont et au château de Rochefort, en Comté. Ainsi exploitée, la terre du Mont-Ardoux valorise cette région en Bourgogne comme au delà (voir ma thèse sur la châtellenie de Pontailler).

Le château de Pontailler :

L'histoire d'un édifice commence bien souvent par la destruction d'un plus ancien. Le château et la tour de Pontailler n'échapperont pas à ce destin. Reconstitués sur des ruines, leurs pierres finiront dans les fondements des murs d'Auxonne.

Au IXe siècle, un «palatium regis» abrite épisodiquement à Pontailler le roi Charles le Chauve. Peut-être était-il déjà doté des attributs des châteaux du XIVe et du XVe siècles, à savoir la fonction politique et symbolique et la fonction d'hospitalité. Les premières mentions d'un château à Saint-Maurice datent de la fondation du prieuré au XIIIe siècle. Vers 1300 existent le château, une maison carrée (ou tour) située au milieu de la ville, un donjon, avec bâtiments et granges.

Ce château va faire l'objet de travaux au moment de son acquisition par le duc de Bourgogne au début du XIVe siècle. La grande tour carrée est fendue en son long en 1350 et menace de s'écrouler si elle n'est pas réparée et s'avère dangereuse pour les habitants voisins et pour les passants. Elles sont en ruines après les combats contre les Compagnies et les contre les Comtois. Elles ont fait la preuve de leur vulnérabilité face aux assaillants et ont connu plusieurs occupations de troupes différentes et plusieurs garnisons. Philippe de France, jeune gouverneur de Bourgogne a déjà pris des mesures. En juillet 1363 il a gratifié les habitants des villes exposées et maltraitées d'Auxonne et de Pontailler de 100 florins pour leurs travaux de réparation et de fortification. Il ne s'agit sans doute alors que de restaurer ce qui a été endommagé, la vieille salle du château et la vieille tour encore mentionnées vers 1370. Mais l'entreprise qui va suivre s'avèrera plus ambitieuse.

Le duc Philippe le Hardi décide de reconstituer sa force défensive, notamment aux frontières du duché. Ainsi est décidée la restauration du château de Pontailler. Elle va occuper le dernier quart du siècle et même quelques années au delà. Les maîtres d'oeuvres pour la charpenterie s'appellent Rolin de Saint-Léger et Etienne Godin de Perrigny ; pour la maçonnerie : Jeannin de Mascon, avec autour d'eux toute une équipe d'artisans et de manoeuvres.

Le programme de fortification de la ville commence en 1370. Les habitants vont pouvoir bâtir sur les places de l'ancienne forteresse. Ils contribuent à un vaste effort de reconstruction de leur ville, de ses ponts, de ses portes, de ses fortifications. Mais le duc a ordonné que les habitants de la châtellenie qui profitent de l'abri du château participent à leurs côtés. Ces travaux nous seront détaillés dans les comptes à partir de 1374. Nous découvrons alors les moyens

de la défense de Pontailier : la réfection de tous les bâtiments du château (grange, maison du capitaine), la réédification de murs et de tours, la réparation des portes et du pont-levis, la construction d'une grande tour dite «de Gray» avec col de pilier, et celle postérieure d'un baile, c'est-à-dire d'une porte avancée de ce pont-levis. Bien souvent ce vaste ouvrage a dû être reporté ou prolongé.

On suit, pierre après pierre, chaque moment de l'édification de la tour, parfois appelée donjon et plus tard «tour de Gray». Le premier étage est construit en 1378, le deuxième l'est en 1380, le troisième et le quatrième le sont vers 1388. Ce travail connaît plusieurs phases techniques. La maçonnerie de pierres et de quarrons semble marquer un palier en 1388. Elle reprendra à la fin du siècle avec la confection d'un col de pilier. La couverture de la tour nous sert de point de repère pour dater l'achèvement du gros oeuvre. Elle fait état de l'emploi de 33550 tuiles plombées, de 360 cornières plombées, de dix noues et de douze faitières. En 1405, l'ouvrage de la tour semble terminé. La «tour prisonnière» dont les tuiles avaient pourri est recouverte à neuf. On y emploie alors 1200 tuiles. Un autre train d'ouvrage concerne les pièces de la tour. On découvre les emplacements des cheminées, les garde-robes, les renforcements des salles. Une place importante est laissée aux portes et fenêtres, à l'encadrement des huisseries, au verrouillage des issues. Le contrat du charpentier Rolin de Saint-Léger mentionne l'exécution de 28 fenêtres, dont quatre croisées, et de 24 carrées, avec 17 huisseries. Un autre charpentier, Etienne Godin reçoit 180 francs de rémunération pour avoir monté un étage de bois d'environ dix pieds de haut (soit 3 mètres et demi), une coiffe et trois fenêtres croisées de bois. Il a dressé la cloison qui sépare une grande chambre de sa garde-robe. Une fenêtre flamande éclaire chaque pan de la coiffe.

ill. 25 - La « Maison Jallu », aujourd'hui bibliothèque municipale de Pontailler, vue des façades ouest et sud. cl. Michel Philippe. A son emplacement s'élevait le donjon bâti à la charnière des XIVe et XVe siècles. Seul demeurent de cette époque les caves, anciennes prisons du château.



Un certain nombre d'interventions ont lieu dans les années 1460 et 1470. Il s'agit désormais de travaux de réparations et d'entretien. En 1467, on recouvre le toit de la grande tour du château, autour de sa grande cheminée et au dessus de la garde-robe, à raison de bonnes tuiles plombées, et de lattes. On recouvre le chaffaud sur les allées de la cloison et muraille du château, du côté de l'hôtel de Perrenot Brenel, car ce toit avait été dépecé et découvert par un nid de cigogne, au dessus de la tour de la tournelle. On recouvre également un pan de toit sur le bout des allées du château, du côté vers la Saône, car ce pan menaçait de s'écrouler : 25 faitières et 6 cornières sont employées à la grosse tour et aux allées des galeries du château. Un charpentier de Perrigny travaille au pan de mur vers la Saône (mur ouest) ; il remet à neuf une colonne de bon bois de chêne d'environ 18 pieds de hauteur et d'un pied d'épaisseur en cette galerie ; il répare la charpenterie de chevrons et d'avant lattes car la vieille charpenterie était pourrie et tombait à terre, etc.

D'autres ouvrages sont faits six ans plus tard au pont-levis du château de Pontailler. Plusieurs maçons mettent au pont du château de Pontailler trois piles de pierre de taille et de quarrons ainsi qu'une autre pile a demi-parement «laquelle fait le chevestre de l'entrée de ce pont du côté vers la ville, pour porter la charpenterie de ce pont, à savoir l'une pour porter le pont-levis et les deux autres pour porter le pont dormant, enfin l'autre faite a demi-parement pour porter le chevestre de l'entrée de ce pont, à raison de piles de quartiers de pierre a bonne chaul et sable d'une toise dehors terre jusques au vif fond et le dessus de ces pillles sont estees faites de quarrons». ; 735 membres de pierre ont été charroyés depuis la perrière du Chaignoy de Pesmes jusqu'au plus près du pont de Pontailler. 77 livres de ferrures sont mises au pont-levis.

Le château se trouve dans la paroisse Saint-Maurice, sur la droite après avoir passé le grand pont de Saône. Il existe une description de la tour dans le terrier réalisé vers 1530. A l'époque le reste du château est en ruines et des noyers occupent la motte. Le donjon construit à la fin du XIV^e siècle est la plus importante des quatre tours. D'après des mesures dressées à partir de deux plans géométraux de la ville, les trois autres tours sont séparées par une cour variant de 66 à 80 mètres environ (33 toises un tiers pour 38 toises). Les tours d'angles rectangulaires comptent, pour deux d'entre elles situées au nord-est et au sud-est, 4 toises et demie de long, 3 toises et demie de travers (de large) et 3 toises de haut ; pour la tour sud-ouest, 6 toises et demie de long sur 4 toises et demie et 3 toises de haut. Le donjon (emplacement et murs de la maison Jallu, au nord-ouest du château) mesure une douzaine de mètres de haut (6 toises), pour 6 toises et demie de long et 4 toises et demie de travers. Un mur de 8 pieds

d'épaisseur, soit un peu plus de 2,50 mètres, relie ces quatre tours. Les murailles du château sont redressées à l'époque et notamment deux pans de murs vers Auxonne et un autre pan jouxtant la maison de Regnier Perrote. Elles sont pourvues d'allées basses, de chaffauds de bois murés de briques et couvertes. Portes, barrières et pont-levis sont rénovés également et les bretèches reveuillées. Il ne faut pas moins de 4500 quarrons et de la chaux pour reboucher des trous aux créneaux tant était grand le risque « déchelel le chasteau par le mur de la riviere... » . On va même jusqu'à essarter ronces et buissons qui poussent sur un pan de mur. Les douves qui entourent ces murailles ont une dizaine de mètres de large et sont «remplies de l'eau de la Saône». Cela fait du château un îlot dans l'île de Saint-Maurice.

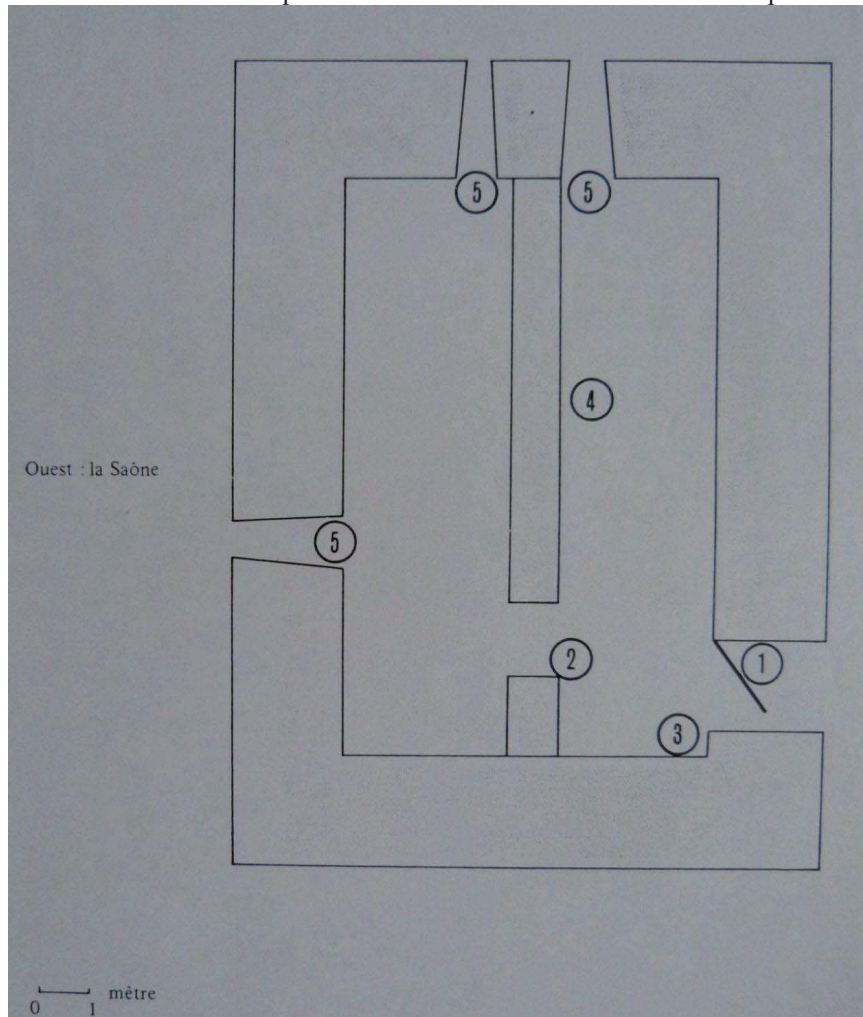
Dans la cour du château se dresse la grange, vaste bâtiment destiné à plusieurs usages. Elle sert à la fois de hangar pour abriter les charrettes et les outils, de silo pour les grains et le foin du bétail, d'écurie équipée de râteaux et de mangeoires. Ce local sujet à de fréquentes gouttières fait alors l'objet de réparations de couverture. Il en est de même pour la maison du capitaine, voisine. Les toitures souffrent avant tout du vent et des précipitations.

Le château finira dans les fondations des fossés d'Auxonne, sauf son donjon. En voici une description datant du XVI^e siècle :... « une vieille tour quasi-carrée plus longue que large, le dessous en pierre de taille, le dessus de quarrons et de briques, couverte de tuile plombée... » à l'origine noire et blanche. Dessous se trouvent deux prisons voûtées, de briques ou de carreaux, destinées à toutes sortes de malfaiteurs. Ces prisons, intactes, ont servi de cave puis à nouveau de prison sous Napoléon 1^{er}, en concurrence avec un autre local près du canal de Saône. Elles ont appartenu à la famille Jallu avant de contenir un dépôt de matériel scolaire dans une pièce de l'ancien hôtel de ville, et aujourd'hui de bibliothèque. On reconnaît à l'entrée l'escalier à vis de pierre qui montait aux deux salles et à la cuisine... «La salle... une belle chambre avec une cheminée et trois grandes fenêtres, l'une regardant la Saône côté Saint-Jean au couchant, une autre regardant le grand pont, une troisième l'église Saint-Maurice au levant.... On entre dans la salle par une planche en manière de pont-levis ». Une seconde salle semblable occupe l'étage supérieur. Elle dispose d'une cheminée sans manteau et de trois fenêtres sans plancher, avec garde-robes et retraits. Ces grandes fenêtres sont surplombées de petites fenêtres d'après la comptabilité de la châtellenie pour le premier étage, sans doute aussi pour le second. Dans l'angle sud de la tour, un escalier de pierre permet d'atteindre ces deux salles et une petite cuisine couverte d'esseules «en laquelle il pleut».

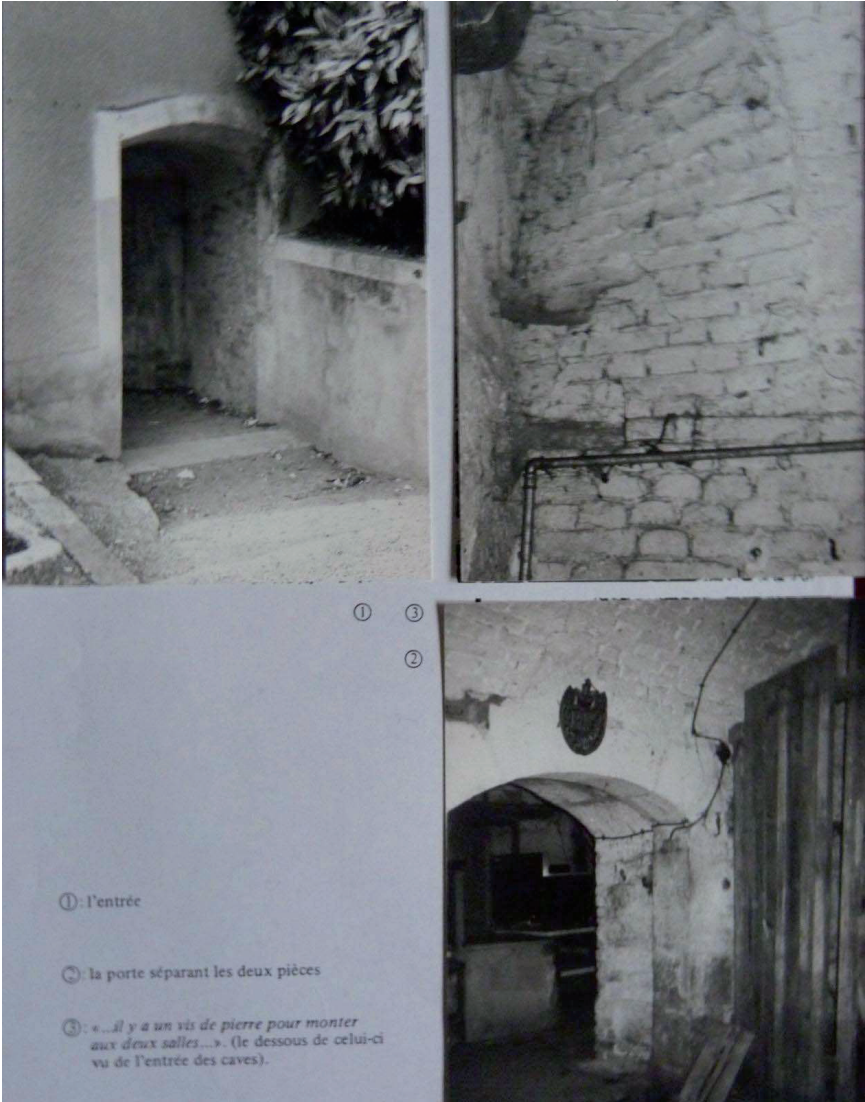
Il ne reste plus au début du XVI^e siècle qu'une tour naine, réduite à mi-hauteur, étée de sa coiffe et des trois pommeaux portant bannière aux armes du

duc. Un *baile* s'étire à l'origine depuis la tour jusqu'au chaffaud de la porte du château orientée au nord. Il est muni d'un escalier de pierre taillée sur lequel bat le pont-levis qui descend de la tour. Au dessus des murs a été dessinée une défense à créneaux. Quant au château, ruiné vers 1530, sa motte est occupée par des noyers. Les trois autres tours de celui-ci sont séparées par une cour variant de 65 à 80 mètres environ. Les murailles sont pourvues d'allées basses, de chaffauds de bois murés de briques, et couvertes. Les douves qui les entourent ont une dizaine de mètres de large.

ill. 26 - Plan des caves de la maison Jallu, ancienne prison de la ville. Il est remarquable que ces prisons aient fonctionné jusqu'au début du XIXe siècle (Statistique de la Côte d'Or, 1807). A l'époque, un autre lieu situé près de l'hôtel de ville paraît se substituer aussi au précédent



ill. 27 - Photos du donjon de Pontailier reconstruit à la fin du XIVe et au début du XVe siècle (cl. Annick Bureau)



ill. 28 - Photos du donjon de Pontailier (cl. Annick Bureau)



ill . 29 - Liste des châtelains de Pontailier :

2/03/1303-1308 Pierre Maquerel de Segrois
1325 Guy de Bugnenoz
1330/31 Pierre de Montoillot
1334-1347 Jehan Grégoire
1347-1350 Guillaume de Blaisy
1350-1353 Girard de Vavrètes (ou des Bordes)
1353-1362 Etienne de Musigny
1363-1364 Simon de Joy
1365-juin 1390 Jehan de Maxilly
07/390-fin 1411 Guillaume de Maxilly
Janv. 1412 Henri Martin de Rochefort
02/1412-02/1423 Guillaume de Maxilly
4/02/1423-01/1424 Aymonin Baugard
16/02/24-4/03/1429 Perrin d'Auxanges
5/03/29-1443 Jehan Colinot
1446 Henri de Chambournay
1446 Lancelot le Robert
1449 Henri de Chambournay
Jehan Noble
1451 Lancelot le Robert
21/10/1451 Etienne de la Guiche
1459-1465 Jehan Bourgeois
1467-1474 Jehan Chaussin
1480-1481 Robert de Montgomery
1484 Jehan Chaussin
1485-1499 Claude de Vaudrey
1500 Jehan Gaupinet
1500-1502 Jehan Verguinoeul (depuis 1 05 1500)
1512-1515 Jehan Rossignol (Rochinol)
1515-1519 Jehan Rossignol fils
1529 Claude Cothon
1530 Claude de Malleterre
1531-1535 Jacques le Maçon
1535-1538 Jehan Coquet
1541-1542 Jehan Bartholomey
1543-1580 Jehan Joly ; Claude de Lorraine seigneur usufruitier
1580-1599 François et Jehan Joly
1600-1618 Anthoine Joly et Jehan Joly
1619-1631 Jehan Joly ; prince de Condé engagiste

Jehan Berthault
1637 Anthoine Joly
1641-1660 Bonaventure Ramaille
1692 prince de Condé engagiste
1718 Claude Michel
1740 Claude Joly
1749 François Belin
1765 sieur Belin, engagiste
1768 Bourbon-Condé engagiste
1769-1773 Louis Armand F. de la Rochefoucauld engagiste
1780 Jean Joly ; chev. Bureau de Caumartin engagiste

La justice

Au Moyen Age, deux justices coexistent à Pontailler. Elles ne se concurrencent pas tout-à-fait. La justice du prévôt s'applique à un ressort particulier : Pontailler, jusqu'à sa limite orientale du pont de Tascon ; le bras de Saône du pont de l'hôpital (autre dénomination du pont de Tascon, actuel pont de grande Saône) ; sur les hommes francs d'Heuilley, Maxilly et la Borde ; les villages de Saint-Sauveur, Cheuge, Montmançon, Jancigny et Drambon où le duc exerce la haute justice, celle appliquée aux délits les plus graves. Dans ce cadre, les revenus du prévôt consistent en trois sources : le péage d'Heuilley et le revenu du col du lait d'Heuilley (de faible valeur) ; des individus placés en la sauvegarde ducale souvent de condition modeste ; des exploits de justice. Il n'adjudge que les amendes inférieures ou égales à 7 sous –vols, petites escroqueries à la tire, mensonges...– mais connaît des amendes plus importantes (à 65 sous) sans pouvoir les adjuger, sauf exception.

ill. 30 - jugement d'un cochon vers 1350..

Vers 1350, un compte de la châtelainie rapporte que des pourceaux mangèrent un enfant aux abords de Pesmes. Ils seront exécutés après un jugement de forme :

ADCO, B 5612, compte du châtelain Girard de Vavrete, 1350-1351, « 2v°, pour faire une barre de ii portes cloyanz a lantree dou pont du chauffal quest par devers la comtet de bourg- & per clorre le dit pont de hautes lices decai & de la pos pour redrecier une grant partie des bars de la cloison de la ville questoyent cheoit et par remurer et metre autre part en plus grant fort-este une autre gnt partie & remettre & rechevillier des bars la ou necessaire estoit environ la dicte vile et por faire a neuf les alours dycels marchande a guiot odine & a villemine le senotier de perrigney chappuis dou mandemant dun comte de bourg. et par lettres, xiiii livres

5, pour les despens de villemine le sergent de perrigny et de v autres chappuis avec luy qui hont ouvré ii jors au reffare & redrecier les forches de pontoiller questoyent choites & fait une grant eschiele toute neuve & lautre bois necessaire a changier es dictes forches pour pain & vin a ler donne en leuvre paie de michie le vancillet par I messaige enveye a pesmes au prevost dou lou par ii foiz pour havoir le mitre dou dit leu por pendre ii porcels qui havoient tue I enfent paie du dit mitre por exequer les diz porcels le semedi apres la chandelouse 50 s »

La justice du châtelain surpasse la précédente. Lui, ou l'un de ses lieutenants tiennent des Jours, c'est-à-dire des sessions judiciaires, une fois par semaine en moyenne, dans la halle de Pontailler, c'est-à-dire dans une salle relevant du châtelain «ou dans tout lieu honnête et commode». L'assemblée est annoncée par criée sur les lieux publics de la circonscription. Les différends, les cas de litige, sont exposés devant la Cour par les parties prenantes –chacune à son tour– ou rapportées par un représentant de la force publique. Les dépositions des témoins suivent celles des parties et souvent les développent. Elles se font sous la foi d'un serment. L'assistance ne doit ni manifester ni perturber la Cour.

Ceux qui rendent la justice sont assermentés. Ils sont appelés procureur ou substitut du procureur du duc. Des prud'hommes représentent l'assemblée de la population devant le tribunal. Des clercs défendent les parties et préparent l'arbitrage au besoin par des enquêtes. L'accord entre ces parties n'est bien souvent pas dégagé au cours d'une seule session des Jours. Elles s'en remettent alors éventuellement à la décision souveraine du châtelain.

D'autres niveaux de juridiction et d'appel existent telle la cour du bailli de Dijon.

Des garanties personnelles sont accordées aux prévenus dont des pleiges se portent garants dans certains cas.

Les peines sont sanctionnées d'amendes variables, parfois doublées d'un emprisonnement. Certaines d'entre elles sont effectuées en journées du métier du coupable. Les crimes, les vols importants, les fraudes et les viols sont passibles de la peine de mort. Les condamnés –après un interrogatoire– sont conduits et exécutés au pilori du buisson des fourches, sans plus de précision sur ce lieu. En 1390, un humble pêcheur locataire à Saint-Jean est accusé du meurtre du sergent Oudot Mailley. Lucot Golart, originaire de Rigny, est inculpé et mis en prison d'abord à Pontailler puis à Talant où il sera interrogé. Il restera enfermé un mois environ, le temps de remettre en état le pilori qui n'avait pas servi depuis les années 1360, l'époque où sévissaient dans la région des compagnies, ces troupes d'individus en quête de solde ou de rapine. Une fois pendu, ses biens seront saisis sur ordre du châtelain. Mais celui-ci devra en restituer la moitié à la veuve et aux enfants, conformément à la coutume bourguignonne. Tout crime est passible de la peine de mort... d'autant plus si la victime est un officier du châtelain responsable de la sécurité.

La commune

Les habitants de Pontailler et de Vonges ont été affranchis en avril 1257 par leur seigneur commun Guillaume II de Champlitte. Leurs voisins de Lamarche le seront en 1286 par un neveu de celui-ci. Ceux des autres villages de la châtelainie ne le seront qu'à la fin du Moyen Age, voire même après. L'affranchissement d'une population s'effectue par un contrat liant les habitants à leur seigneur, établissant des règles de conduite, fixant la sanction des infractions, moyennant un abonnement, un impôt annuel, au lieu des tailles, parfois abusives, d'antan.

La Charte d'affranchissement libère les habitants des servitudes et impositions plus ou moins régulières moyennant le paiement d'une redevance fixe et modique de 10 sous *estevenants*, c'est-à-dire la monnaie dominante en Bourgogne, frappée du sceau de Saint-Etienne, à la Saint-Rémi. Les comptes du châtelain enregistrent chaque année cette contribution et notent, selon la paroisse, le nom du contribuable chef du feu. Nous pouvons ainsi aisément suivre l'évolution de cette population au cours du Moyen Age, excepté quelques années, et jusqu'à la Révolution.

Ce document revêt une importance capitale. Les châtelains héritiers des seigneurs conserveront certaines des prérogatives énoncées en matière de justice. L'organisation municipale ne sera pas modifiée par eux. Désormais, les habitants de chaque paroisse, incluant Vonges, choisissent tous les ans deux échevins. Ceux-ci disposent de faibles revenus, d'un peu de bétail et ont un droit de regard sur l'entretien des églises. Ils surveillent aussi l'état des ponts, des chemins et des bâtiments publics. Ils se réunissent dans un local appelé «communal». La Charte dresse une tarification des peines pour toute justice. Les nouveaux habitants prêtent le serment de respecter la Charte pour appartenir à la communauté bourgeoise de la ville. Longtemps, cette Charte privilégiera socialement les habitants des deux villages par rapport au reste de la châtelainie.

ill. 31 - Vue des bords de Saône, quartier Saint-Jean, en direction du sud



Une ville active

La ville de Pontailler est le lieu d'une activité économique et commerciale notoires. La rivière est une voie de communication sans surprise en tenant compte des saisons : bases eaux d'été, avec bancs de sable et marais, tels ceux de Lamarche ; inondations printanières, parfois rapportées dans les registres de comptes du châtelain. De gros convois la descendent régulièrement ; la remontée de son cours, à trait de chevaux, est plus rare : ils sont détruits une fois descendus à leur destination si elle est aussi loin que Lyon par exemple. Le port voit défiler des marchands venus, tant de Lorraine que du Milanais. Les plus assidus sont les champenois, bourguignons et comtois chargés de céréales, de laine et de métaux ferreux qui empruntent la rivière. Certes, les ports de Gray, au nord, d'Auxonne et de Saint-Jean-de-Losne, au sud, éclipsent quelque peu l'activité pontiliacienne. Bénéficiant de l'apport de trois rivières habiles à faire tourner des roues de moulins, de forges et de martinets (Vingeanne, Bèze, Ognon), les marchandises passent sans être débarquées sur place.

Pontailler est aussi un axe important par où circule le sel comtois de Salins en direction de Dijon et des villes du nord du duché. Devenu objet fiscal, ce produit donne lieu à un trafic très contrôlé par les autorités ducales. Des greniers à sel sont édifiés dans des villes de relais particulièrement importantes. Pontailler en bénéficiera en 1385 et le gardera près d'un siècle avant d'en être dépossédée au profit de Mirebeau pour sanctionner sans doute la part prise par les pontiliaciens, aux côtés d'Auxonne, dans la rébellion contre l'occupation du duché par les troupes du roi de France Louis XI. L'un des châtelains, Guillaume de Maxilly, occupera dans les années 1380 l'office de portier de la grande saulnerie (saline) de Salins...

Des compagnies d'affaires traitant de ce produit approvisionnent régulièrement la ville et du sel est distribué de là vers toute la région. Villefrontière, Pontailler se trouve assise une paroisse dans le royaume de France, l'autre dans l'empire. Et les habitants de Saint-Maurice jalourent ceux de Perrigny, Vielverge et Soissons qui, terres d'outre-Saône, sont considérées en surséance et non taxées sur le sel. Le péage de Saône donna lieu à des fraudes. Un tel cas survient une nuit de 1402 lorsque le pontiliacien Jehan Perrote, ramenant du sel comtois pour un commanditaire dijonnais, soudoie de quelque pièce le portier du pont pour passer du sel non gabelé, pour lequel l'impôt de la gabelle n'a pas été payé). Une heure ou deux après son passage, le portier défaillant Gauthier Chevalier s'en vient lui-même avouer sa faute à Guiot Dancise et Guillemain Henry co-responsables du grenier. Il est laissé en liberté provisoire mais disponible pour la justice. Quant à Perrote, habitant du lieu et

habitué à y faire traverser ses marchandises, il dut connaître une mauvaise surprise à son retour.... On ne plaisante pas avec l'administration fiscale.

Aux XIIIe et XIVe siècles, les principaux marchands de Pontailier ne sont pas bourguignons. Ils sont juifs et lombards, jouent du prêt à intérêt et font du commerce comme personne. Les premiers sont mal considérés partout dans le Royaume et ils disparaissent de notre ville au début du XIVe siècle. Les seconds ne sont guère mieux lotis mais proclament une foi chrétienne. Ils se sont installés dans un certain nombre de villes bourguignonnes dès la fin du XIIIe siècle et vouent une prédilection pour les ports et les lieux actifs de Pontailier, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Dijon, Talant, Mirebeau... Là où ils mettent en place leurs comptoirs commerciaux et bancaires appelés *casanes*, ils développent le négoce des céréales, du bétail, des laines, du vin. Ce lieu sert parfois de banque de dépôt comme c'est le cas à Pontailier. Surtout, ils pratiquent sous diverses formes le prêt à intérêt, grâce auquel l'activité économique s'accélère et les campagnes se modernisent. Tout le monde en passe par eux pour effectuer des affaires. Les lombards prêtent au châtelain, au duc même, ce qui leur vaut d'être ainsi mieux tolérés. Ils assurent, grâce à la grande mobilité de leurs finances, le rôle d'une régie monétaire d'appoint. Ils servent d'intermédiaires rétribuant des achats de vin pour l'administration ducale, rémunèrent de même pour quelque livraison les moines de Cîteaux et des habitants de Dijon et de Talant. Organisés sérieusement en associations familiales, ayant prise sur plusieurs villes à la fois, les lombards sont cependant pressurés par l'administration ducale, souvent prompte par ailleurs à saisir leurs biens et à emprisonner leurs représentants pour financer une guerre ou pour effacer des dettes. Cet état ne durera pas. A l'exception d'Anxel Mute, de son frère Richard ainsi que de Guillaume Boule, les lombards de Pontailier auront connu leurs heures de gloire dans les années 1350/1360. Des mesures interdisant fermement le prêt à intérêt en 1387 les condamneront à l'exode.

ill. 32 - Biographie de Guiot Dancise

Il est issu d'une famille de lombards présente à Pontailler, sans doute le petit fils de Payen Dancise et de Jeannette, connus à Pontailler en 1320. Il naît vers 1353, meurt vers 1420. Fils de Michel Dancise, bourgeois de Saint-Maurice, Guiot compte parmi ses frères Michel, moine et prieur de Notre Dame de Pontailler et Guillaume, corral de la Sainte Chapelle de Dijon ; sa soeur Etiennote a épousé en 1386 le graylois Michel Denquene. Guiot épouse en 1405 Jeannote.

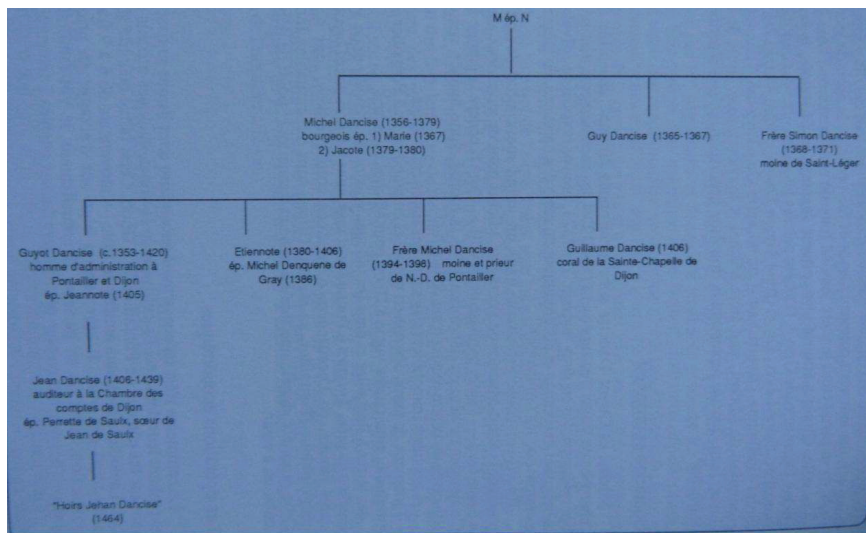
Il mène de pair une vie d'homme d'affaires et d'administrateur au service des ducs Philippe le Hardi puis Jean Sans Peur, d'abord à l'échelon de la châtellenie puis, dès 1393, à Dijon en partie, comme membre de la chambre aux deniers.

Cette vie administrative commence sous Philippe de Rouvre et s'étend sous Philippe le Hardi. Il a une formation de juriste, de clerc, coadjuteur du châtelain Guillaume de Maxilly. Il est échevin entre 1387 et 1391, grenetier de 1385, année d'ouverture du grenier à sel de Pontailler, sans doute jusqu'à sa mort. Il est lieutenant du gruyer et du châtelain pour la justice entre 1402 et 1409 au moins. Commissaire au château de Beaumont-sur-Vingeanne (1410-1411). Il effectue surtout de nombreuses missions pour le châtelain dont il semble l'un des proches conseillers, mais aussi pour d'autres nobles régionaux (Guy de Pontailler, Hugues de Pontailler), des bourgeois (Thiebaut Tanneur) et des lombards (Michelon Ysnard).

Grand propriétaire terrien, il possède des vignes à Pontailler (sur le Mont Ardou) et à Dijon, des terres dans la région, de l'immobilier (propriétés à Saint-Maurice et Saint-Jean). Il finance de petites entreprises par le bail à cheptel, le prêt d'argent déguisé sous la forme de bail d'animaux, avec paiement d'un loyer, typique des hommes d'affaires lombards. Il vend son vin ou le distribue sous forme de service (réceptions d'hommes importants etc.). Il demeure devant l'église Saint-Maurice. C'est le bourgeois de Pontailler le plus important de son époque qui compte également d'autres grands noms : la famille Tanneur, la famille Colinot, Guillemain Henry, Perrenot Besu dit Boudard de Vonges, les Bonyot...

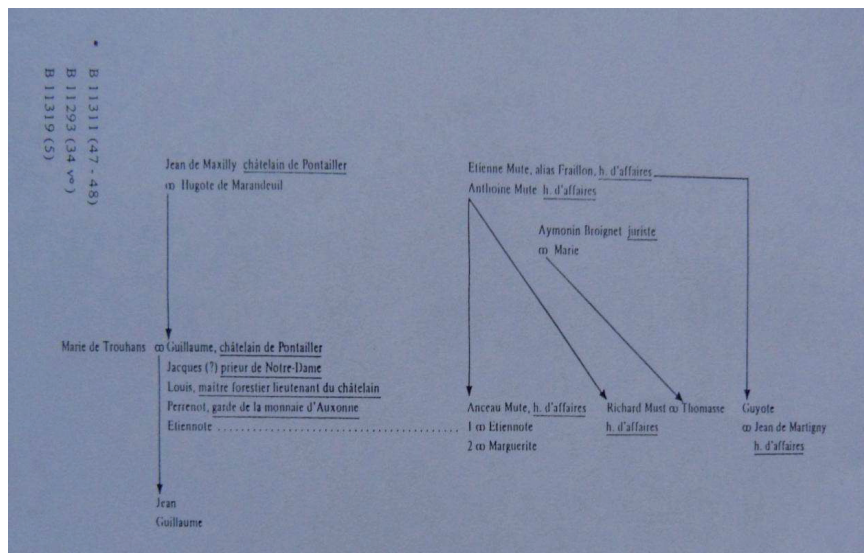
Son fils Jehan mènera une importante carrière à la chambre des comptes de Dijon...

ill. 33- Généalogie de la famille Dancise



L'exemple des hommes d'affaires lombards va piquer au vif un certain nombre de bourgeois et leur permettre -dans une moindre mesure toutefois- de reprendre leur flambeau grâce à une forme déguisée de prêt à intérêt appelée bail à cheptel, dans laquelle un individu retient à «croi et décroi» d'un autre individu une quantité d'animaux estimée à une certaine valeur, augmentée de l'amodiation régulière d'une quantité de denrées céréalières ou laitières. C'est cette dernière qui forme l'intérêt des prêteurs. Ce système accroît l'importance des cheptels et renouvelle quelque peu les exploitations agricoles. Des familles, des groupes de paysans se réunissent pour financer en commun cet investissement. Mais, à moins d'être chanceux, ils resteront toujours enchaînés à ce système.

ill 34 - Répartition géographique de la clientèle du lombard Perron Paanin, de Pontailier, dans la seconde moitié du XIVe siècle (extrait de La casane des Lombards de Pontailier au XIVe siècle, p. 21).



ill. 35 - Vue d'une maison de Saint-Maurice, ancienne rue du Port, sans doute érigée au XVe siècle. cl. Michel Philippe.



D'autres familles s'engagent dans l'administration. Elles gravissent peu à peu les plus hauts niveaux de celle-ci, d'abord dans la châtelainie puis au delà. Il en va ainsi des Dancise, membres de chambres administratives, de Guillemain Henry, proche des Pontailier, d'Aymonin Broignet, devenu officier au parlement de Beaune. De fait, le chef de châtelainie attire bon nombre de candidats à la carrière, clercs de formation tels Boussart Barbier, Jean Colinot, Robin Luillier, les Morizot, Jean d'Arnay, Aymonin Baugart, Henri Martin de Rochefort, Guillaume Pierre....

Les affaires de familles –quelque artisanat ou commerce– ont assuré la réputation des Chaussin (bouchers), des Tanneur (tanneurs), des Favre (forgerons). Le jeu de ces familles tient à la consolidation de leurs acquis et à l'assurance d'un bel avenir pour leur patrimoine. Elles y parviennent par des alliances familiales soigneusement considérées et en complétant leurs revenus par des investissements rentables. C'est le cas des fermes ducales, peu juteuses, mais assurément bon marché en cette période de guerre latente. Elles consacrent la réussite de Perrenot Besu dit Boudart, de Vonges, de Jean de Chaussin, de Jean Colinot, des Dancise, de Guillemain Henry, Jean Perron et des Tanneur. Mais la bataille semble parfois rude pour les obtenir à l'encan !

Au vrai, si la fin du XIVe siècle permet encore de réaliser quelques bénéfiques, le début du XVe siècle s'avère catastrophique. La population décroît et s'appauvrit inexorablement dans les années 1424 à 1436, aux pires moments de la guerre de Cent Ans. Les marchandises ne passent plus. La fin du siècle ramènera une population sans rattraper les déficits accumulés : la peste de 1349, les guerres comtoises, l'occupation du château par des routiers et surtout l'affaiblissement physiologique résultant des guerres, des famines et de la ruine des terroirs. La ville subira bien d'autres épreuves dans les temps à venir.

L'ancien régime à Pontailler

La châtelainie royale de Pontailler s'est relevée de la disgrâce passagère née lors du rattachement de la Bourgogne au royaume de France. Pourtant, bien des choses ont changé. Négligée au profit d'Auxonne, son développement évident est freiné par sa situation géographique à demi encaissée. Son heure de gloire semble déjà passée.

Elle ressortit désormais du bailliage d'Auxonne. Au moment de l'enquête de 1666 ordonnée par l'intendant Bouchu, dont nous nous inspirons désormais, elle est tenue en engagement par le prince de Condé. Mais son administration réelle repose encore sur un petit nombre de familles illustres de châtelains et de receveurs, à savoir les Coquet et les Joly.

La ville et ses habitants dépendent, d'un point de vue fiscal, du bureau des traites foraines de Dijon, communauté de la recette d'Auxonne ; sur le plan économique, de l'intendant de Dijon ; enfin, de la justice du parlement de Dijon et du grenier à sel d'Auxonne. Depuis 1692, un maire héréditaire exerce la police et la justice sur les habitants. Il jouit de plusieurs droits dans la ville mais ne se trouve toujours pas à la tête de sa communauté, représentée par un collège d'échevins depuis le Moyen Âge, à raison de deux pour chacun des quartiers de la ville, à savoir Saint-Jean, Saint-Maurice et Saint-Eloi. Puis viendra le temps de l'élection des maires, dans le courant du XVIIIe siècle. Parmi les premiers maires élus, se succèdent Hubert Bizot (1787-1790), François Noirot (1790), Louis Carnet (1792), Louis Joannin (1892), Pierre Millet (1813), Léonard Rossigneux (1817), Jean Baptiste Joannet (1820-1822), *etc.*

ill. 36 - photo de la plaque tombale d'un seuil de porte : « cy git honorable homme claud... (Kalendel ?) » (cl. Michel Philippe). Nota, cette pierre dans la rue du Poté est aujourd'hui à moitié effacée par du ciment.



ill. 37 - Plan de Pontailier levé par Baptiste de Massaing ; PM 158



La ville est partiellement entourée de bois indivis avec Vielverge et Soissons, de 400 à 500 arpents, soit 200 à 250 hectares, pour les deux tiers de bois de chauffage et le reste de bois à bâtir. Il n'y a pour plaine que des prés alluviaux où on sème toutes sortes de grains. Toute la côte (le Mont-Ardou) est plantée de vignes qui n'ont jamais porté que du vin claret, c'est-à-dire rouge léger, sans aucune réputation. La belle prairie est sujette aux inondations. Les activités principales restent liées au textile, au travail du cuir et à l'exploitation des forges de maréchal et des tuileries.

Le revenu moyen de la châtellenie au XVIIIe siècle s'élève à 2300 livres tournois, sur quoi le châtelain est tenu de payer 8 à 900 livres de charges d'entretien du grand pont de Saint-Jean à divers créanciers. Ce revenu consiste en des prés, des rivières (pêcheries), des fours et moulins banaux du domaine. Le péage s'effectue sur toutes les marchandises passant par la Saône et des octrois sur le vin et des pondéreux. Ce port a bénéficié au début du siècle d'une réglementation très sévère sur le commerce de la part des autorités comtoises. Elle a fait fuir les nombreux marchands étrangers qui tenaient leurs comptoirs à Gray. Maxilly et surtout Pontailler ont repris certains de leurs clients. La famille de marchands Joly qui fréquente les foires de Lyon bien avant ces mesures ne fut sans doute pas la seule à bénéficier de l'élimination, certes provisoire, de tels concurrents. Cette famille tire profit de l'importance du transit de fontes et de fer passant sur la Saône, depuis la région de Fontenoy-en-Vôge jusqu'à Lyon, le Dauphiné, le Forez ou la Méditerranée.

Le XVIII^e siècle connaît l'établissement d'un collège, avec des régents laïcs, une école avec recteur. Pontailier abrite alors un bureau de contrôle et trois notaires royaux. Un corps de garde est installé au pont Saint-Jean.

Les deux paroisses dépendent pour la première (Saint-Jean) de l'évêché tout neuf de Dijon, et non plus de l'archevêché de Langres ; et la seconde (Saint-Maurice), de l'archevêché de Besançon. La ville ne paraît pas avoir connu d'affrontements religieux avec les protestants, comme dans d'autres villes françaises.

A l'époque de conflits entre le royaume de France et la comté impériale, les usines de fer de la région vont servir à la production de fonte à canon, sur place, à Vonges. Dans une lettre, rapportée par Pierre Camp, Dalliès de la Tour, collaborateur de Colbert, explique ses intentions :

« ... C'est bien en Bourgogne que je prétends faire travailler mais c'est à l'usine de Boussole, qui est une des meilleures du royaume, et c'est la mesure d'où nous tirons du fer pour les armes fabriquées à Saint-Etienne... ».

Le minerai, appelé castillot, est tiré à 25 pieds de profondeur, soit huit mètres environ. L'exploitant du fourneau de Vonges, le lyonnais Chirard, y trouve son profit. Il gagne aussi en audace et rachète en 1648 la seigneurie de Boussole et se considère comme le véritable seigneur de Vonges. Il reprend aussi le très important site d'Echalonge, en Franche Comté, qui travaille également pour la guerre, de l'autre côté... Mal lui en prend. Il est capturé par des hommes de guerre français au cours d'une opération de représailles faisant suite à la destruction de la grosse forge de Drambon. Son commis sera tué à cette occasion mais, quant à lui, il s'en sortira et tiendra même quelque temps la forge de Drambon.

Ill.. 38. Contract d'association entre les sieurs Debesche et Dalliès de la Tour pour la fabrication de canons à partir de la fonte des hauts-fourneaux de Drambon et de Boussole (Vonges) d'après BNF, Mélanges Colbert 149, fol. 599 à 601.

19 11 1668, copie de l'acte de société passée entre les sieurs Daliès et Debesche
« Nous soussignés Abraham Debesche et Samuel Daliès sieur de la Tour sommes convenus des conventions qui ensuivent

Cest ascavoir que moidict Debesche en vertu du privilege qui m'a esté accordé par sa majesté de faire en seul des canons de fer dans toute l'estandue du Royaume, Ay associé comme j'associe ledict sieur Dalies pour moitié audict privilege pour le canons qui sy fabricqueront pour le service du Levant et qui descendront sur les rivieres qui ce vont déscharger dans la mer méditerranée pour participer par moitié au gain ou perte quil plaira à Dieu d'y envoyer, Et ce pendant le temps de douze années la premiere commençant en lannée prochaine XVI C soixante neuf

Que ledict sieur Dalies sera obligé d'avancer toutes les sommes que nous jugerons necessaires pour l'establissement et perfection de laditte manufacture, a leffet de quoy suivant les comptes arrestéz aux sieurs Hugonnenc et Barbier commis sur les lieux, et les effectz ou l'argent comptant qui leur reste entre leurs mains, ledit sieur Daliès se trouve en avance de la somme de cent quatre mil livres, de laquelle moidict de Besche consens quil ce rembourse sur les premiers deniers quy proviendront de la vante desditz canons ou autres ouvrages desdittes forges a la charge par ledict sieur Daliès d'en compter dès que l'éspreuve et la reception en aura esté faite par le commissaire de la Marine ou autre envoyé par le Roy suivant le prix porté par le privilege ou suivant celluy que Monseigneur Colbert y voudra mettre.

Outre laditte somme de cent quatre mil livres sera avancé par ledict sieur Daliès la somme de six mil livres tous les mois pour l'entretien des ouvriers, Et sy laditte somme n'y pouvoit suffire, ledict sieur Dalies s'oblige encores d'avancer le surplus a quelle somme quelle peut monter. Comme aussy s'il en falloit moingz quil en sera diminué.

Quil sera tenu un livre a Drambon et Boussolles par des commis intelligents et fidelles qui seront mis du consantement desditz sieurs Dalies et de Besche contenant la recepte et despence de laditte manufacture lesquelz payeront les ouvriers suivant les marchez que ledict sieur de besche aura reiglé avec eux. Et generalmente toute la despence de la ditte manufacture se faire sur les ordres dudict sieur debesche rapportant lesquelz il en sera tenu compte ausdits commis et non autrement et dont les appointemens seront reglez suivant quil sera convenu entre nous.

Qu'a mesure que l'on fera les envoys des canons, fers, corps d'ancre bouletz et grenades ledict sieur de besche en signera les factures contenant les calibres et poids, qu'à lesgard des canons il nen sera point envoyé qui ne soient espreuvé par ordre du Roy, or ceux qui seront envoyés pour estre vandus a des marchandz.

Ledit sieur Dalies soblige pareillement de prendre tous les corps d'ancre qui se fairoient a Boussolle et a Drambon, ou autre fer qui se fabricquera dans lesdites forges pour le service de la marine au prix, scavoir les corpz d'ancre a cent vingt deux livres le millier ; le fer rond et carré cent livres le millier, et le fer plat quatre vingtz livres le millier, le tout suivant les modelles et proportions qui en seront donnés et a la charge de la rendre au port de la Varvotte, et dès que les livraisons seront faittes, ledict sieur Dalies promet en tenir compte a la societé. Et en cas que nous trouvassions a propos pour le bien de la ditte societé de louer de nouveaux fourneaux ledict sieur Daliès recevre de mesme tous les ouvrages au prix cy dessus. Et ce pendant le tempz que monseigneur colbert agréera que ledict sieur Daliès fasse lesdites fournitures a la marine et non autrement.

Que la despence de bouche quil conviendra faire a Drambon par ledict sieur de besche sera supportée par laditte societé. Et en son absance sera réglée par nous ce qu'on jugera le plus a propos.

A l'esgard de la terre de Drambon dès que le Dom de sa majesté en aura esté expédié audict sieur de besche, et que le dict sieur Dalies aura esté remboursé de laditte acquisition et des reparations qui y ont este faictes, ledict sieur de besche jouira du revenu suivant quil sera réglé entre nous, demurant ledict article indivis jusqu'a ce quil ayt pleu a Monseigneur Colbert d'en ordonner.

A esté approuvé entre nous lacte que ledict sieur Daliès a passé avec Mlle Chirat pour laffirme de Boussolle et Vonges et en tout ce que ledict sieur Daliès cest obligé envers elle pour raison dudict acte en attendant que nous puissions tirer des conditions plus avantageuses de Mr de Villars a qui appartient laditte terre.

A esté encores convenu qu'en attendant que ledit sieur Dalies ce puisse rembourcer de ses avances quil tirera l'interest au denier vingt de celle quil aura faictes en diminuant lesdits interestz a proportion des sommes quil recevra de la livraison desdits canons ou autres ouvrages dont ledict sieur De Besche raporter des recepices du sieur Barbier.

Toutes les choses ou il n'auroit pas esté pourveu par la presante societé seront réglées entre nous par des desliverations particulieres.

Et affin d'attirer la benediction de Dieu sur nostre travail sera pris tous les ans sur laditte societé la somme de deux cens livres qui seront distribuées aux pauvres du voisinage de Drambon et de Boussolles. Faict double a Drambon ce dix neufviseme novembre XVI C soixante huit. signés de Besne, Dalies ».

Lettre adressée à Colbert, début 1668, fol.7 « Je souhette passionnement que la fonte des canons qui se font a boussole y reussissent comme on se l'est promis. Je croy le fer fort bon, chacun le juge de mesme, mais il fault que les ouvriers n'excellent point en leur art puisque on y a remarqué tous les deffauts que jay mandes par mes precedentes ». BNF, mélanges Colbert 147

Le fourneau de Vonges s'arrêtera à la fin du XVIIe siècle mais l'activité sidérurgique se perpétue dans la région de La Marche, Drambon, Bezouotte, Perrigny, Bèze, du côté bourguignon, Pesmes Vadans, Valay, Echalonge, du côté franc comtois. Depuis le rattachement de la Franche Comté au royaume, la région est apaisée et se développe. Mais les besoins demeurent...

A la fin du XVIIe siècle, une poudrerie royale se substitue à la sidérurgie, en aval toutefois de ce site. Son directeur Sigault apercevant sous Louis XVI l'illustre voyageur Courtépée l'interpelle ainsi :

«Ah voicy le curieux voyageur, il faut tout lui montrer pour qu'il puisse décrire notre manufacture ». Courtépée la décrit ainsi : « C'est l'ancre de Vulcain où se préparent les foudres de Jupiter : 36 pilons élevés tout à tour par une roue que l'eau de la Bèze fait mouvoir font 460 livres de poudre en 21 heures ; ils écrasent chacun dans un mortier de bois le salpêtre, le souffre et le charbon qu'on retire en pâte, qu'on étend sur des toiles au soleil et qu'on tamise ensuite pour en faire de la poudre plus ou moins fine, soit à l'usage du canon, soit du fusil...».

Le directeur de la poudrerie lui apprend alors que depuis deux mois, par ordre de la Cour, les deux moulins à poudre roulaient en même temps, sans interruption et que les envois à Marseille et à Toulon doubleraient pour alimenter les armes des insurgés américains en révolte contre l'Angleterre. La poudrerie de Vonges participait ainsi à l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

« Ce jourd' huy, entre M.M. les maire, échevins et syndic de la ville de Pontailler, soussignés et assemblés à l'invitation du maire en son hôtel au dit lieu, d'une part ; M. Desfossez entrepreneur général de manufactures demeurant actuellement à Dijon, d'autre part ; Charles Chevillet journalier demeurant à Pontailler et de son autorité Denise Mallard sa femme, soussignés aussi d'autre part. Ont stipulé et convenu sous le bon vouloir et plaisir de l'intendant que pour former au dit Pontailler l'établissement d'une filature de coton qui puisse procurer aux jeunes filles qui voudront s'y présenter l'avantage non seulement de s'accoutumer dès le bas age au travail, mais encore d'apprendre un métier qui puisse par un gain honnête contribuer à leurs nourriture et entretien.

1) Que les magistrats fourniront dans l'hôtel de ville gratis une chambre en bon état telle qu'elle a été reconnue convenable à l'établissement de la dite filature.

2) Qu'ils fourniront aussi gratis pendant un an ou 18 mois à leur choix la lumière et le bois nécessaires pour éclairer et chauffer les filles qui seront occupées à apprendre.

3) Desfossez de son côté demeure obligé de fournir et rendre à l'hôtel de ville de Pontailler dans les délais de trois mois à compter de la date du présent traité autant de rouets ou métiers qu'il se présentera d'élèves sans pouvoir néanmoins excéder 40, entretiendra les dits métiers de toutes réparations et sera remboursé tant du principal que des réparations par celles auxquelles il les fournira en leur retenant chaque mois le sixième du prix en déduction du paiement qu'il leur fera pour leur filature, au moyen de quoi les dits rouets ou métiers appartiendront aux élèves qui les auront payés.

4) Desfossez pendant le temps que durera la filature qui demeure réglé à un an ou 18 mois au choix et suivant que les magistrats le jugeront convenable, sera tenu de fournir le coton nécessaire sans en rien prétendre ni répéter. Il sera tenu au contraire de prendre celui qui sera filé sur le prix du tarif qui a été par lui signé, remis et joint au présent traité pour y recourir en cas de besoin.

5) Il demeure néanmoins expressément réservé et permis aux ouvrières de garder ou vendre à qui bonleur semblera le coton qu'elles auront flé en payant et remboursant au sieur Desfossez le coton qu'il leur aura fourni à raison du prix d'achat la livre.

6) Les magistrats ayant choisi et nommé pour servir de maîtresse aux élèves Denise Mallard (26 ans, épouse de Charles Chevillet), elle promet de se rendre à Dijon au jour indiqué auprès de Desfossez qui lui fera apprendre à filer le coton

gratuitement en trois mois et plus au besoin, et pour indemniser la dame les magistrats lui feront payer par la ville 15 francs par mois sans plus.

7) Lorsque Desfossez jugera qu'elle est en état d'enseigner, elle se rendra à Pontailier pour montrer et apprendre la filature aux jeunes élèves qui lui seront indiquées par les maire, échevins et syndic (jusqu'à 40 et plus s'ils le jugent à propos) et ce pendant un an ou 18 mois à leur choix.

8) Pour dédommager la dame, les magistrats lui feront payer par la ville et par quartier 150 livres si ses leçons durent 18 mois et 120 livres si elles ne durent qu'un an.

9) La dame (Mallard) sera tenue chaque jour en commençant et finissant l'ouvrage d'enseigner et apprendre autant que faire se pourra le catéchisme à ses écolières et de leur faire faire leurs prières en commun.

signé : Joly (maire) ; Roy ; Michel (syndic) ; Denise Mallard (accepté conformément aux réserves contenues en mon tarif sus dit) ; Desfossez ; Charles Chevillet »

ill. 40 - La poudrerie de Vonges

La poudrerie de Vonges a été érigée à la fin du XVII^e siècle. En tant qu'établissement industriel, elle succédait à un haut-fourneau établi sur un lit de la Bèze, un peu plus en aval, par le lyonnais Chirard ; celui-ci l'avait situé à l'emplacement du moulin de Boussole connu dès au moins 1302. Le 20 février 1691, le commissaire général des poudres et salpêtres de France, Etienne Berthelot de Planeuf, loue l'emplacement du moulin des Champs au seigneur de Vonges Richard de Valon de Mimeure. Cet acte est porté par l'arrêt du 31 décembre 1664 qui donne à Berthelot la faculté de faire bâtir les moulins et magasins dont il aura besoin, aux lieux et sur les rivières et courants qu'il trouvera propres à cet effet, «en dédommageant les propriétaires au dire de gens à ce connaissant». Elle répond aux besoins pressants d'accroissement en poudres et à une réorganisation de cette administration.

Le premier bail porte sur neuf années. Il comporte la démolition, aux frais de Berthelot, du moulin des champs, à cages de bois, appartenant au sieur de Mimeure, et situé sur la Bèze. Les bois des bâtiments, meules, roues et autres matériaux doivent être mis, sans les endommager, à la disposition du sieur de Mimeure, qui a charge de les faire retirer. Berthelot doit faire construire deux

moulins à poudre. Après ce bail, faute de nouveau traité, Berthelot est tenu de rétablir le moulin à farine démolí «bien tournant et virant dans le même état qu'il était, avec les logements du meunier». Ce bail comporte la rendue d'une somme de 850 livres par an, payables au sieur de Mimeure. Sur cet emplacement concédé d'environ 1 hectare 60 ares, vont être établis deux moulins à poudre, un grenoir, un séchoir d'hiver, un magasin à poudre, une petite raffinerie. Ce bail sera renouvelé de neuf en neuf ans, jusqu'au 15 juillet 1753, année de l'occupation définitive du lieu. Cet établissement rend impossible tout rétablissement de l'activité métallurgique qui avait lieu précédemment en amont, à Boussole.

En 1716 est fait un premier règlement d'eau. L'expert, le sieur de Nainville, confirme un certain exhaussement du plan d'eau d'amont à charge par les fermiers des poudres d'élargir le déchargeoir construit pour le service de la poudrerie au dessous et presque joignant la levée ou le grand pont de Vonges, à charge de payer au sieur de Mimeure 1050 livres, plus 300 livres d'intérêts de non jouissance.

En juin 1753, l'inspecteur général des poudres et salpêtres Emmanuel Pioche fait démolir un séchoir d'hiver. Il fait construire un mur de clôture en lisière du bois de vannes. Il négocie l'achat du pré du Fouillot, du déversoir et du cours d'eau, pour bâtir un troisième moulin destiné à remplacer celui de Vienne en Dauphiné. Le prix du bail est, entretemps, passé à 1000 livres, puis à 1200 et 1400 livres. Pioche, en difficultés avec le seigneur de Vonges Perreney de Veumont, pense reconstruire la fabrique à meilleur prix, plus haut, à Bezouotte. C'est alors qu'intervient l'achat, moyennant une rente perpétuelle, de l'emplacement de la poudrerie, du pré du Fouillot (3 hectares 40 ares) et d'une portion de la Bèze. Dans ce bail du 15 juillet 1753, le seigneur de Vonges et son épouse Anne Philippine Louise Fyot de Mimeure se réservent le domaine direct et tous droits de justice, sur le terrain qui forme l'enclos de la poudrerie et recevront une rente annuelle de 2400 livres, plus un baril de 20 livres de poudre. Il est accompagné de l'achat d'une pièce de terre sise à la Perrière de la Corjiolle, à Pontailier, vendue par Hugue Pichon et Anne Millerand le 5 septembre.

Le troisième moulin, de Saint-François, est terminé fin octobre. Derrière lui, séparé par un mur, un lissoir, placé de 1767 à 1801 près du moulin Saint-Etienne. La raffinerie est transformée en atelier de tonnellerie. Vilette en est alors le commissaire jusqu'en 1770, où il est remplacé par Sigault, jusqu'au 1er juillet 1775. Champy est en 1775 le premier commissaire d'une régie placée sous la direction et les ordres des contrôleurs et ministres des finances. Cette régie est placée en l'an II sous l'autorité d'une commission des armes et poudres, sous la surveillance immédiate du Comité de Salut Public. Des cours révolutionnaires forment à Paris le personnel d'agents des départements. La poudre ancienne est triturée et comprimée par des moulins à pilons, puis grenée par des cribles. On

met en morceaux, dans les moulins, le salpêtre, le soufre et le charbon. Un gain de temps dans le battage et le séchage apportera des modifications. De plus, on imagine de fabriquer par triturations binaire et ternaire dans des tonnes, et de mettre, au moyen de presses, le mélange ternaire en galettes à grener par les cribles. Ce procédé révolutionnaire sera repris pour les poudres de guerre à Paris, en 1870.

Entre 1806 et 1809, la poudrerie de Vonges s'agrandit. Le commissaire Mallet fait reconstruire les moulins Sainte-Barbe et Saint-Etienne, établir un lissoir, une machine à meules. Sainte-Barbe saute en 1808 mais est reconstruite l'année suivante. A l'époque, la raffinerie de Dijon reçoit et raffine tout le salpêtre de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de la Saône-et-Loire. Elle envoie à Vonges la matière première d'environ 87000 kilogrammes de poudre, par an. Cette année est supprimée la rente stipulée par le bail de juillet 1753. On y confectionne alors 150 000 kilogrammes de poudre par an, de guerre pour les deux tiers (pour les services de l'artillerie de terre et de mer) et le surplus en poudre de chasse et de mine pour les besoins des débitants et des particuliers qui en trouvent l'approvisionnement, tant dans le magasin principal de Dijon que dans celui de Lyon. De 1810 à 1813 sont édifiés de nombreux bâtiments de service général. En janvier 1814, les Alliés détruisent les machines, puis en février, font sauter les grenoir, sécherie, époussetage et enfonçage. On restaure bientôt les moulins Sainte-Barbe et de Saint-François. La poudrerie compte alors : les trois moulins (Sainte-Barbe, Saint-Etienne, Saint-François), chacun de 24 pilons, un moulin à meules, un blutoir, un lissoir à quatre tonnes. En 1823 est ajouté un moulin de trituration puis on décide la construction d'un magasin à poudre, en dehors de la poudrerie, au climat du Chardonnet, en acquérant à plusieurs vendeurs un hectare quarante-neuf ares de terrain, où il est établi en 1826/1827, et le champ d'épreuves au mortier-éprouvette. Un deuxième magasin le rejoindra en 1867.

En 1832, on établit une petite raffinerie de salpêtre dans l'ancienne charbonnerie. A ses appareils on substitue bientôt des presses hydrauliques. En 1839, de nouvelles terres sont acquises avec le moulin de Boussole et une portion du cours d'eau. Il y en aura à nouveau en 1854, 1858, 1859, 1860, ainsi que dans les années 1870 et 1880.

En 1840, toute la poudrerie est remaniée : à l'est (parties basses), les bâtiments de fabrication ; rive droite, les bureaux, bâtiments des ouvriers et logements ; à l'ouest (partie haute), les magasins d'approvisionnement et les ateliers de charpenterie et de tonnellerie, avec deux nouveaux biefs. Les bâtiments sont isolés par des plantations d'arbres, puis par des levées de terres ou "merlons". Une nouvelle charbonnerie est construite. En 1868, un détachement militaire qui gardait la poudrerie est supprimé.

Les Allemands occupent la poudrerie en 1870/1871 et font sauter ce qu'ils peuvent, dont les archives. La fabrication de la poudre est transportée à Lyon mais celle des poudres de chaise reprendra le 12 juin 1871 et celle de la poudre de mine le 10 août. A partir de 1872, Vonges fabrique de la dynamite puis en 1875 d'autres explosifs à base de nitroglycérine. L'agrandissement du cours de la Bèze, entre la poudrerie et la Saône, doit servir à l'accès des bateaux. Mais il ne sera pas réalisé.

Un champ de tir à canon est installé au lieu dit la Presle, à Vonges. La poudrerie dispose alors d'une superficie de 35 hectares environ, avec une puissance hydraulique jusqu'à 130 chevaux-vapeur et des machines à vapeur. On y essaie en 1890 la fabrication de poudre de chasse sans fumée.

A partir de 1904, la poudrerie fabrique des explosifs de mine au chlorate (seule en France), des poudres noires de mine et des explosifs azotés. On y compte alors 129 bâtiments et, en 1911, environ 220 ouvriers ou employés, avec deux ingénieurs dont un directeur, trois agents techniques, chefs ouvriers et deux agents techniques comptables. Le chef poudrier est aidé par des sous-agents techniques, anciens «brigadiers» et «poudriers», et des ouvriers à la fabrication, aux réparations, aux manoeuvres travaillant 8 heures et demie par jour, salariés horaires touchant des primes.

Occupée par les troupes allemandes durant les deux guerres mondiales du XXe siècle, la poudrerie est devenue un établissement de la société Nationale des Poudres et Explosifs (SNPE) en 1971. Elle consacre alors une partie de ses activités à la transformation des explosifs et à la confection de moulages plastiques. Elle appartient désormais au groupe Nobel.

Le même Courtépée, dans un voyage de 1775, rapporte que le Val de Saône est un pays bas, marécageux, fangeux l'hiver. Il vante l'excellence des prés le long de la rivière. On y sème beaucoup de blé-turquis (blé de Turquie, ou maïs), du millet, même du lin à Perrigny et dans ses environs, des oignons à Heuilley, et ce depuis le Moyen Age. Les carpes de Saône et de Bèze sont renommées.

Le commerce est en grains, merrain, foin et fer. L'activité a longtemps reposé sur les cuirs, mais les droits onéreux ont fait tomber les tanneries de Pontailler, tout comme celles d'Auxonne, Beaune et Chalon. Le trafic du port reste très faible même si les fers et fontes de la vallée de la Bèze et celles venues de Gray continuent à sillonner la région.

Les bois de la châtelainie font le bonheur de la marine et de l'arsenal d'Auxonne.

Quelques petites industries tentent de réveiller la ville. Un moulin à bateau est dressé sur un canal, près du pont de Portote. Il tombera par faute d'un roulement régulier. Une manufacture de coton sera projetée en 1763 et un contrat conclu entre le maire Joly pour la municipalité, M. Desfossez entrepreneur général de manufactures, et Denise Malard femme de Charles Chevillet. La filature devait procurer à une quarantaine de jeunes filles enseignées par Denise Malard non seulement «de s'accoutumer dès le bas âge au travail, mais encore d'apprendre un métier qui puisse par un gain honnête contribuer à leurs nourriture et entretien». Seule la maîtresse présumée émettait des réserves sur sa rémunération financée par la ville¹¹.

ill. 41 - Dimensions des ponts de Pontailier au milieu du XVIIIe siècle

- pont de la Maladière, 1741 : 110 pieds de long, 21 pieds de large, environ 20 pieds de haut

- pont de Saint-Eloi avec sa coupe et élévation géométrale, 1741 : 233 pieds de long, 19 pieds de large, 18 pieds de haut

- pont du Moulin, 1741 : 47 pieds de long, 18 pieds de large, 18 pieds de haut

- pont de Saint-Jean, 1741 : 227 pieds de long, 19 à 20 pieds de large, 18 pieds de haut (Source, ADCO, C 819, avec les plans de ces ponts)

A noter que le pont Saint-Jean, à l'époque le plus important, portait en son milieu un espace fermé où se tenait un garde. A la fin du XVe siècle, le pont étant détruit, un bateau assure une navette entre les deux rives, pour les humains et les chevaux....

Pontailleur est devenue cependant un gros bourg lorsque Courtépée la visite. Affranchie des ruines laissées par Gallas au siècle précédent, elle compte entre 180 et 190 feux vers 1765, 190 feux en 1780 et un peu plus de 1000 habitants selon des recensements des années 1780 à 1790 (le feu de 5 personnes environ).

Les rues, pavées en 1755, sont propres. Le «curieux voyageur» ou plutôt voyageur curieux annonce la reconstruction prochaine d'une halle qui doit faire «fleurer le commerce». Les élus ont fait construire un chemin depuis Dijon en 1753. D'autres sont prévus : Auxonne-Pesmes, début 1761 ; Pontailleur-Pesmes (décision en 1765) ; Pontailleur-Renève (décision de 1773).

La Révolution n'apportera pas de transformation spectaculaire. En revanche, certains biens fonciers et immobiliers changeront de propriétaire : le prieuré vendu en bien national à Louis Joannin ; la cure de Saint Maurice, à Baugray ; la fabrique de Saint Maurice à Brand ; la cure de Saint Jean à Baugray ; la fabrique de Saint Jean à Durieux, Chauchot et Malrand.

Les crises

Au mot «crise», le dictionnaire interrogé répond : «moment périlleux et décisif ; trouble... rupture d'équilibre». Pontailler en a vécu de douloureuses durant sa longue histoire. Toujours tragiques, jamais fatales, la ville s'en est trouvée régénérée. Comme des saignées... La cité vidée de ses populations décimées ou fugitives recevra toujours de nouveaux colons pour habiter ses murs.

Le Val de Saône, magnifique voie de passage pour les hommes, les marchandises... et les armées, frontière naturelle entre peuples différents, a parfois stigmatisé leurs affrontements. L'historien maire d'Auxonne Girault avançait au début du XIXe siècle –mais sans préciser ses preuves– que la ville d'Amagétobrie, soi-disant élevée sur les hauteurs du Mont-Ardou, aurait été détruite avant 451 de notre ère : l'année de la défaite des Huns aux Champs Catalauniques, plus loin en Champagne. Il exhibe pour appuyer son propos des restes de pierres calcinées, quantité de métal fondu, ainsi que des stocks brûlés, de froment et de seigle retrouvés dans la forêt de Lianne entre Perrigny et Cléry. C'est maigre pour une ville marquée à tel point par le feu que les voisins ont ironiquement surnommé ses habitants les «culs-frits». A moins de pouvoir correctement dater les éléments calcinés, ce qui n'était pas le cas au XIXe siècle.

Plus tard, le roi de France s'effraie de la progression des Vikings. Il traite avec eux, et pour qu'ils épargnent Paris, leur offre de piller la Bourgogne. Le Langrois, Bèze, la vallée de la Saône pâtiront inévitablement de cette invasion au IXe siècle. Il n'en restera – on s'en doute – que des ruines.

Après le feu, le talon d'Achille de la cité réside dans ses ponts. A diverses reprises, ils seront coupés, obligeant les habitants à des navettes d'une rive à l'autre sur des bacs : à la fin du XVe siècle, du temps du châtelain Claude de Vaudrey ; au milieu du XVIIe siècle, durant la Guerre de 10 ans ; au début de la seconde guerre mondiale, entre autres...

En 1300, c'est le blocus que choisissent le duc Robert II et le roi Philippe IV le Bel, pour forcer le seigneur Eudes de Grancey, cramponné à Saint-Maurice, à livrer les clefs du château et de la ville. Le pont de Saint-Jean, détruit, toute l'activité économique, le marché, les deux foires annuelles, le péage et tout l'approvisionnement se trouvèrent réduits sinon stoppés. Au bout de quelques mois, la ville tomba, mais Eudes de Grancey s'en sortit avec les honneurs d'une belle rente. Il faudra plusieurs mois au premier châtelain de la ville, Pierre Maquerel de Segrois, pour faire reconstruire les bâtiments ruinés, le château, le pont, finalement restaurés en 1308.

Au milieu du XIV^e siècle, la ville subit plusieurs assauts consécutifs. La maladie devenue tristement célèbre sous le nom de «grande peste» frappe la première chronologiquement. Elle sévit, en Bourgogne, en 1349. Si elle frappe plutôt les villes, elle n'épargne pas la vallée de la Saône. En plein essor démographique, la population des chefs de feux¹² de la ville décroît entre 1349 et 1350, de 93 à 85, sans qu'on puisse en inférer la part réelle de ce fléau, d'abord en proportion mais aussi en quantité de décès. Avec 94 feux en 1352, la reprise démographique semble assurée, preuve peut-être d'une émigration provisoire au moment de la maladie. Quelques années plus tard, les épopées guerrières amènent en Bourgogne des compagnies de routiers, tantôt liés à un camp politique, tantôt libres d'attache. Ces petites troupes vivent sur le pays et en malmènent épisodiquement l'activité. Pour gagner la faveur de certaines d'entre elles et s'en servir de rempart entre les autres, les autorités ducales les installent à la tête de garnisons. Une compagnie d'une cinquantaine de routiers défend le château de Pontailler dès avril 1362. A sa tête, le chevalier Henri Spic commande des gens venus de Bretagne, «hommes peu recommandables et redoutables entre les pillards...». Malgré des vellétés administratives, la troupe se comporte mal à Pontailler et dans la région. Leur indiscipline coûte cher à une population qui ne les supporte pas. Trois mois plus tard, ils consentent à quitter la ville des bords de Saône moyennant une indemnité conséquente. Peine perdue, les mânes ducales jugent à nouveau bon de s'allier à d'autres troupes. Et la garnison de Pontailler se trouve dès janvier 1364 commandée par des capitaines bretons et gascons : Yvon Lacouët, Jean de Saint-Rion, Arnoton de Paul, Jacques de Penchadi et Bertrand Gasc. Leur mission particulière leur vaut de mener quelques incursions dans le comté de Bourgogne voisin, dont une partie de l'aristocratie, menée par Jean de Neuchatel, s'oppose à l'autorité du duc-comte. L'entretien de ces compagnies coûte très cher et elles ne sont pas mieux acceptées par les pontiliaciens (habitants de Pontailler) que les précédentes. Fin mai ou début juin 1364, les Gascons s'en vont. Quant aux bretons, ils vont bientôt rejoindre le capitaine-général Bertrand du Guesclin sur un autre front chaud, à savoir la Normandie. Fin juin et juillet, les troupes comtoises de Jean de Neuchatel sillonnent et incendient les faubourgs de Pontailler, Saint-Eloi et Saint-Jean ainsi que six villages de la région, avant de refuser la bataille aux troupes ducales. Dans l'automne, elles reviendront brûler Flammerans et les faubourgs d'Auxonne. La garnison de Pontailler est renforcée à la fin de l'année autour des deux Jean de Plovost et d'autres capitaines. Ils tiennent encore la place au printemps 1365 au moment où l'attention des Bourguignons est fixée vers le siège de Villaines-les-Prévôtes, en proie aux troupes de Charles de Navarre. C'est ce moment que choisit Jean de Neuchatel pour attaquer la ville, qu'il prend au soir du dimanche 23 mars 1365. La surprise passée, la riposte bourguignonne est vive. Et si de fortes concentrations de

troupes sont opérées à Auxonne et à Seurre, voici un nouveau coup de théâtre. Le 27 mars, la ville est reprise et Jean de Neuchatel capturé. Les frères de la grande famille de La Trémoille s'en attribuent vite la gloire alors qu'ils se trouvent encore à Auxonne... Pontailler fut en fait recouvrée par Guillaume de Choiseul, sire d'Aigremont. Avec une petite troupe, il dût se faire guider jusque dans le camp de Neuchatel par Jacot Naalot, de Vielverge. Les frères La Trémoille, soucieux de s'en faire un mérite auprès du duc, désintéresseront de la rançon ce courageux officier. Pour 8000 francs, ils livreront eux-mêmes au duc le chef comtois allié des Anglais et du roi de Navarre qui sera enfermé au donjon de Semur-en-Auxois. Sic transit gloria Mundi...

Les conséquences de la peste, des guerres et des ruines se feront sentir à la fin du XIVe siècle : générations manquantes, faiblesse physiologique de la population. Mais le XVe siècle à venir commence mal : la mort du duc Philippe le Hardi en 1404. L'assassinat du jeune duc d'Orléans, un des meneurs du clan armagnac, par les ordres du nouveau duc Jean Sans Peur, dégrade l'aura de gloire dont bénéficiaient alors les Bourguignons à Paris (pas pour longtemps). La lourde défaite d'Azincourt précède le lâche assassinat du duc Jean, attiré dans un guet-apens par le prétendant au trône de France. Les querelles politiques font le jeu des Anglais. L'appauvrissement gagne toute la Bourgogne et la population atteint un palier démographique vers 1430. S'il apparaît un renouveau dans les années 1440, la Bourgogne est à nouveau inquiétée par des Compagnies appelées Ecorcheurs. Elles tiennent quelque temps la châtelainie. En 1437 et 1438, on en signale à Pontailler, Vonges, Talmay. A la mort du dernier des grands ducs de Bourgogne, Charles le Téméraire, la ville suit le refus présenté par la ville d'Auxonne à l'autorité du roi Louis XI. Cette situation engendra sans doute un grand incendie du prieuré et de la ville, cité par Courtépée en 1473. Les habitants conclurent finalement «qu'il était plus utile d'être sujets d'un grand roi que d'un petit prince allemand ». La ville était à nouveau sens dessus dessous : pont Saint-jean détruit, le prieuré et la ville brûlés.

ill. 42 - Biographie de François Coquet et de sa famille

François Coquet, fils de Nicolas, notaire à Pontailler, fut fait contrôleur général de sa maison par le roi Henri IV et conseiller d'état. Ce même roi prit en considération Pontailler sous sa sauvegarde en 1595. François avança ses frères à la Cour : Jacques fut conseiller d'état ; Gaspard fut placé chez le comte de Soissons ; Etienne, qui resta en sa patrie, fut secrétaire de la chambre du roi. Lui et ses enfants sont mentionnés durant l'enquête de 1637 (passage des troupes de Mercy) : maître Etienne Coquet et sa femme, qui habitent la maison de la mairie ont eu maison, grange, écurie brûlées. Lui est mort au cours de ces affrontements et elle s'est réfugiée à Dijon.

La famille Coquet détenait héréditairement la mairie de Pontailler. Le 17 décembre 1663, le registre paroissial de Saint-Maurice enregistre le mariage de maître Claude Coquet, maire héréditaire de Pontailler et receveur général des traites foraines en Bourgogne avec Marie Joly, fille de feu noble Claude Joly, conseiller du roi, trésorier et payeur des gages de messieurs du Parlement de Dijon et de Anthoinette de la Croix. La famille Joly est une autre des grandes familles de Pontailler.

Hyacinthe Coquet, épouse de M. de Frazans, morte le 23 mars 1816 âgée de 93 ans serait la dernière de ce nom au moins localement.

Le XVI^e siècle ne sera pas meilleur. Sur le plan extérieur, l'avènement de l'empereur Philippe II fixe à nouveau les hostilités du côté de la frontière comtoise. Sur le plan intérieur, les guerres de la Ligue ruinent le pays à la fin du siècle. En 1576, les reîtres de Mansfeld logent à Pontailler. En 1581, une visite administrative du village de Perrigny, après une grande crue de l'Ognon, découvre un village dévasté et quasi-inhabité. Ces événements touchent de façon sporadique tous les villages de la plaine de Saône. Des populations mendiantes quittent cette région, fuient la faim, les armées ou l'épidémie comme à Auxonne. En 1614, les habitants de Vonges ne parviennent plus à entretenir les trois ponts en ruines sur la Bèze, lieu de passage de marchands venus parfois de loin, de Bassigny et de Lorraine. Un projet de péage doit leur permettre de financer les réparations.

Les années 1630 sont marquées par de mauvaises récoltes et la famine. En 1636, une nouvelle épidémie de peste cause des centaines de victimes à Auxonne. C'est dans ces circonstances terribles que débute la Guerre de Dix Ans, dans une France usée par la Ligue.

Paroisse Saint-Maurice

feu	population (chef)	Etat matériel	Parents		Enfants	Remarques
		viv.	mort	viv		
2	François Royer et François Damoiselle	maison brûlée	1	1	1	Lui, mort brûlé
2	Blaise et Nicole Morisot	idem		2		
1	Jacques Archer	maison hébergeage huilerie				
1	Zacharie Rude	maison brûlée				
2	Claude Allemand et f.	idem, sans bien		2		
1	Claude Fallien	idem, sans bien		1		
1	Jacques Rolland	idem, sans bien		1		Maison au sieur Corberand
1	François Pochet	idem				Maison au sieur Corberand
2	Vve Jean Ysnard et gendre	pillés et volés	2			Absents, mendiant
4	Claude Marut, f. et gendre	sans bien		4		
1	Jean Fourney		1			
2	Vve Pierre Huguenot et François (son fils)	maison brûlée et pillée	1		1	Elle, tuée par l'ennemi
4+	Ambroise Royer f. enf.	idem	1 (elle)	1	2+	Lui tué, absents, mendiant
1	Vve Claude Rozotte	idem, sans bien		1		
4+	Denis Pochet f. enf.	idem et volés		2	2et+	Maison à Jean Huguenot
1	Jean Huguenot	idem, ruiné	1			A payé une rançon
1	Catherine Clerc			1		
1	Jean Coignevault	idem		1		
1	Hiérôme Royer	idem granges étables	1			A Auxonne
1	Mtre Abraham Royer procureur du Roi	idem		1		
1	François Coignevault	idem	1			idem; dans maison de Abraham Royer
1	Claude Roux, forgerot	idem	1			id, prisonnier, a payé rançon
1	Perrin Huclade	2 maisons brûlées	1			A Auxonne
4+	Jean Robert, f., enf	idem	1(elle)	1(lui)	2+mend	Maison enfants d'Etienne Coquet
1	Vve Sébastien Morisot	sans bien		1		
2	Bernard Royer et femme	volés	2			prisonniers, ont payé 50 pistoles de rançon
2	Claude Cotton et femme	granges, étables, hébergeage brûlés	1(lui)	1(elle)		
2	Nicolas de Mortilon et f.		1(elle)	1(lui)		Absente, mendie
1	Claude Robert	sans bien		1		
2	Leonard Fregon et f.		2			Chapelier absents : mendiant absent
1	Jean Caulet	sans moyen	1			
1	Vve Didier Fouillotte	sans bien		1		
2	Jacques Chapy et f.	idem, sans bien	1(elle)	1(lui)		maison à la f. Jean Poirel Elle à Dijon ; cordonnier
2	Vve François Robert et sa fille	maison grange étables		1brûlé	1(...)	Maison à Jeanne Morisot
2	Claude Allemand et f.	sans bien		2		
2	Claude Ménager et f.	sans moyen		2		
2	Claude Lambert et f.		1		1(Verdun)	Prisonnier; elle a payé rançon
1	Nicolas Fourneret		1			A Dijon
1	Jean Bourgeois et f.	maison brûlée	1	1		Il est à Athée greffier
2	Mtre Etienne Rouyer	écuries brûlées				
1	Guillaume Fourney le J	tannerie&écurie brûl.				
2	Antoine Gillot et f.			2		
1	Jean Roux	mais, grang, écur brûl.		1		

1	Mtre Jean Poirel	mais, grang étables pillés	1			Prisonnier, a payé 35 pistoles
2	Pierre Fourney et f.	maison pillée	2			cordon. Maison à Guillaume Fourney
1	Guillaume Fourney l'Ancien	2 mais, grang écurie brûlés	1			
2	Mtre Etienne Coquet et f.	mais grang écur brûl	1(elle)	1(lui)		Mais de la Mairie. A Dijon
4+	Claude Roux, f., enf.	mais. brûl. sans bien	2	2+		lui boucher
3+	Anthoine Porteney et une de ses filles	pillé	2			Pris. A Auxonne
2	Claude Fourmey le J. et sa femme	maison brûlée	1	1(elle)		Elle a été volée
1	Anthoine Joly châtelain	mais.grang écur brûl	1			Sans log., à Auxonne
1	Jean Blondel	idem	1			tué à Maxilly par Croates retour de StJ de Losne
4+	Claude Chappusat, f, enf	maison brûlée	2	2mend		Lui tué par ennemi
2	Pierre Tirecurir et f.	idem, sans bien	2			lui tué par ennemi
1	Vve Maurice Fouillotte	idem	1			Elle mendie
1	Sébastien André	mais grang écur brûl	1			
2	Jean Frilley et femme	maison brûlée sans bien	2			Maison à Claude Huclade
4+	Jean Robert, f, enf	idem, idem	2	2+		lui a été prisonnier
3	Me Jean Privey, f, fille	idem	2	1		parents tués, fille mendie
1	Veuve Gapi	idem	1			
4+	Jean Foulain, f, enf	idem, sans bien	2	2+		lui tué par ennemi
2	Jean Taillet et femme	maison brûlée	2			tués par l'ennemi
1	Claude Foulain	idem, sans bien	1			
2	Pierre Morisot et femme	idem	2			lui tué, elle blessée à mort
2	Claude Allemand et f.	idem, sans bien	2			vigneron tué par l'ennemi
1	Claude Noiretet	idem, sans moyen	1			
1	Claude Bonvalot	idem	1			A Mercey
1	Vve André Thibaud	idem, sans moyen	1			
2	Bernard Robert et f.	idem, sans moyens	2			
1	Françoise Morisot	idem sans bien	1			Mais. aux enf. Coquet
1	François Fourney échev	mais grang étab brûl	1			112 pist. de rançon, grange et étable au capit. Brusson
2	Nicolas Bramand et f.	mais. et écurie brûl.	1	1		Elle à Auxonne
4+	Guillaume Fournier, f. enf	idem, f. et garçon	1(elle)	1Aux 1 sans bien		1+ Pris à Gray : 25 pistoles
	de rançon					
2	Claude Armedieu ainé et f.	idem	1	1		Elle à Auxonne
2	Noël Armedieu et f.	idem	2			
1	Mtre Annibal Virion	mais. et grge brûl.				
2	Denis Viriot et femme	idem	2			Prisonnière, paya rançon
2	Jacques Picard et f.	idem, sans bien	1	1		Elle est à Auxonne
2	Simon Morisot et f.	mais.grange écurie brûlées	2			
2	Jacques Isnard et f.	idem, sans bien	2			Elle, plusieurs fois prise et rançonnée par l'ennemi
1	Jean Isnard	idem, sans moyen	1			
4+	Jean Voiveur, f.enf.	idem	1	1	2+(Langres)	Cordonnier, paya rançon avant de mourir
2	Toussaint Bavouey et f.	idem, sans moyen	1	1(lui)		
1	Vve Cairet	idem	1			A Auxonne, mendie
1	Claude Thibault	idem, sans logement	1			
2	François Coigneveault	idem, sans bien	2			lui brûlé dans sa maison
1	Jean Févieux	idem	1			A Auxonne
4+	Mtre Jean Charpy, f.enf.	idem, sans bien	2	2+		Mais.aux enf. Eti. Coquet
2	André Carabiot et f.	idem, sans bien...	2			idem, rançon, tué par Croates retour de St J de L
3+	Pierre Vorey et enf.	idem sans bien	1	2+		idem (aux enf. Coquet)
4+	Mtre Etienne Roux, f, enf	idem	2	2		A Auxonne, idem (maison) prisonnier, volé
2	Vve Mtre Philibert Brenot et enfant	idem	1	1Auxonne		idem, maison aux Coquet
4+	Jean Coigneveault, f.enf.	sans aucun bien				
	cordonnier	mais, étab, grge hébergeage brûlés	2	2+		lui tué ; maison aux Coquet)

Paroisse Saint-Jean

2	Claude Damois et f.	maison brûlée	1	1			Elle à Auxonne, lui tué Maison à Simon Morisot
1	Nicolas Collin soldat		1				Soldat au châ. d'Auxonne
1	Jean Chevanes		1				A Auxonne
3+	Jean Morisot Hiérosme f.enf	maison brûlée		2	1		Enf. pris., a payé rançon
1	Pierre Peudey		1				Hors de Pontailier
2	Denis Mairet et f.	mais. brûlée, auc.moy.		2			Lui tué par l'ennemi
1	Vve François Maillard	idem		1			
2	Claude Le Jay et f.	idem	1	1			Lui tué, elle à Maxilly
1	Maurice Blondel échevin	idem	1				A Auxonne
4+	Thibaud Morisot, f.enf.	idem, aucun moyen		1			Elle morte
2	Nicolas Bossuet le J f.enf.	idem		2			2+
2	Nicolas Hadeleine et f.	idem	1	1			Elle mendie
1	Mathieu Robinet	idem	1				
1	Jean Tirecur	idem, aucun moyen		1			
1	Vve Nicolas Cordier	idem, aucun bien		1			
1	Jean Caubert	idem, aucun moyen	1				
1	Claude Morisot	idem, aucun bien		1			
1	François Sallier	idem	1				
2+	Enf. Nic. Sallier(Pierre..)	idem	1+	1			Pierre Sallier mort
1	Vve Jean Morisot	idem		1			
1	Nicolas Cordier	idem		1			Tué à la prise de Pontailier
2	Jean Marchand et f.	idem		2			
1	Denis Thant	idem	1				A Auxonne
2	Jean Dubois et f.	idem, aucun bien		2			
1	Claude Mouchard	idem					
6+	Pierre Servage, f.enf.	idem, aucun bien		2	2+	2+	
1	Anthoine Sermage	idem					
1	Pierre Robert	idem, aucun bien		1			
2	Thomas le Jay et f.	idem	1	1			Elle morte
2	Anthoine Le Jay et f.	idem	1	1			Elle morte
4+	Sébastien Bossuet, f. enf.	idem		2	2+		Enfants mendiants
1	Valerien Bellin	idem	1				A Malan
1	Denis Bossuet	idem					
1	Mtre Jean LeMaistre	mais.grge étable brûl.	1				Réside à Auxonne
2	Claude Peudey et f.	idem	1	1			Lui tué à prise de la ville
4+	Nicolas Peudey, f.enf.	mais. brûl. auc. moyen		2		2+	Tué à prise de la ville
4+	Georges De Saint Prix f. enf.	idem, aucun bien	1	1		2+	Elle morte
1	Claude Armediu	maison brûlée		1			Pris, présumé tué par ennemi
4+	Jean Morisot dit la Vallée f. enf.	idem, aucun bien		2		2+	
1	Vve Anthoine Bossuet	idem	1				Elle mendie sa vie
4	Jean Roux forgeot						
1	Hugues Blondel et f.	mais.grge étable brûl.	3	1			A Auxonne. Blondel noyé
1	Jean Fleutot	idem	1				A Lamarche
1	Pierre Perrot	idem	1				A quitté la rue St Jean
2	Vve Jean Quirot et Bernard Roux son fils	maison grange étable pressoir brûlés	1	1			Genre marié vit à Auxonne
1	François Casotte	idem, aucun bien		1			
1	Claude Le Jay tissier	idem					
1	Vve Pierre Sorét	idem	1				A Athée
1	Vve Jean Bret	idem		1			
4+	Vve Jean Clerc et enf.	idem		1	1+	2+	Reste des enfants mendie
2	Claude Bernard et f.	idem, aucun bien		2			
1	Bernard Bossuet	mais. brûl., auc. bien	1				
1	Jean Goussetidem	idem	1				Prisonnier, mort
1	Nicolas Lignier	idem		1			Prisonnier, mort noyé
1	Claude Cordier le Jeune	idem, aucun bien		1			Tué par l'ennemi
1	Claude Bossuet l'Ainé	idem		1			Tué par l'ennemi
2	Jean François	maison de forge brûl.	1	1			Lui tué, elle aux Riceys

1	Nicolas Gentilhomme	idem				
3+	Bernard Bossuet le J.					
	f. enfants	idem	2	1		Enf. mendiant, lui tué par ennemi
1	Jacques Roux	forgeot maison et four brûl.				
4	Jean Bossuet, son gendre	idem	1	3		
	et leurs femmes					
1	Vve Jean Hadeleine	idem		1		
2	Claude Bossuet le J. et f.		1	1		Lui tué, elle mendie
1	Pierre du Bois	idem, sans moyen		1		
4+	Bernard Jacquemain, f.enf	idem			2+	
2	Claude Chevillotte et f.	idem	1	1		Elle morte
1	Vve Claude Robert	idem				

Rue Saint-Eloi

3	Etienne Royer					
	Claude, Jean	maison pillée		3		père et fils blessés à mort
2	Jean Ponteney et f.		2			Elle volée par les ennemis
2	Prudent Brouey et f.	sans moyen		2		
2	Viennot Lance et f.	maison pillée,				lui tué à prise de Pontailleur.
	échevin de St Eloi	sans bien		2		Elle plusieurs fois prise et volée
2	Antoine Viellet et f.	sans bien		2		Lui tué à Maxilly par ennemi, retour St J de L
4+	Charles Morisot, f. enf.	sans bien		2	2+	Lui tué par Croates Enfants mendiant
4+	Jean Sordet, f. enf.	sans bien	1	1	2+	
1	André Sordet	aucun moyen		1		tué par ennemi à prise Pontailleur
4+	Pierre Beillet, f. enf.	aucun bien		2	2+	tué par enn retour de St Jean de L enfants mendiant
2	Jacques Fourney et f.	pillés volés sans bien	2			
4+	Maurice Morisot, f.enf.	sans moyen		2	2+	lui tué lors de prise de Pontailleur
1	Claude Huclade l'Aîné		1			Absent, à Lyon
1	Vve Jean Movin	sans bien		1		
1	Pierre Evrard	aucun bien		1		blessé à mort par l'ennemi
2	François Lami et f.	aucun bien		2		blessé à mort à Auxonne
2	Denis Malinoix et f.			2		
2	Perrin Gobet et femme	aucun bien		2		
1	Jerosme Huclade	aucun bien		1		tué par l'ennemi
4+	Nicolas Huclade, f. enf.	Aucun bien		2	2+	

L'incendie de Pontailler, causes et conséquences

En 1635, un Richelieu ambitieux et pugnace relance un pays affaibli par les Guerres de la Ligue dans de vieilles querelles contre l'empire voisin. Prétextant de reprendre à la branche espagnole de la Maison d'Autriche les provinces cédées à la France en 1493 lors du traité de Senlis, il dénonce la trêve sous le prétexte de quelques incidents de frontière et commence à combattre devant Dole. Rompant un traité de neutralité entre les deux états, il lance le prince de Condé contre la Franche Comté impériale. Cette offensive est brutalement stoppée à Dole. C'est au tour des Impériaux, conduits par le général Gallas, de mener une vigoureuse contre-attaque et d'envahir le duché de Bourgogne en 1636.

les assauts :

La ville de Pontailler a subi plusieurs assauts en moins de six mois. Le premier, le 28 juillet 1636, les Comtois commandés par De Mandre se jettent sur Pontailler pour bloquer une partie du ravitaillement des troupes de Condé. La ville, tenue par ailleurs en engagement du prince de Condé, devait selon une lettre de Louis Petrey, sieur de Champvans, servir de base d'origine d'escarmouches contre les troupes royales françaises. Elle fut brûlée, malgré des ordres contraires, par des habitants de Quingey, en représailles contre l'incendie qu'avait subi leur ville. D'après une note des archives d'Auxonne reprise par Pierre Camp, Montmanson, les Grands Moulins, la Borde, Saint-Sauveur, Cheuge et les deux Renève furent brûlés par les Comtois ce jour-là. Selon Béguillet, il y aurait eu un deuxième assaut le 28 août par les troupes du général Mercy. Celui-ci, à la tête d'un camp volant de 3000 cavaliers surprit donc Pontailler, acheva de la réduire en cendres et fit passer au fil de l'épée tous ceux qui s'y trouvaient avant d'agir de même dans le voisinage. Sans préjuger d'une éventuelle confusion entre ces deux assauts des 28 juillet et 28 août 1636, l'état de 1637 mentionne cependant un troisième temps qui intervint au moment du reflux des troupes impériales arrêtées à Saint-Jean-de-Losne, dans la seconde moitié de l'automne : André Carabiot, Jean Blondel (tué à Maxilly), Antoine Viellet, Pierre Beillet, après celle de la ville : André Sordet, Maurice Morisot, Nicolas Cordier, Claude Peudey, Nicolas Peudey, tous succombent à cette nouvelle offensive guerrière ... Il n'est pas fait mention d'une étape avant la prise de la ville. La ville est provisoirement désertée, le châtelain et la plupart des notables trouvant refuge à Auxonne.

Deux mois environ après le dernier assaut, le châtelain Anthoine Joly, son procureur Hiérosme Royer, les échevins Fourney et Blondel ainsi que le notaire Etienne Roux, palliant l'absence du greffier Bourgeois, se réunissent enfin dans

une ville apaisée pour « ... suivant et conformément à l'arrêt rendu au souverain parlement de Bourgogne, donner acte... de ce qui nous apparaitra du brulement, ruine, feu, meurtre, enlèvement de bétail, prise de prisonniers qu'autres actes d'hostilités à diverses fois commises et exercées sur les habitants des dits Pontailier, Saint Jean et Saint Eloi par les ennemis du Roi et de son Etat et de ce en donner acte aux dits procureur du Roi commis et eschevins pour le dit acte valoir et servir aux dits echevins et habitants envers tous qu'il appartiendra.... ».

ill. 44 - Lettre de Louis Petrey, sieur de Champvans, à Jean Baptiste Pétrey, sieur de Chemin, son fils, 1637 ; cette lettre, extraite des Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche Comté, tome X, 1912, p. 69, dont copie m'a été fort aimablement transmise par Pierre Camp :

L'auteur parle des moyens envisagés pour faire lever le siège de Dole :

« Je crus.... que si nous nous pouvions saisir d'un bon poste sur la rivière de Saône, ce nous serait un grand avantage pour couper les vivres et incommoder le camp ennemi. Nous tenions déjà Pesmes, d'où 200 croates l'incommodaient fort ; il restait seulement d'avoir Pontailier qui n'en est pas beaucoup distant et qui était le passage plus voisin et commode et tel que nous le pouvions souhaiter. Mr le prince de Condé en tirait de grandes commodités ; une partie des munitions s'y dressait et nos gens y étant logés pouvaient être secourus et pourvus de toutes munitions dès la ville de Gray, tant par eau que par terre.

Cette affaire étant remise à la pluralité des voix, il fut résolu d'aller attaquer Pontailier. Monsieur le marquis de Conflans en donna les ordres à Mr de Mandre, commissaire général de notre cavalerie, lequel exécuta fort bien et dextrement sa commission.

L'infanterie allemande y acquit de l'honneur, car étant sur le bord de la rivière et ayant jeté les yeux sur une pauvre femme qui pour se sauver traversait la rivière, remarqua le gué et aussitôt, sans marchander, se jeta dans l'eau où ceux qui étaient de petite stature étaient jusqu'au menton et tant en passant qu'au sortir de la rivière, escarmoucha si rudement qu'elle se fit large et entra dans la ville où étant arrivée la première, elle butina tant qu'elle voulut. Nos Bourguignons y entrèrent après et le malheur voulut que quelques particuliers de Quingey, contre l'ordre que l'on avait donné, poussés d'un appétit de vengeance de ce que l'on avait brûlé leur ville, mirent le feu partout où ils purent, en sorte

que plus de la moitié de cette ville fut réduite en cendre au grand dommage des pauvres habitans et même de nos gens qui, sans ce feu, se fussent bien accomodés des munitions qui étaient de toutes sortes en grande quantité. Et soit que cet embrasement les empêchat d'y loger, soit qu'ils jugeassent que la place n'était pas tenable, ils quittèrent tout et retournèrent en leurs quartiers ordinaires ».

Le document :

Ce procès-verbal d'incendie de Pontailleur, daté du 15 février 1637, est un document connu. Il s'inscrit dans la continuité logique de tous les actes dressés par l'administration depuis la guerre de Cent Ans et destinés au fisc principalement (cherches de feux...). Les historiens Courtépée, Béguillet, Rossignol, Roupnel, en font état et reprennent un paragraphe mentionné en fin du document. Chabeuf a édité la copie de 1801 d'un procès-verbal similaire et contemporain établi pour la ville de Blagny, dans le val de Vingeanne ; le 25 février 1637, suite à l'arrêt de la cour du 28 novembre 1636 enjoignant les juges des lieux à dresser ces procès-verbaux, avec ordonnance aux procureurs, échevins de ces lieux d'y tenir la main « à peine d'en répondre en leurs noms ». C'est un point de comparaison intéressant pour des événements survenus à deux reprises dans ce village.

Le terme de "faux" accolé au dos de la copie de mai 1637 simplement paraphé d'un vague 'M' oblige cependant à redoubler de précautions vis-à-vis de cet acte, et a fortiori de l'autre copie. Il ne semble pas faire de doute qu'un tel document a été demandé par les autorités royales et plusieurs auteurs crédibles l'ont cité, d'une manière comparable à l'acte qui nous apparaît. Un faux s'expliquerait ici par l'intérêt des autorités de la châtellenie à obtenir des subventions non assurées. Les descriptions de voyageurs contemporains coïncident pourtant avec le caractère tragique du procès-verbal. La ville est bien ruinée, sa population décimée et la vie économique nulle durant une vingtaine d'années. Alors, ce document a pu être grossi, exagéré pour arriver au dédommagement ou à l'exemption d'impôts à plus ou moins long terme. Il paraît facile de contrôler la population. On ne fait pas disparaître comme cela des individus sur une telle déclaration. En revanche, l'état matériel des individus fait l'objet d'incertitudes. Pour avoir travaillé sur les "cherches de feux" du Moyen Age, effectuées par le curé le plus souvent en compagnie d'envoyés de la Chambre des Comtes et d'un collecteur local, nous savons qu'il est malaisé de

bien jauger l'état matériel du feu. Ici, l'enquête a été réalisée par des échevins et des notaires locaux en compagnie du châtelain Joly. Peut-être ont-ils donc travesti la destruction des bâtiments et des biens des habitants. Nous n'en avons aucune preuve et à ce compte l'original prêterait tout autant à caution. Retenons pour le moment que ce document a abouti au moins dans une mesure, celle de l'exemption d'une partie des impôts, ce que l'enquête Bouchu pourra constater quelques années plus tard.

Nous avons eu connaissance de deux copies de ce procès-verbal du 15 février 1637. La première a été collationnée le 6 mai 1637 à l'original par Simon Royer et Etienne Roux. Elle porte le nom du notaire de Pontailler François Gomion, qui l'a détenue, en date du 3 janvier 1767 (reçu 7 sols 10 deniers). On peut la consulter à la salle des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (Moreau 813...). La seconde copie se trouve aux Archives Départementales, à Dijon. Elle a été rédigée à la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle, sans doute à partir d'une autre copie de l'original, car de petites différences apparaissent.

L'Inventaire des lieux :

L'état de ces ravages dressé en février 1637 pour Pontailler par son châtelain Anthoine Joly, et à prendre sans doute avec l'esprit critique, établit, feu par feu, le détail de ces calamités. Plus de 200 morts pour la ville ; 112 survivants dont 28 mendiants, 28 réfugiés (principalement à Auxonne), 21 prisonniers. Il ne reste dans la ville qu'une quarantaine de personnes dont la moitié sont encore solvables. Plus de 800 vaches sont perdues dans ces affrontements, ainsi que des chevaux, des moutons, des porcs... Il y a pour plus de 4000 livres tournois de dégâts aux seuls ponts de la ville. En février 1637, l'imposition du taillon (impôt complémentaire de la taille) rapporte encore 12 livres et 5 sous. L'état de la ville n'est pris en compte qu'en mai suivant, où la ville est marquée *déserte*, tout comme Perrigny. Pour le paiement des garnisons ; les habitants doivent 86 livres en 1636, 227 livres 10 sous en janvier 1637, mais 17 livres en 1638 et 36 livres en 1639, manifestant ainsi le décalage entre les ravages et leur prise en compte par l'administration¹³.

Ce procès-verbal détaille les malheurs arrivés à 187 feux de la ville. la population, compte tenu des adultes (271) et d'un minimum d'enfants, s'élevait donc autour de 350 personnes avant le début des assauts. Rappelons qu'avec une population infantine seulement égale à celle des adultes, Pontailler atteindrait 550 âmes, sans doute plus proche de la vérité. Le nombre des morts est malheureusement plus précis que celui des vivants :

- 113 morts à Saint-Maurice sur 177 comptés = 58 %
- 32 morts à Saint-Eloi sur 44 comptés = 72 %
- 77 morts à Saint-Jean sur 121 comptés = 64 %

Au total 72 % pour la ville.

Ce rapport est à rapprocher de celui de Blagny où périrent 215 personnes, soit environ 90 % de la population. De ce village complètement déserté, 27 survivants subsistent, dont sept mendiants, les dix autres ayant émigré surtout à Dijon ainsi qu'à Beaumont-sur-Vingeanne. Au reste, un avis pour les habitants de Perrigny, Vielverge, Soissons, les Grands Moulins, Maxilly et Heuilley (mais curieusement pas Pontailler ni Vonges), signé le 15 mars 1640 par Valon (le seigneur de Vonges ?) et de Barbisey, revient sur un arrêt du conseil d'état rendu le 10 juillet 1638 à propos de la requête présentée au roi par les habitants de ces villages, en vue d'une demande d'exemption de taille et de toute imposition durant vingt ans. Les villages auraient été entièrement réduits en cendres par les gens de guerre, sans qu'il soit resté une seule maison, et la plus grande partie de la population tuée et massacrée ; après avoir perdu tous leurs biens, les survivants n'ont trouvé de retraite que dans les bois et sont réduits à une extrême pauvreté. Comme quoi, les «culs frits» concernaient tout autant les villages entourant Pontailler¹⁴.

On en sait plus sur Pontailler. Sur les 112 survivants indiqués, 28 « mendent leur vie car ils n'ont plus rien sur place ». La plupart des rescapés ont quitté la ville, peut-être même avant l'assaut pour les plus notables, et se trouvent à Auxonne. Sur 28 personnes, l'état-major du châtelain Anthoine Joly a pu regrouper : l'échevin Maurice Blondel, Bernard Roux fils de la veuve Quirot, maître Jean le Maistre, Jacques Brusson capitaine de Pontailler, Jérôme Royer et Nicolas Bramand notaire présent en 1647. D'autres individus y subsistent tant bien que mal, chacun à leurs occupations : la fille de la veuve François Robert, manoeuvrière, Nicolas Colin soldat. Les autres exilés ont cherché refuge dans des villes telles Dijon, Lyon, Langres ; dans la proximité, et surtout pour bonne partie, sans doute retournés dans les villages d'origine ou d'accueil familial : cas d'une femme aux Riceys, dans l'Aube. 21 habitants ont été prisonniers de l'ennemi. Certains ont dû payer une rançon, jusqu'à 112 pistoles d'Espagne pour l'échevin François Fournay et la plus basse pour le cordonnier Guillaume Fournay (25 pistoles). Certains périront avec l'ennemi tels Claude Lambert mort au siège de Verdun, Jean Robert mort avec les ennemis.

Il reste donc environ 40 personnes à Pontailler, dont 22 ou 23 solvables. Dans le voisinage, la situation est similaire. Rossignol avance que 600 personnes

moururent à Lamarche en 1636 tant de la peste que de l'ennemi, mais il exagère sans doute...

Avant ce désastre, Pontailler est une petite châtelainie à cheval sur la Saône, tenue par la famille Joly. Elle compte deux paroisses (Saint-Jean rive droite, Saint-Maurice rive gauche) où les faubourgs de Saint-Jean et de Saint-Eloi (ou rues) encerclent le coeur de la cité, l'île Saint-Maurice. Depuis le Moyen Age, celle-ci réunit les activités politiques, administratives et économiques principales. Le châtelain, son greffier, le maire, la plupart des hommes de loi fuiront à Auxonne l'arrivée des ennemis, faute d'autre logement. Les bâtiments qu'ils occupaient, la maison du château, l'auditoire de justice ont brûlé. De même, tous les bâtiments de production et de service, les ateliers et autres granges, étables, écuries sont en ruines : les halles de Saint-Maurice, les fours banaux de Saint-Maurice et de Saint-Jean appartenant aux religieux, le moulin banal sur bateau, les forges, fours, huileries. Saint-Maurice se trouve coupée du monde car ses ponts ont été détruits par les troupes royales. Il faudrait plus de 4000 livres pour les rebâtir ! La ville en souffre beaucoup. Elle attendra plusieurs années le rétablissement des quatre ponts ombilicaux (Saint-Jean, Saint-Eloi, Portote, pont de la Maladière). L'entretien seul des levées lui revient à plus de 5000 livres tournois.

La ville compte plusieurs édifices religieux. Les deux églises paroissiales de Saint-Jean et de Saint-Maurice ont brûlé avec les cloches, les parties métalliques, l'horloge de Saint-Maurice. A Saint-Jean, ne restent que le choeur et la chapelle voisine. Il n'est pas fait état de la maladière et de la chapelle Saint-Eloi, pourtant elles ont fait l'objet d'un compte-rendu par le fabricant de Saint-Maurice en 1673/74. Il n'est pas non plus fait mention du prieuré Notre Dame, brûlé lui-aussi, avec les deux religieux qui le défendaient, à savoir Guillaume Bozet et François Magnien.

Le centre de Pontailler, derrière l'église et vers les halles, est au Moyen Age le lieu d'habitation de la bourgeoisie d'affaires et de celle d'administration. Nous n'en savons pas autant pour le XVIIe siècle. En tout cas, la ville enregistre pour certaines familles des réussites économiques notables dont elle profite. La famille Coquet tient l'office de maire -plutôt un symbole si ce n'est quelques droits perçus. Elle a joui de la protection du roi Henri IV, et semble posséder, en plus de la puissance politique, la richesse immobilière, entre autres. Elle possède sept maisons à Saint-Maurice, baillées à loyer, sans compter le bâtiment de la mairie où logent désormais les enfants Coquet depuis le décès de leur père Etienne et le départ de leur mère à Dijon. La famille Royer, qui compte des

responsables de l'administration (Abraham Royer, procureur du Roi, Etienne Royer, greffier de la châtelainie) pratique un peu de même. Depuis le Moyen Age, la ville abrite une forte proportion de responsables administratifs réunis par les divers offices locaux et notamment plusieurs hommes de loi et notaires, parfois seulement identifiables à l'appellation équivoque de «maître» : une dizaine d'individus sont ainsi gratifiés.

Le travail du cuir semble très présent ici : cinq cordonniers sont cités ainsi qu'un tanneur. Cette activité se pratique encore en famille (Fourney) et avait illustré, un peu plus de deux siècles précédemment, la réussite économique des Tanneur. La ville compte aussi des artisans du textile (chapelier, tisserand).

Les tuiliers, nombreux au Moyen Age sont ici omis. Par contre, 6 ouvriers du fer «forgeots» continuent une vieille tradition pontiliacienne, les Roux au XVII^e siècle, après les Fevre du Moyen Age.

Ce pays bas marécageux décrit par Courtépée est une plaine limoneuse fertile, propice tant à l'agriculture (vigne sur les coteaux du Mont-Ardou du Moyen Age à la Révolution, pour l'essentiel, céréales, oignons réputés d'Heuilley) qu'à l'élevage. Plus de 800 vaches ont été perdues dans les affrontements ainsi que des chevaux, des moutons, des porcs, et autres animaux.

Des années 1400 à 1636, la physionomie de la ville n'a guère changé. Elle s'est étoffée, surtout sur le plan démographique et quelques familles en drainent peut-être le souvenir (Morizot, Robert, Royer, Tirecuit, Fouillotte, Mairet et plus tardivement Quirot). malheureusement, au contraire de l'état de Blagny, plus complet, celui de Pontailler ne dit rien sur l'ameublement.

Après l'incendie :

La ville connaîtra bientôt de nouvelles angoisses. Les passages de troupes impériales et royales entre 1640 et 1650, aggravent l'état d'une population en survie. L'historien Rossignol a travaillé sur les procès-verbaux de visite des feux du bailliage de Dijon après la bataille de Rocroi. La visite effectuée en septembre 1643 et au début de 1644 compte pour Vonges cinq maisons habitées par des gens pauvres et misérables. A Pontailler, l'échevin Jean Ponteney, présent sans doute paroisse Saint-Eloi en 1637, réside pour lors à Auxonne. Selon lui, sur cent maisons habitées avant les guerres, il n'en reste que quatre dans l'enclos (de Saint-Maurice) et quatre aux faubourgs côté comté (Saint-Eloi ; il n'y aurait plus un seul habitant à Saint-Jean. Le village de Maxilly n'abrite plus que 13 habitants. Lamarche, 36. A Auxonne, sur 618 habitants, 144 sont des veuves et 141 des réfugiés. Tout est en ruines.

Vers 1660, Pontailler ne compte encore que huit à dix familles, soit une quarantaine ou une cinquantaine d'habitants. Elle et ses voisines réduites en cendres ont bénéficié d'une exemption d'impôts jusqu'en 1656 pour rétablir et réédifier les maisons. L'enquête Bouchu réalisée en 1666 à la suite de l'ordonnance du 15 décembre 1665 donne une description plus optimiste et plus contrastée de la région. Les villages environnant Pontailler semblent défaits alors que cette ville voit ses «habitants assez accommodés etant situés sur la Saône a cause du commerce». Certes, il ne se fait d'imposition que pour les deniers royaux, depuis la vérification de leurs dettes : 24717 livres tant en principaux qu'en intérêts échus et à écheoir jusqu'en 1677 (pour un revenu, charges comprises, de 1400 à 1500 livres par an). D'après l'enquêteur, la population «tant de la rue Saint Jean que de celle de Pontailler est d'environ 120, y compris les veuves, non compris les iceux qui en dépendent». Ce regain léger mais constant accompagne les dernières années du XVIIe siècle. Un siècle plus tard, Courtépée contemple une ville restaurée, confiante et active économiquement.

Comme le disait l'échevin Jean Ponteney évoquant le temps avant les guerres par rapport au temps présent, les méfaits de la guerre de Trente Ans se reproduisent à plusieurs années d'intervalle. L'incendie de Pontailler n'en est qu'une manifestation... assurément la plus tragique.

De tels moments de drame ne se reproduiront plus dans la région. Mais la ville, ragaille au XVIIIe siècle, fournira son lot de combattants aux armées révolutionnaires. Sadi Carnot a noté le nom des officiers tués au combat dans les guerres révolutionnaires et d'Empire.

ill. 45 - Liste des volontaires durant les guerres de la Révolution, d'après Sadi Carnot, Les Volontaires de la Côte-d'Or en campagne, 1792-1796, Dijon, 1942

- sous-lieutenant Joseph Robert, perruquier à Pontailler, 8e compagnie, 8e bataillon de Volontaires de la Côte-d'Or, mort à 24 ans le 12 08 1793.
- sous-lieutenant Louis Chauchot, négociant, 2e compagnie du 9e bataillon en 1793 (21 ans), lieutenant en 1795.
- adjoint sous-lieutenant Pierre Mayenet, 23 ans, tourneur à Auxonne originaire de Pontailler, membre du 10e bataillon de la Côte-d'Or.
- sous-lieutenant François-Xavier Besson, 26 ans, Grange de la Chasse par Pontailler, marchand de vins à Paris, 7e compagnie, 10e bataillon de la Côte-d'Or.
- Charles Morlot, de Lamarche-sur-Saône, 1er bataillon, tué le 25 07 1793 à Valenciennes.
- Louis Royer, de Saint-Jean de Pontailler, 1er bataillon, tué le 7 05 1793 à Anzin.
- François Chauchefoin, grenadier de Maxilly, tué soit le 22 03 1793 à Pallenberg, soit le 25 04 1793 à Mormal (Belgique).
- Laurent Delorme, grenadier de Maxilly, tué, 22 03 1793, Pallenberg.
- Jean Dorey, lieutenant puis capitaine, 3e compagnie, bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or, tué à Valenciennes le 15 04 1793.
- Etienne Oudey, 4e Compagnie, 1er bataillon, mort en 1808.
- Nicolas Perrin (ou Perron), mort le 20 02 1808.
- Jean Duguey, mort à Losen (Pologne), le 24 03 1808.
- Jean Baptiste Bernardot, mort le 12 01 1812.
- François Ponsard, mort 12 02 1813.

A la fin de janvier 1814, les Alliés envahissent à leur tour le pays. Ils sont à Vonges et détruisent les machines de la poudrerie. Dans ces années, on note la présence de sangliers et surtout de loups dans les bois du voisinage. Vient aussi le temps de grandes épidémies des temps modernes. Le choléra tue trois personnes à Vonges, en 1832, vingt-deux en 1854. Cette année, personne ne veut porter les défunts au cimetière par peur de la contamination. La commune avancera de l'argent pour soigner et porter les malades indigents.

Avec la guerre de 1870, le Val de Saône subit une nouvelle incursion ennemie. Les hostilités commencent en août 1870. Deux mois plus tard, les Prussiens sont aux portes de Paris et de la Bourgogne. Leur progression n'avait pas été prévue si rapide. Le 17 octobre au matin, nous rapporte l'historien Clément-Janin, le directeur de la poudrerie écrit au ministre de la Guerre, à Tours, en lui demandant d'arrêter la fabrication et de démonter des mécaniques. Deux jours plus tard, ordre lui est donné d'expédier ces mécaniques à Auxonne.

Le 21, le commandant Dureuil, du 1er bataillon des Volontaires de la Côte-d'Or, réunit des troupes à Pontailler. Le capitaine Perchet garde le pont précieux. Les Prussiens sont alors signalés en marche de Gray vers Pesmes. Les premiers coups de feu sont entendus deux jours plus tard entre Vielverge et Soissons. Le pont d'Apremont est détruit le lendemain par des francs-tireurs. Ce jour, une escarmouche se produit à Broyes. L'ennemi veut encercler la ville par le Nord et l'Est. Le 25 octobre, Dijon est en alerte. A Pontailler, plusieurs bataillons travaillent à des retranchements. Des hommes en armes sont partout : à Vonges, avec la 5e compagnie du 1er bataillon des mobilisés de la Côte-d'Or, à Lamarche, à Poncey...

Le 26, un combat éclate à Mantoche. Bientôt, les Allemands se scindent en trois colonnes. L'une prend la direction d'Autrey et de Fontaine-Française. La seconde se dirige sur Essertenne et Talmay, la troisième sur Pesmes. Le colonel Lavalley donne à 6 heures du matin l'ordre de faire sauter le pont de Pontailler pour briser leur progression. Talmay est occupée par l'ennemi. La bataille fait 430 prisonniers ici et à Jancigny. Les Français reprennent cependant Talmay, au pas de course, sur 260 Allemands. Garibaldi contrôle plus à l'Est la forêt de la Serre. Il couvre Dole. Mais de nouveaux combats s'échangent à Saint-Seine-sur-Vingeanne et à Auvet, près de Gray. 20 000 hommes sont concentrés à Auxonne. Le 28 octobre, le colonel Fauconnet engage le colonel Lavalley à se replier de Pontailler sur Auxonne et sur Dole d'où il rejoindra Garibaldi. Lavalley tient à rester à Pontailler mais toutes les compagnies environnantes ne peuvent s'y reformer. Quelques hommes du commandant Dureuil se retirent sur Auxonne tandis que les compagnies Blavier et Truchetet reviennent sur Dijon. Des vivres sont distribués aux troupes qui gardent Pontailler, dernier barrage conséquent avant Dijon. Le pont de Lamarche est détruit par les troupes du génie d'Auxonne. Les bataillons sur place sont exténués et Pontailler ne leur offre

guère d'abris. Des forces ennemies considérables et pourvues d'artillerie stationnent à Talmay. La Marche voit sa garnison évacuée vers Arc-sur-Tille et Dijon. L'ennemi dispose de 2000 hommes à Mirebeau. Ce jour, et le lendemain 29 octobre, les troupes se replient en totalité sur Dijon. Le 15 novembre 1870, la poudrière de Vonges est incendiée, de nuit, par les Prussiens. Dijon tombera dans le courant du mois¹⁵.

La région sera de nouveau marquée par les deux guerres mondiales, et en particulier occupée dans les années 1940. Toujours la zone névralgique de la poudrière de Vonges... La vallée de la Saône représente alors une zone de résistance, marquée par des événements célèbres comme l'attaque d'un train convoyant du vin, dont le déraillement et ses conséquences font encore la joie de tous ceux qui s'en souviennent...

Une ville tranquille

ill. 46 - L'évolution de la population de Pontailier au cours des âges (en feux puis en habitants) :

1375 : 78 feux

1376 : 77 feux

1397 : 78 feux

Vers 1440 : 73 feux

1660 : 8 feux (une centaine avant les guerres selon Rossignol)

1768 : 184 feux

1786 : 1050 habitants

1790 : 1010

1792 : 1169

1799 : 1137

1803 : 1200

1818 : 1155 habitants

1822 : 1156 habitants

1876 ! 1224

1899 : 1475 habitants

ill. 47 - Population de Pontailier en 1375, d'après la recherche de feux de cette
année (ACO B 11570)

paroisse Saint Maurice :

Abonnés

Etienne Perron
Lambelin Gremel
Hugue Jont
Oudine Fantrat
Oudot de Chaussins
Jacote femme feu Guillaume de Grignon
Colinot le Prestat
Villin de Broyes
Jehan la Guiote
Hugue Pignie
Hugue Gence
Jehan Pagerel
Lambert le Gauburret
Renier Perrote
Jehan Barrelot
Hugue Dangui
Lambelin Forestier
Jacot Miote
Monin Grégoire
Perron Suegny
Guillaume Pierre
Roubert du Four
Regnier Arnaut
Thiebault Petit Pas
Perrenin le Courvoisier
Morisot Clopot
Lambert Mariot
Olivier le Fevre
Oudot de la Borde
Hugue Gauvignet
Hugue le Deschaut
Henri Grebier
Pierre Grebier
Perrenot le Fevre
Villin Caresme Entrant
Guiot Burget
Jehan Poissenier

Hugues Bousart
Vion Pillot
Adelenote femme Henriot
Estene Perrote
Jehannot le Rouhier
Jehan Voisin

Misérables

Perrenote Aubri Potier
la Dodine
Jaquot Darquey
Hugote femme Monin Garnier
Oudote fille Michelote
Hugote, sa soeur
Oudot Chaterie
Perrelle et ses soeurs
Mougin Enfoillanz
Perrin Boudot

Feux extraits

Thiebaut le Tanneur
Michiel Dancize
Jehan de Maxilly
Lambertin
Maufrion Simeon
Simon Lambert
Oudot Bonyot

paroisse Saint Jehan

Abonnés

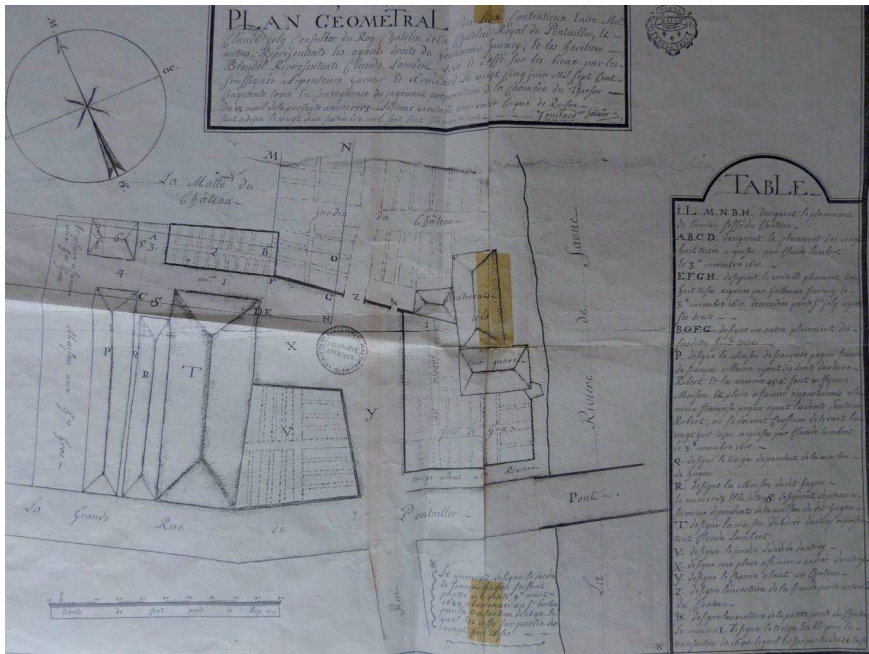
Perrin Fournier
Perron Soier
Hugue Roigier
Sebille sa suor
Perrenot Santot
Nicolas Vernille
Estevenot Thiebault
Guillaume de Flavigny
Jehan Soier
Jehan le Broigiet
Michelot le Lopinot

Girart Taitot
Vienot de Mantouche
la femme et enfants Machot et son gendre
Oudin Favote
Viennot le Porchier
Emonin Chevalier
la femme au Quaillet
Semonin Sebillote
Renier Amie
Jehanson
Perrenot Gousset

Misérables

Hugue Roussin
Nicole fille Caubuchon
Jaquote femme feu Gauthier le Dolu

ill. 48 - Plan géométral (1753) cl. MP ; ce plan intéresse l'espace entre l'ancien château, la rue principale et la Saône. Il inclut l'ancien donjon appelé ici « tour quarée ». ADCO C 2490.



L'essor de la population, largement amorcé au Moyen Age, avait été freiné par les désordres de la guerre de Cent Ans, au début du XVe siècle. Malgré une légère reprise à la fin de la guerre, soit au milieu du siècle, l'insécurité, cause de la misère, s'accroît au XVIe siècle, au moment des guerres de religion, pour culminer au milieu du XVIIe siècle (guerre de Dix Ans). Avec le rattachement de sa voisine comtoise à la France, semble revenir le temps de l'apaisement et d'un regain démographique durable.

Deux plans réalisés en 1772 et en 1816 nous montrent l'évolution de la ville à cette période. Elle est toujours traversée par le pont du Moulin, anciennement pont de Tascon. Des modifications sont apportées dans l'habitat urbain et dans celui des églises, en particulier la disparition effective de Saint-Jean ; un nouvel axe apparaît plus au sud, parallèle à celui des ponts actuels, avec un ancien pont et une ancienne chaussée, contournant le château. Ce n'est qu'après 1842 que seront réalisés les projets de remblai envisagés depuis la fin du XVIIIe siècle ; un plan de 1842 montre encore une rue du Moulin, en parallèle au bief nord-sud, ainsi qu'une rue « Guy de Champlitte », dans le quartier de Saint-Eloi. Déjà se profile le Pontailleur contemporain.

Pontailleur vers 1900 est redevenue une ville prospère. Elle compte alors 1475 habitants, et s'appuie sur une administration locale judiciaire (juge de paix), juridique (notaires, huissiers, gendarmes à pied), fiscale (perception, receveur des contributions indirectes), économique (comices agricoles, bureau de bienfaisance) ; parmi les activités artisanales et industrielles : une fabrique de chaux, une de sabots, la vannerie, la corderie, la fonderie, la rouennerie, une fabrique de chaussures, la confiserie. Elle dispose de trois écoles (dont une privée) et d'une cure. Le voisinage de la poudrerie de Vonges, sans doute à l'apogée de son activité, maintient et développe la population et le secteur tertiaire. Sa forêt de 488 hectares (chêne, charme, frêne, orme, érable, tremble, aulne) est alors sous le régime du taillis sous futaie, avec des coupes annuelles d'une révolution de 25 ans, avec une réserve de 122 hectares (le fameux quart de réserve hérité de l'ancien régime).

La ville connaît une certaine expansion au cours du XXe siècle, grâce au développement des voies de communication, en particulier de la gare de chemin de fer, et à celui des entreprises en relation avec les activités poudrières (Titanite, cartoucheries, *etc.*) et celles de la terre (briqueteries-tuileries). Elle reste entravée cependant par le manque de terrain propre à bâtir dans une zone marécageuse.

ill. 49 - Le centre de la ville des XIXe et XXe siècles : la salle des fêtes sur la place des foires et des marchés, entre le monument aux morts et l'église Saint-Maurice. Autrefois, sur cette place s'élevaient des halles couvertes. cl. Michel Philippe.



Chaque région tire sa personnalité de l'histoire qu'elle a vécu, depuis la formation du relief ou bien les caractéristiques de son climat jusqu'à la structure économique et commerciale, ou l'environnement politique. Elle forme le caractère des habitants et leurs réactions. Ainsi, le patrimoine historique subsiste-t-il autant dans le souvenir des gens –l'inconscient collectif– que dans les traces physiques ou matérielles de son passé. Ces souvenirs récents concernent aujourd'hui les occupations allemandes de 1940, voire de 1917-1918. Plus loin dans le temps, le triste renom de l'invasion des troupes impériales de Gallas, en 1636, et la politique de terre brûlée qu'il mena, sont encore présents, sinon dans les esprits, au moins dans certains dictons et dans le surnom de «culs frits». Le patois bourguignon contient encore les mots de *meix* et de *curtil* (maisons avec cultures) qui ont disparu du dictionnaire de la langue française, ou bien ont changé de sens.

Le patrimoine subsiste bien sûr dans la région de Pontailler, dans les traces plus ou moins effacées de l'action des hommes dans l'histoire : creusement de fossés pour entourer un château, les formes de mottes circulaires ou quadrangulaires du château de Vonges (une motte fossoyée) ou de Champfort, et autrefois de Pontailler, les restes des fondations de grands édifices fossoyés ; des maisons anciennes aux poutres parfois brûlées de la ville ; de vieux locaux parfois reconvertis (vieilles prisons de la ville entre le collège actuel et le pont de vieille Saône, salle capitulaire voûtée appartenant désormais à la paroisse Saint-Maurice, reste sans doute d'une dépendance du prieuré, que l'on peut dater du XIV^e siècle, voire du XIII^e) ; de vieux et beaux sites (chapelle de Lamarchotte, château de Talmay prieuré de Saint-Léger, maison dite d'Henri IV, maison appelée la Cour des Miracles, restes de l'ancienne maladière de Saint-Eloi dans le domaine de la mairie actuelle, etc. ; la plaque commémorative de la fondation de Pontailler, située dans la chapelle du prieuré de vieux lavoirs ; une croix au Mont Ardou, marquant le croisement entre la rue aux Moines et le chemin de Vonges, etc.

Ill. 5 Vue du village voisin de Talmay au XV^e siècle, d'après ADCO B 263. Cl. Patrice Beck.



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- CAMP, P., Histoire d'Auxonne au Moyen Age, S. I., 1960.
- CAMP, P., Les seigneurs et la seigneurie de La Marche sur Saône, D. Guéniot, Langres, 1988.
- COULON, A., Inventaire des sceaux de Bourgogne, Paris, E. Leroux, 1912.
- CLÉMENT-JANNIN, M. H., Les pestes en Bourgogne, 1349-1636, Dijon, 1879.
- CLÉMENT-JANNIN, M. H., Journal de la Guerre de 1870-1871 à Dijon et dans le département de la Côte d'Or, 1873-1875.
- COURTÉPÉE, abbé C., Description générale et particulière du duché de Bourgogne, Dijon, 1774-1785.
- DUMAY, G., Les origines de la Maison de Pontailler. Les sires de Talmay, 1125-1385, Dijon, 1910.
- GARNIER, J., La recherche des feux en Bourgogne aux XIVe et XVe s., Dijon, 1876.
- GARREAU, A., Description du gouvernement de bourgogne (...), avec un abrégé de l'histoire de la province et une description particulière de chaque pays, villes et bourgs (...), Dijon, 1717.
- GIRAULT, C.-X., Annuaire historique et statistique du département de la Côte d'Or, Dijon, 1820-24, 5 vol.
- GIRAULT, C.-X., Détails historiques et statistiques sur le département de la Côte d'Or, ses arrondissemens et cantons, Dijon, 1818.
- GIRAULT, C.-X., Dissertation historique et critique sur la position de l'ancienne ville d'Amagetobria et sur l'époque de sa destruction [...], Dijon, 1811.
- HÉRON DE VILLEFOSSE, Le Mont Ardou, Rapport sur une communication de monsieur Jules Vendevre, Paris, 1915, extrait du Bulletin archéologique de 1914.
- HÉRON DE VILLEFOSSE, Stations légionnaires de Pontailler-sur-Saône et de la Noue, Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1908.
- HUGO, A., VERNE, J. et JOANNE, A., La Côte-d'Or, Les Editions du Bastion, 1992 (rééd. des éditions de 1885, 1879 et 1874).
- JOANNE, P., Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies, Paris, 1890-1905.
- LESCHEVIN, P.-X., Notice sur les antiquités trouvées dans la Saône, à Pontailler, département de la Côte d'Or, pendant l'été de l'an X (extrait du Magasin Encyclopédique, t. IV, 1803, p. 228).
- PERRENET, P., Les usages locaux de la Côte d'Or, suivis de la nomenclature des communes et hameaux du département, avec l'indication de l'ancienne coutume observée dans chacun d'eux et des mesures agraires locales, Dijon, 1901.

- PHILIPPE, M., Mobilité sociale et bourgeoisie aux XIV^e et XV^e s. Un exemple bourguignon, Sources. Travaux historiques, n°11, 1987.
- PHILIPPE, M., La châtellenie de Pontailler aux XIV^e et XV^e siècles, Paris-IV, 1985.
- PHILIPPE, M., La *casane* des Lombards de Pontailler au 14^e siècle, Annales de Bourgogne, tome 63, n° 248, 1991.
- PLANCHER, dom U., Histoire générale et particulière de Bourgogne, Dijon, 1739-1781.
- RICHARD, J., Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI^e au XIV^e s., Dijon, 1954.
- ROGEZ, E., La poudrerie nationale de Vonges, 1910 (?).
- SAINT-JACOB, P. de, Etudes sur l'ancienne communauté rurale en Bourgogne, dans Annales de Bourgogne, 1941 à 1953.
- VENDEUVRE, J., Histoire de Perrigny-sur-L'Ognon, 1937, non publié.

Table des Illustrations

- ill. 1 - Notice sur les antiquités trouvées dans la Saône
- ill. 2 - La région de Pontailler au Moyen-Age
- ill. 3 - Les finages de Pontailler et de Vonges, XIVE-XVe siècles
- ill. 4 - Vue de l'ancien lit principal de la Saône, depuis le donjon
- ill. 5 - le prieuré Notre Dame de Pontailler
- ill. 6 - Sceau du prieuré de Pontailler, d'après Coulon
- ill. 7 - Original et transcription d'un acte scellé du prieur de Notre Dame
- ill. 8 - L'ancien prieuré Notre Dame, vu depuis sa façade orientale
- ill. 9 - Salle voûtée, peut-être ancien cellier des moines, rue du Prieuré
- ill. 10 - Salle voûtée, peut-être ancien cellier des moines, rue du Prieuré
- ill. 11 - les prieurs de Notre-Dame de Pontailler
- ill. 12 - liste des curés de Pontailler
- ill. 13 - la seigneurie de Pontailler vers 1300.
- ill. 14 - Sceau de la châtellenie
- ill. 15 - plan du château, au début du XVe siècle
- ill. 16 - Inventaire d'artillerie du château
- ill. 17 - Plan de la ville de Pontailler au XVe siècle (plan du XVIIIe siècle)
- ill. 18 - Vue de la rue de Saint-Maurice
- ill. 19 - Façade orientale du Mont Ardou
- ill. 20 - Biographie de Guillaume II de Champlitte
- ill. 21 - Seigneuries laïques et ecclésiastiques dans la châtellenie
- ill. 22 - L'importance des revenus ducaux dans la châtellenie de Pontailler
- ill. 23 - Deux châtelains illustres de Pontailler
- ill. 24 - Les tuileries de Pontailler aux XIVE et XVe siècles
- ill. 25 - La « Maison Jallu »
- ill. 26 - Plan des caves de la maison Jallu, ancienne prison de la ville
- ill. 27 et 28 - Photos du donjon de Pontailler ; cl. Annick Bureau
- ill. 29 - Liste des châtelains de Pontailler :
- ill. 30 - jugement d'un cochon vers 1350
- ill. 31 - Vue des bords de Saône, quartier Saint-Jean, en direction du sud
- ill. 32 - Biographie de Guiot Dancise
- ill. 33 - Généalogie de la famille Dancise
- ill. 34 - La clientèle du lombard Perron Paanin, de Pontailler, fin XIVE s.
- ill. 35 - Vue d'une maison de Saint-Maurice, ancienne rue du Port.
- ill. 36 - plan de Pontailler au XVIIIe s.
- ill. 37 - photo de la plaque tombale d'un seuil de porte
- ill. 38 - Contrat d'association pour la fabrication de canons
- ill. 39 - Contrat d'entreprise
- ill. 40 - La poudrerie de Vonges
- ill. 41 - Dimensions des ponts de Pontailler au milieu du XVIIIe siècle
- ill. 42 - Biographie de François Coquet et de sa famille

- ill. 43 - Inventaire des feux effectué en 1637 par le châtelain de Pontailler
- ill. 44 - Lettre de Louis Petrey, sieur de Champvans, à Jean Baptiste Pétrey.
- ill. 45 - Liste des volontaires durant les guerres de la Révolution
- ill. 46 - L'évolution de la population de Pontailler au cours des âges
- ill. 47 - Population de Pontailler en 1375
- ill. 48 - Plan de la ville au début du XIXe siècle
- ill. 49 - Le centre de la ville des XIXe et XXe siècles
- Ill. 50- Plan de Pontailler en 2018
- Ill. 51- Vue du village voisin de Talmay au XV^e siècle, d'après ADCO B 263 ;
cl. Patrice Beck

REMERCIEMENTS

Au terme de cet ouvrage, je tiens à remercier tous ceux, parents, amis, relations de travail, qui m'ont permis de porter à bout cet ouvrage. Pierre Camp, auteur de plusieurs ouvrages sur cette région, m'a bien souvent fourni des informations inédites sur plusieurs sujets ; je me rappelle de plusieurs conversations et de courriers traitant de l'histoire de Vonges et de Pontailler. Pierre et Sophie Jugie, Patrice et Corinne Beck, m'ont fait bénéficier de leurs lumières et de leur amitié sur des thèmes qui nous sont bien proches. Je suis redevable également au personnel des Archives départementales de la Côte-d'Or, d'où proviennent la majeure partie des documents présentés, repris ou cités ici, en particulier à M. et Mme Batelier. Au delà, je souhaite réunir dans ces remerciements le père Erasmus, qui m'a donné une partie de son temps précieux pour faire des photographies, toute ma famille et la mairie de Pontailler.

TABLE DES MATIÈRES

Les fantômes de la ville.....	p. 10
Une terre de passage et d'installation.....	p. 36
L'adolescence médiévale.....	p. 41
Le château.....	p. 47
La justice.....	p. 58
La commune.....	p. 60
Une ville active.....	p. 62
L'ancien régime à Pontailler.....	p. 70
Les crises.....	p. 85
L'incendie de Pontailler.....	p. 93
Une ville tranquille.....	p. 104
Bibliographie indicative	p. 115
Table des illustrations	p. 117
Remerciements.....	p. 118
Table des matières.....	p. 119

Notes :

- 1Merci à Pierre Jugie, Conservateur du Patrimoine anciennement à l'Inventaire Général en Bourgogne, qui l'a retrouvé en 1989.
- 2dernier prieur régulier.
- 3premier prieur commendataire.
- 4Sur tout le Moyen Age, on peut consulter ma thèse de troisième cycle La châtelainie de Pontailler aux XIVe et XVe siècles, soit aux archives départementales à Dijon, à la Bibliothèque municipale, ou à la mairie de Pontailler.
- 5 Cette aventure nous est arrivée en 1995, grâce à la découverte surprenante d'une bague millénaire, en or, lors de travaux de démolition à Vonges. Mon oncle Pierre Thomassin m'en a fait part et j'ai prévenu aussitôt Sophie Jugie, du Musée des Beaux-Arts de Dijon et Pierre Jugie, de l'Inventaire, qui en ont informé le Musée des Antiquités Historiques où cette pièce figure désormais.
- 6 Nous attendons beaucoup des recherches poursuivies sur ce sujet par l'archéologue Pascale Laurent.
- 7Lire à ce sujet nos deux articles sur les Dancise et les Lombards. Mobilité sociale et bourgeoisie aux XIVe et XVe siècles : un exemple bourguignon (paru dans la revue Sources. Travaux historiques n°11, 1987, p.3-14). La *casane* des Lombards de Pontailler au 14e siècle (paru dans les Annales de Bourgogne, tome 63, n°248, 1991, p.5-22).
- 8ADCO B 5619 (fol. 11, 26 v) ; 5621 (11 v) ; 5629 (5 v) ; 5631 (22 v) ; 5632 (20).
- 9ADCO, B 5622, fol. 70 ; B 5626, fol. 21.
- 10ADCO, B 5618, fol. 33 v.
- 11Cf le document en Annexe.
- 12 On peut estimer le feu à une moyenne de 5 personnes.
- 13Cf la visite des lieux, feu par feu, et un commentaire en Annexe.
- 14Arch. dép. Côte-d'Or, C 2498.
- 15Clément-Jannin, Journal de la Guerre de 1870-1871 à Dijon et dans le département de la Côte d'Or, 173-1875.

**More
Books!** 

yes
I want morebooks!

Oui, je veux morebooks!

Buy your books fast and straightforward online - at one of the world's fastest growing online book stores! Environmentally sound due to Print-on-Demand technologies.

Buy your books online at

www.get-morebooks.com

Achetez vos livres en ligne, vite et bien, sur l'une des librairies en ligne les plus performantes au monde!

En protégeant nos ressources et notre environnement grâce à l'impression à la demande.

La librairie en ligne pour acheter plus vite

www.morebooks.fr

SIA OmniScriptum Publishing
Brivibas gatve 197
LV-103 9 Riga, Latvia
Telefax: +371 68620455

info@omniscryptum.com
www.omniscryptum.com

OMNIscriptum



